

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Budget et comptabilité nationale — La politique des changes et la politique commerciale de l'Italie depuis la guerre (2<sup>e</sup> partie) — Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## BUDGET ET COMPTABILITÉ NATIONALE

*A l'encontre de la plupart des pays économiquement évolués, la Belgique ne possède pas encore de comptabilité nationale. Un des principaux obstacles à la solution de ce problème est que les documents budgétaires se prêtent mal à une transposition des recettes et des dépenses publiques dans cette comptabilité. C'est en vue de pallier cette lacune dans la présentation des budgets que l'Institut belge de finances publiques a organisé le 6 décembre 1952 une Journée d'études consacrée au sujet : Budget et comptabilité nationale (1). Vu l'intérêt général et actuel de ce sujet, il a semblé opportun de reprendre dans ce Bulletin la substance de ces exposés.*

### I — DEFINITION ET USAGES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

La comptabilité nationale est une technique relativement récente qui se propose de présenter, sous une forme quantitative, un aperçu d'ensemble de l'économie d'un pays. Elle s'attache à calculer l'importance de la production, de la consommation et des revenus d'une nation, à montrer les relations économiques qui existent entre un certain nombre de secteurs distingués au sein de l'économie et à regrouper les principaux types de transactions effectuées sur le plan national. Enfin, elle montre les relations économiques qu'un pays entretient avec l'ensemble des autres nations.

Dans plusieurs pays du continent européen, et plus particulièrement en Belgique, la question de l'usage qui peut être fait éventuellement des données de la comptabilité nationale est encore fort débattue.

Une importante fraction de l'opinion publique considère que la comptabilité nationale est essentiellement un instrument inséparable d'un régime d'interventionnisme. Dès lors, elle se montre méfiante et sceptique, non seulement en ce qui concerne le recours à la comptabilité nationale en tant que moyen de politique économique, mais même quant à l'opportunité ou aux effets utiles de l'étude et de l'élaboration statistique de cette technique.

Dans son rapport présenté à la Journée d'études, M. V. DE RIDDER, docteur en sciences économiques, a

(1) Voici, citées dans l'ordre de leur présentation, les communications qui furent discutées au cours de cette Journée :

- La réforme de la présentation du budget de l'Etat, par M. M. FRANK, docteur en sciences économiques.
- La comptabilité patrimoniale de l'Etat, par M. G. ILEGEMS, inspecteur général des Finances.
- La situation patrimoniale du Congo belge au 31 décembre 1949, par M. G. VERRIEST, inspecteur royal des Colonies.
- Problèmes de terminologie et de classification, par M. A. BUTTGENRACH, professeur à l'Université de Liège.
- La réforme de la présentation du budget des organismes d'intérêt public autonomes, par M. A. MAGAIN, chef de cabinet du Premier Ministre.
- La préfiguration du compte de la Trésorerie, par M. E. CHATEL, de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.
- La comptabilité nationale, instrument d'analyse statistique ou de politique économique?, par M. V. DE RIDDER, docteur en sciences économiques

insisté sur le fait que le but de la comptabilité nationale, en tant que technique statistique et méthode objective de recensement et de classification de l'ensemble des activités économiques d'un pays, est uniquement de connaître et de mieux comprendre la structure, le fonctionnement et les résultats de l'activité économique.

Il est évidemment loisible de tirer des éléments objectifs de connaissance et d'appréciation ainsi réunis, des conclusions susceptibles d'être appliquées à la poursuite d'une politique économique déterminée. Ce sont là questions de gouvernement avec lesquelles le spécialiste de la comptabilité nationale n'a rien à voir en principe.

En tant qu'inventaire statistique, l'utilité de la comptabilité nationale est évidente. La vue globale et systématique de l'économie nationale qui en résulte présente divers avantages théoriques et pratiques.

La nature et l'ampleur des répercussions que tel ou tel facteur déterminé entraîne pour les divers secteurs et transactions économiques permettent de se faire une idée beaucoup plus précise des mécanismes complexes et des liens de causalité qui sont à la base du fonctionnement de l'économie. Cet objectif fondamental a donné naissance aux premiers travaux macro-économiques, notamment lorsqu'il s'est agi vers 1930 de déceler les causes de la dépression et de mesurer l'importance quantitative des réactions observées.

Au point de vue de la terminologie, les nécessités du mesurage et de la classification statistique ont contribué à fournir, des divers concepts macro-économiques, des définitions plus rigoureuses, plus homogènes, au point que la terminologie employée dans les principaux pays est déjà beaucoup plus uniforme qu'il y a une vingtaine d'années.

De son côté, la statistique économique a bénéficié largement du développement de la comptabilité nationale, qui a permis de rassembler en un ensemble cohérent une multitude de statistiques éparses et de mieux distinguer les lacunes ou les déficiences de l'appareil statistique.

En outre, les données de la comptabilité nationale sont d'une grande utilité, notamment pour les recherches économétriques, l'analyse des marchés et certains aspects de l'économie interne des entreprises.

Enfin, cette technique offre des avantages incontestables comme base ou adjuvant de la politique économique. En effet, par l'ensemble des données concrètes qu'elle fournit sur la structure, le fonctionnement et les résultats de l'activité économique, elle permet de fixer en connaissance de cause les buts à atteindre et les moyens les plus adéquats à mettre en œuvre.

Grâce aux liens organiques et aux rapports quantitatifs entre les diverses composantes de l'économie que les comptes de la nation permettent d'apercevoir, il devient possible de mieux déterminer la nature et l'ampleur des mesures à prendre pour provoquer des répercussions souhaitées.

## II — PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA COMPTABILITE NATIONALE

Avant de poursuivre l'examen des travaux de la Journée d'études, rappelons les principales caractéristiques de la comptabilité nationale telle qu'elle est conçue à l'heure actuelle dans les pays occidentaux (2).

La comptabilité nationale enregistre dans une série de comptes, reproduits schématiquement au tableau 1, l'ensemble des opérations économiques des personnes physiques et morales résidant dans un territoire national et au cours d'une période déterminée.

L'économie nationale est, à cet effet, divisée en secteurs : les *entreprises*, l'*Etat*, les *particuliers* et les *institutions sans but lucratif*, ainsi qu'un secteur « *reste du monde* », se rapportant aux transactions avec l'étranger.

Le secteur Etat est limité aux services d'autorité et de caractère social de l'Etat. Par contre, les services publics de nature commerciale, industrielle ou financière font partie du secteur des entreprises. Il en résulte que les opérations des entreprises d'Etat, telles que la Poste et le service de paquebots Ostende-Douvres, doivent être comptabilisées dans les comptes de ce secteur et non dans ceux de l'Etat, comme le font les budgets officiels.

D'un autre côté, le secteur Etat s'étend aux services d'autorité et de caractère social des provinces et des communes, ainsi qu'aux opérations des organismes d'intérêt public autonomes de nature administrative ou sociale.

A chaque secteur de l'économie correspond un *compte de production*, un *compte d'affectation* et un *compte des opérations de capital* (3). Le secteur « *reste du monde* » ne comprend toutefois qu'un seul compte : la balance des paiements avec l'étranger.

Ces comptes sont tenus suivant les principes de la comptabilité en partie double, c'est-à-dire que chaque opération économique (ou flux) fait l'objet d'une double imputation : au crédit d'un compte X et en même temps au débit d'un compte Y.

(2) Cfr. R. STONE, *Functions and Criteria of Social Accounting*, International Association for Research in Income and Wealth, Income and Wealth, Series I, Cambridge, Bowles & Bowes, 1951, pp. 1 à 74, et *Système normalisé de comptabilité nationale* de l'O.E.C.E., Paris, 1952.

(3) Dans les systèmes « simplifiés » ou « standardisés » de comptabilité nationale actuellement utilisés par de nombreuses autorités nationales et internationales, les comptes de production et d'affectation sont fusionnés. Théoriquement, il est cependant préférable d'opérer une distinction entre ces deux comptes en vue de mieux faire ressortir la nature particulière des opérations qui sont enregistrées dans chacun d'eux.

TABLEAU I

## Schéma d'un système simplifié de comptabilité nationale

(comptes consolidés)

ENTREPRISES (PUBLIQUES)		ÉTAT		PARTICULIERS ET INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF		RESTE DU MONDE	
<i>Compte de production</i>		<i>Compte de production</i>		<i>Compte de production</i>		<i>Balance des paiements</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Débit	Crédit
Salaires et traitements. Contribution patronale à la Sécurité sociale. Intérêts sur capitaux. Impôts indirects. Amortissement industriel. Boni d'exploitation.	Vente de biens et de services (nets). Variations des stocks. Subventions aux prix.	Salaires et traitements. Contribution patronale à la Sécurité sociale. Biens et services acquis des tiers. Amortissement des biens de capital. Charge fictive afférente au revenu imputé des biens d'investissement.	Recettes du domaine public. Redevances. Transfert du compte d'affectation.	Redevances.			
<i>Compte d'affectation</i>		<i>Compte d'affectation</i>		<i>Compte d'affectation</i>			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Impôts directs. Bénéfices distribués (nets). Épargne.	Boni d'exploitation. Autres subventions.	Transfert au compte de production. Pensions de guerre. Prestations de la Sécurité sociale. Subventions économiques et sociales. Intérêt de la dette publique. Épargne publique.	Impôts indirects. Impôts directs. Contribution à la Sécurité sociale des : a) patrons; b) salariés. Dons de l'étranger (à des fins de consommation). Revenus financiers. Revenu imputé des biens d'investissement.	Impôts directs. Achats de biens et de services de consommation.	Salaires et traitements. Prestations de la Sécurité sociale. Pensions de guerre. Subventions sociales. Revenus financiers.		
<i>Compte des opérations de capital</i>		<i>Compte des opérations de capital</i>		<i>Compte des opérations de capital</i>			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Nouveaux investissements. Gros entretien et renouvellement. Variations des stocks. Investissements.	Épargne. Provision d'amortissement. Emprunts (nets).	Nouveaux investissements. Gros entretien et renouvellement. Investissements dans les entreprises publiques. Prêts et avances.	Épargne publique. Provision d'amortissement. Emprunts (nets). Dons à l'étranger (à des fins d'investissement). Remboursement de prêts et d'avances.	Acquisition de fonds publics (nets).			
						Dons de l'étranger.	Investissements à l'étranger.

Quelle est la signification de chacun de ces comptes ?

Le *compte de production* reflète la contribution des secteurs au produit national. C'est, en quelque sorte, le compte d'exploitation de chacun des secteurs.

Y figurent, en dépenses, l'achat à des fins productives de biens et de services acquis par un secteur aux autres secteurs et, en recettes, la vente des biens et des services produits par un secteur aux autres secteurs. (Dans le cas particulier de l'Etat, il s'agit de services rendus aux autres secteurs en dehors des lois du marché, via le compte d'affectation.) Il est, en outre, grevé des charges d'amortissement des biens de capital du secteur, des impôts indirects et, pour ce qui a trait à l'Etat, des charges afférentes au revenu imputé des biens d'investissement. Le solde de ce compte constitue, soit le boni, soit le mali d'exploitation des secteurs respectifs.

Le *compte d'affectation*, aussi appelé compte de répartition, enregistre les revenus que les secteurs retirent du chef de leur participation à la production, les recettes et les dépenses de transfert entre les secteurs, ainsi que l'épargne (positive ou négative) réalisée par les secteurs respectifs. C'est, dans une certaine mesure, le compte de profits et pertes de chacun des secteurs. En ce qui concerne l'Etat, ce compte met en relief l'action de celui-ci en tant qu'organe de redistribution d'une partie du revenu national.

Enfin, dans le *compte des opérations de capital*, sont groupées les opérations qui influencent la structure du patrimoine de chacun des secteurs. En comptabilité privée, ce compte est souvent désigné sous le nom de compte de variation du patrimoine.

Dernière précision importante : la comptabilité nationale suit, en ce qui concerne l'imputation des recettes et des dépenses, le système de la gestion axée sur les créances et les dettes, alors que la comptabilité publique adopte, en la matière, le système de l'exercice axé sur les engagements.

Les comptes figurant au tableau I ne sont présentés que d'une manière tout à fait schématique, dans le but de donner une idée générale de la présentation des comptes de la nation.

Afin de mieux fixer les idées, les comptes du secteur « Etat » et du secteur « entreprises » renseignent toutefois les principaux flux ayant trait à l'activité du secteur public. C'est ainsi que sont inscrits du côté des dépenses du compte de production de l'Etat les postes suivants : salaires et traitements, biens et services acquis des tiers, amortissement industriel des biens de capital, charge fictive afférente au revenu imputé des biens d'investissement de l'Etat (4), et du côté des recettes de ce compte, les postes : recettes du domaine public, redevances, transfert du compte d'affectation.

De même figurent au compte d'affectation de l'Etat, en dépenses, les postes : pensions de guerre, prestations de la sécurité sociale, subsides économiques et sociaux, intérêt de la dette publique, épargne publique; et, en recettes, les postes : impôts directs et indirects, contributions à la sécurité sociale, revenus financiers de l'Etat provenant de ses investissements dans les entreprises publiques, revenu imputé des biens de l'Etat (4), etc.

Enfin, sont inscrits au compte des opérations de capital de l'Etat, en dépenses, les postes : nouveaux investissements, gros entretien et renouvellement, investissements dans les entreprises publiques, prêts et avances; et du côté des recettes, les postes : provision d'amortissement et épargne publique, virées respectivement du compte de production et du compte d'affectation, les dons de l'étranger (aide Marshall) et les emprunts (nets) (5).

On trouvera, d'autre part, dans les trois comptes du secteur « entreprises » (6), les principaux flux se rapportant à l'activité des entreprises publiques. Ces comptes ont la même présentation et la même signification que le compte d'exploitation, le compte de profits et pertes et le compte des opérations de capital des entreprises privées.

Quant aux comptes des « particuliers » et du « reste du monde » du tableau I, ils ne mentionnent que les postes constituant la contre-partie de ceux figurant dans les comptes de l'Etat et des entreprises (publiques). Ce sont des comptes incomplets, signalés dans le simple but de mieux faire saisir le mécanisme de la comptabilité nationale.

### III — PROBLEMES DE TERMINOLOGIE

Il ressort de l'exposé qui précède qu'en comptabilité nationale les termes « Etat », « entreprises », etc. ont un sens différent de celui qui est habituellement attribué à ces mots. A la Journée d'études susdite, M. BUTTGENBACH, professeur à l'Université de Liège, s'est efforcé de résoudre les problèmes de terminologie qui résultent des discordances existant entre le « jargon » de la comptabilité nationale et le langage courant.

En ce qui concerne les secteurs « Particuliers et institutions sans but lucratif » et « Reste du monde », il s'est rallié à la terminologie utilisée. Pour ce qui a trait au secteur des entreprises et de l'Etat, il a suggéré les appellations suivantes :

a) le secteur « Entreprises » serait subdivisé en deux sous-secteurs, celui des « Entreprises privées »

(4) Voir M. FRANK, « Les problèmes de l'intégration du revenu imputé des biens de l'Etat et de l'intérêt de la dette publique dans la comptabilité nationale », *Revue Finances publiques*, n° 2 de 1953, La Haye.

(5) Le terme « nets » signifie que la recette des emprunts est comptabilisée déduction faite de la charge d'amortissement des emprunts contractés antérieurement.

(6) En fait, il s'agit au tableau I non pas des postes du secteur « entreprises », mais de ceux du sous-secteur « entreprises publiques », qui seul nous intéresse ici.

et celui des « *Entreprises publiques* ». Afin de mieux faire ressortir le caractère propre de chacun de ces deux sous-secteurs, le premier comporterait le sous-titre « *Personnes physiques et organismes privés* », le second celui de « *Pouvoirs et organismes publics* » ;

b) le terme « Etat » serait remplacé par celui de « *Secteur public administratif et social* », avec comme sous-titre : *Pouvoirs et organismes publics*.

En opposant le secteur public « *administratif et social* » au secteur public « *entreprises* », on précise suffisamment l'intention de n'y comprendre que les activités des pouvoirs et organismes publics qui ne sont pas des activités d'entreprises.

Ce secteur devrait aussi comprendre normalement les opérations des services d'autorité qui, dans la terminologie courante, sont comprises dans les recettes et dépenses d' « *administration* ».

En précisant qu'il s'agit du secteur « *public* », on le différencie du secteur « *Particuliers* ». Et en ajoutant — comme pour le secteur « *entreprises publiques* » — qu'il s'agit des opérations des « *pouvoirs et organismes publics* », on précise enfin qu'il s'agit de l'Etat, des provinces, des communes et de tous les organismes créés par eux, quels que soient leur forme et leur statut juridique.

#### IV — LA REFORME DE LA PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT

Ce qui différencie fondamentalement les budgets et les comptes de l'Etat des comptes des secteurs « *Etat* » et « *entreprises (publiques)* » de la comptabilité nationale, c'est que ces derniers regroupent et présentent l'ensemble des recettes et des dépenses publiques suivant des critères économiques, tandis que les premiers publient ces mêmes données dans un ordre et sous des appellations qui répondent surtout à des préoccupations d'ordre administratif. On comprend aisément l'importance des modifications qu'il faudrait dès lors apporter à la présentation des budgets et des comptes, pour pouvoir puiser sans trop de difficultés dans la comptabilité publique, les éléments nécessaires à l'établissement des comptes des secteurs « *Etat* » et « *entreprises (publiques)* » de la comptabilité nationale.

Ce problème a été traité par M. M. FRANK, inspecteur des Finances (7), qui a insisté sur le fait que le problème du budget axé sur la comptabilité nationale a d'ailleurs dépassé depuis longtemps le stade des discussions théoriques (8). Le budget suédois, par exemple, répondait bien avant la dernière guerre, à maints égards, aux exigences de la comptabilité nationale. Quant au budget néerlandais, sa présentation a été retouchée après la deuxième guerre mondiale, afin qu'il puisse précisément s'imbriquer sans difficulté dans les comptes de la nation.

#### 1. Plan d'un budget de l'Etat axé sur la comptabilité nationale

Le plan d'un budget de l'Etat axé sur la comptabilité nationale présenté par M. FRANK n'est pas original; il ne pouvait faire autre chose que s'inspirer des travaux excellents de J. R. Hicks, de ceux de l'O.N.U. et des réalisations hollandaises (9). Il comprend trois documents essentiels :

1. *Un budget des services de l'Etat*, ayant trait aux opérations des services d'autorité et de caractère social de l'Etat;
2. *Un budget des entreprises de l'Etat et des autres entreprises publiques nationales*;
3. *Une préfiguration du compte de la Trésorerie*, montrant comment le budget est financé.

Examinons le premier de ces documents.

Le plan du budget des services d'autorité et de caractère social de l'Etat (voir tableau II) comprend en fait deux parties : un *budget des opérations courantes* et un *budget des opérations de capital*.

Le budget des opérations courantes englobe les opérations du compte de production et du compte d'affectation du secteur « *Etat* » de la comptabilité nationale. Quant au budget des opérations de capital, il correspond au compte des opérations de capital de ce secteur.

Le budget des opérations courantes distingue, du côté des dépenses : les dépenses de consommation (salaires, biens et services acquis des tiers, charges d'amortissement), l'intérêt de la dette publique, les transferts de revenus, c'est-à-dire les interventions de l'Etat qui augmentent le revenu des particuliers et des entreprises (pensions de guerre, subsides, etc.), les transferts de capitaux, c'est-à-dire les interventions de l'Etat affectées par les particuliers et les entreprises à des opérations de capital (dommages de guerre, primes à la construction, etc.).

Du côté des recettes de ce même budget, figurent les recettes d'exploitation, celles de la sécurité sociale, les recettes de transfert de revenus (impôts directs et indirects), les recettes de transfert de capitaux (impôts sur le capital, droits de succession), les recettes financières et les dons de l'étranger.

La rubrique « *recettes financières* » revêt une importance toute particulière. Elle constitue la contre-partie des charges financières (intérêts sur avances ou prêts, profits distribués à l'Etat ou aux actionnaires) qui grèvent le compte de profits et

(7) Le texte intégral de ce rapport paraîtra dans le n° 55 de juillet 1953 de *Statistiques et Etudes financières*, Paris.

(8) Cfr. J. R. HICKS (*The problem of budgetary reform*, 1948), F. S. BRAY et R. STONE (*The presentation of the central government accounts*, Cambridge, 1948) et les travaux du Département des Affaires économiques des Nations Unies (*Budgetary structure and classification of government accounts*, 1951).

(9) La comptabilité nationale se base non pas sur les documents budgétaires contenant les prévisions de recettes et de dépenses d'un exercice déterminé, mais sur les comptes des budgets, établis après la clôture de l'exercice. Le terme « *budget* » utilisé ici, ainsi que dans la suite de cet exposé, ne doit donc pas être pris à la lettre; il est plutôt synonyme de « *compte du budget* ». D'ailleurs, les budgets ne sont pas autre chose qu'une préfiguration des comptes des budgets de l'Etat. Les budgets et les comptes sont donc deux documents complémentaires. En changeant la forme de ceux-là, on modifie *ipso facto* la présentation de ceux-ci.

## Schéma d'un budget des services de l'Etat

## A — Budget des opérations courantes

<p>I. <i>Dépenses de consommation.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Salaires et traitements (y compris pensions d'ancienneté).</li> <li>2. Contribution patronale de l'Etat à la Sécurité sociale.</li> <li>3. Biens et services acquis des tiers.</li> <li>4. Amortissement des biens de capital.</li> </ol> <p>II. <i>Intérêt de la dette publique.</i></p> <p>III. <i>Dépenses de transfert de revenus.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aux particuliers (pensions de guerre, prestations de la Sécurité sociale, allocations et secours divers).</li> <li>2. Aux entreprises (subsides économiques).</li> <li>3. Aux pouvoirs subordonnés.</li> <li>4. Aux pays étrangers.</li> </ol> <p>IV. <i>Dépenses de transfert de capitaux.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aux particuliers (dommages de guerre, primes à la construction, etc.).</li> <li>2. Aux entreprises (dommages de guerre, interventions diverses à fonds perdu).</li> <li>3. Aux pouvoirs subordonnés.</li> <li>4. Aux pays étrangers.</li> </ol> <p>V. <i>Boni du budget des opérations courantes.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>I. <i>Recettes d'exploitation ordinaires.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recettes du domaine public.</li> <li>2. Redevances (minerval, divers).</li> </ol> <p>II. <i>Recettes de la Sécurité sociale.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribution des salariés.</li> <li>2. Contribution patronale (y compris Etat).</li> </ol> <p>III. <i>Recettes de transfert de revenus.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Impôts directs.</li> <li>2. Impôts indirects.</li> </ol> <p>IV. <i>Recettes de transfert de capitaux.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des particuliers (y compris droit de succession).</li> <li>2. Des entreprises.</li> </ol> <p>V. <i>Recettes financières</i> (découlant de la participation de l'Etat dans des entreprises publiques ou privées).</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intérêts.</li> <li>2. Profits.</li> </ol> <p>VI. <i>Dons de l'étranger</i> (à des fins de consommation).</p> <p>VII. <i>Mali du budget des opérations courantes.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
---	---

## B — Budget des opérations de capital

<p>I. <i>Mali du budget des opérations courantes.</i></p> <p>II. <i>Acquisition de biens de capital.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nouveaux investissements.</li> <li>2. Travaux de gros entretien et renouvellements.</li> </ol> <p>III. <i>Mutations de capitaux.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avances ou prêts : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) aux entreprises publiques;</li> <li>b) aux pouvoirs subordonnés;</li> <li>c) aux pays étrangers.</li> </ol> </li> <li>2. Participations dans les entreprises publiques.</li> </ol> <p>IV. <i>Amortissement de la dette publique.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>I. <i>Boni du budget des opérations courantes.</i></p> <p>II. <i>Provision d'amortissement.</i></p> <p>III. <i>Revente de biens de capital.</i></p> <p>IV. <i>Mutations de capitaux.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remboursement à l'Etat d'avances ou de prêts : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) par entreprises publiques;</li> <li>b) par pouvoirs subordonnés et par l'étranger.</li> </ol> </li> <li>2. Cession par l'Etat de ses participations financières dans les entreprises publiques.</li> </ol> <p>V. <i>Dons de l'étranger.</i></p> <p>VI. <i>Excédent des dépenses de capital sur les recettes de capital.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
---	--

pertes du budget des entreprises d'Etat et des autres entreprises publiques. Grâce à cette rubrique, le budget des services administratifs de l'Etat est relié à celui des entreprises publiques.

Le boni éventuel du budget des opérations courantes représente l'épargne publique, le mali éventuel le montant à concurrence duquel les dépenses courantes de l'Etat doivent être financées par l'emprunt, c'est-à-dire par l'épargne des autres secteurs.

Au budget des opérations de capital de l'Etat, figurent en dépenses : le mali éventuel du budget des opérations courantes de l'Etat, les acquisitions de biens de capital, les mutations de capitaux — c'est-à-dire les avances et prêts consentis par le Trésor, ainsi que les participations financières de l'Etat dans les entreprises publiques — et, enfin, l'amortissement de la dette publique.

Comme recettes, on trouve : le boni éventuel du budget des opérations courantes de l'Etat et la provision d'amortissement virés du budget des opérations courantes, le produit de la vente de biens de capital, les recettes ayant pour origine des mutations de capitaux — c'est-à-dire le remboursement d'avances ou de prêts consentis antérieurement par l'Etat — et la cession des participations financières de l'Etat.

Quant au solde du budget des opérations de capital de l'Etat, il représente soit l'excédent des dépenses de capital sur les recettes de capital à couvrir par l'emprunt, soit l'excédent des recettes de capital sur les dépenses de capital, sous forme d'un accroissement des moyens de trésorerie de l'Etat.

En résumé, le plan budgétaire dont il vient d'être question, tend à présenter l'ensemble des opérations de l'Etat sous une forme qui met clairement en évidence :

- l'action de celui-ci en tant que gérant des services publics administratifs d'une part, des entreprises publiques d'autre part;
- la fraction des ressources publiques affectées respectivement à des dépenses de consommation, à des dépenses de transfert en faveur des entreprises ou des particuliers, ou encore à des dépenses d'investissement dans le secteur public;
- enfin, l'incidence des besoins financiers de l'Etat sur le marché des capitaux.

Jusqu'à présent, il n'a été question que des comptes du secteur « Etat » comportant une classification des recettes et des dépenses suivant leur *nature*.

La comptabilité nationale prévoit également une autre présentation des comptes du secteur « Etat ». En vertu de celle-ci, les dépenses sont classées suivant leur *destination*, c'est-à-dire d'après les différentes fonctions assumées par l'Etat : Administration générale, Défense nationale, Justice, Services sanitaires, Services sociaux particuliers, Enseignement, Routes et autres moyens de communication, Autres activités de l'Etat (10).

(10) *Système normalisé de comptabilité nationale*, déjà cité, p. 23.

Une pareille synthèse permet de dégager et de mesurer l'importance relative des différentes interventions de l'Etat en vue d'assurer le développement et le bien-être de la nation.

Point n'est besoin d'insister sur l'heureux effet que la présentation des opérations budgétaires suivant cette double classification pourrait avoir sur le niveau des travaux parlementaires.

## 2. Exemple chiffré du budget de l'Etat axé sur la comptabilité nationale pour les exercices 1950, 1951 et 1952

Un exemple chiffré, établi sur la base des travaux de la Commission pour l'étude comparative des budgets des institutions publiques et parastatales fonctionnant dans le cadre de la Convention douanière néerlandais-belgo-luxembourgeoise, a été fourni par M. FRANK à la Journée d'études. Il a paru opportun de le reproduire ici.

Les tableaux IIIa et IIIb contiennent les chiffres réunis par la Commission susdite pour les années 1950, 1951 et 1952, en ce qui concerne les services de l'Etat belge.

Le tableau IIIa permet de se faire une idée synthétique de l'importance respective, parmi les charges courantes ou ordinaires de l'Etat, des dépenses de consommation (rémunérations, biens et services acquis des tiers, amortissement), des charges financières (intérêt de la dette publique et intervention dans le déficit d'exploitation des entreprises publiques), des transferts de revenus (pensions de guerre, subsides à l'O.N.S.S., allocations et secours divers au profit des particuliers, subventions aux prix et subsides économiques au profit des entreprises, interventions dans les dépenses courantes des pouvoirs subordonnés) et des transferts de capitaux (dommages de guerre, primes à la construction, interventions à fonds perdu dans les dépenses de capital des entreprises, des pouvoirs subordonnés, etc.).

Le tableau IIIa fournit, d'autre part, des indications quant à la part respective parmi les recettes courantes ou ordinaires de l'Etat, des recettes d'exploitation (recettes du domaine public, redevances, minerval, produit de ventes diverses), des revenus financiers (participation dans les bénéfices des entreprises publiques, intérêt des prêts consentis), des transferts de revenus (impôts directs et indirects), ainsi que des transferts de capitaux (amendes, dommages et intérêts, butin de guerre, recettes accidentelles de la Trésorerie).

Le tableau IIIb comporte des renseignements analogues pour ce qui a trait aux recettes et aux dépenses de capital (nouveaux investissements, travaux de gros entretien et renouvellements, installation, extension et renouvellement du mobilier, avances et prêts aux entreprises, amortissement de la dette publique, d'une part; provision d'amortissement, vente de biens de capital, remboursement d'avances et de prêts par les entreprises, d'autre part).

**Budgets de l'Etat belge pour 1950, 1951 et 1952 présentés suivant les principes de la comptabilité nationale**

TABLEAU IIIa

I — OPERATIONS COURANTES

(en millions de francs)

	1950 (1)		1951 (2)		1952 (3)			1950 (1)		1951 (2)		1952 (3)	
	%		%		%			%		%		%	
<i>Dépenses de consommation.</i>							<i>Recettes d'exploitation</i> (recettes du domaine public, redevances, minerval, produit de ventes diverses) .....	2,0	1.363	2,0	1.571	1,6	1.280
Salaires et traitements (y compris pensions d'ancienneté et contribution patronale à la sécurité sociale) .....	21,4	14.406	22,7	17.292	23,1	18.570	<i>Revenus financiers</i> (participation dans les bénéfices des entreprises publiques, intérêt des prêts consentis, etc.)	2,2	1.464	2,1	1.649	1,9	1.522
Biens et services acquis des tiers .....	8,3	5.533	8,5	6.427	9,3	7.468	<i>Transfert de revenus.</i>						
Amortissement des biens d'investissement .....	6,7	4.413	10,2	7.749	15,4	12.420	Impôts directs (déduction faite des non-valeurs) .....	29,6	19.774	40,3	30.626	33,9	27.295
	36,4	24.352	41,4	31.468	47,8	38.458	Impôts indirects .....	48,5	32.410	47,0	35.735	44,8	35.853
<i>Charges financières.</i>							Des pouvoirs subordonnés .....	0,04	30	0,4	340	0,03	19
Intérêt de la dette publique	9,5	6.351	8,3	6.326	7,9	6.385		78,2	52.214	87,7	66.701	76,50	63.167
Intervention dans le déficit d'exploitation des entreprises publiques .....	3,5	2.383	3,1	2.333	2,0	1.672	<i>Transfert de capitaux</i> (amendes, butin de guerre, recottes accidentelles de la trésorerie) .....	4,6	3.097	1,5	1.172	2,7	2.255
	13,0	8.734	11,4	8.659	9,9	8.057	Déficit du budget des opérations courantes .....	12,9	8.628	6,4	4.892	15,2	12.260
<i>Transfert de revenus.</i>													
Aux particuliers (pensions de guerre, subsides à l'O.N.S.S., allocations et secours divers)	23,4	15.621	20,8	15.817	18,8	15.130							
Aux entreprises privées (subsides économiques et subventions aux prix) .....	1,7	1.173	2,6	1.983	1,6	1.334							
Aux pouvoirs subordonnés .....	12,7	8.506	11,6	8.852	11,3	9.076							
	37,8	25.300	35,0	26.652	31,7	25.540							
<i>Transfert de capitaux.</i>													
Aux particuliers (dommages de guerre, primes à la construction) .....	5,6	3.746	6,6	5.031	6,7	5.425							
Aux entreprises (dommages de guerre, interventions diverses à fonds perdu) .....	1,7	1.124											
Aux pouvoirs subordonnés (dommages de guerre, interventions à fonds perdu) .....	4,8	3.220	4,2	3.215	3,3	2.630							
A des pays étrangers .....	0,4	290	1,3	900	0,4	374							
	12,5	8.380	12,1	9.206	10,4	8.429							
	100,0	66.766	100,0	75.985	100,0	80.484		100,0	66.766	100,0	75.985	100,0	80.484

(1) Dépenses et recettes probables de l'exercice 1950.

(2) Evaluation des dépenses et des recettes de l'exercice 1951, en tenant compte des amendements et des crédits supplémentaires.

(3) Crédits sollicités pour l'exercice 1952, non compris amendements et crédits supplémentaires.

Source : *Travaux de la Commission pour l'étude comparative des budgets des institutions publiques et parastatales.*

TABLEAU IIIb

II — OPERATIONS DE CAPITAL

(en millions de francs)

	1950 (1)		1951 (2)		1952 (3)			1950 (1)		1951 (2)		1952 (3)	
	%		%		%			%		%		%	
Déficit du budget des opérations courantes .....	42,2	8.628	21,3	4.892	35,0	12.260	Provision d'amortissement .....	21,6	4.413	33,7	7.749	35,4	12.420
<i>Investissements directs.</i>							<i>Désinvestissements directs.</i>						
Nouveaux investissements .....	23,6	4.818	27,2	6.258	22,2	7.797	Revente de biens de capital .....	0,6	119	1,2	286	0,7	254
Travaux de gros entretien et renouvellements .....	7,7	1.571	7,5	1.731	4,2	1.464	<i>Désinvestissements indirects.</i>						
Installation, extension et renouvellement du matériel et du mobilier .....	6,2	1.257	18,3	4.222	21,3	7.465	Remboursement d'avances et de prêts par les entreprises .....	0,7	135	0,7	160	0,3	123
<i>Investissements indirects.</i>							Excédent des dépenses sur les recettes de capital .....	77,1	15.760	64,4	14.802	63,6	22.282
Avances et prêts aux entreprises .....	10,2	2.090	15,3	3.530	5,9	2.085							
Avances et prêts à l'étranger .....	0,001	3	0,1	20	0,3	110							
<i>Amortissement de la dette publique</i> .....	10,1	2.060	10,2	2.344	11,1	3.898							
	100,0	20.427	100,0	22.997	100,0	35.079		100,0	20.427	100,0	22.997	100,0	35.079

(1) Dépenses et recettes probables de l'exercice 1950.

(2) Evaluation des dépenses et des recettes de l'exercice 1951, en tenant compte des amendements et des crédits supplémentaires.

(3) Crédits sollicités pour l'exercice 1952, non compris amendements et crédits supplémentaires.

Source : *Travaux de la Commission pour l'étude comparative des budgets des institutions publiques et parastatales.*



### 3. Divergences entre la structure d'un budget de l'Etat axé sur la comptabilité nationale et celle des budgets actuels

Une comparaison entre la structure de nos budgets actuels et celle d'un budget axé sur la comptabilité nationale permet de dégager entre ces deux types de documents des divergences importantes.

En comptabilité nationale, les opérations de l'Etat sont enregistrées suivant deux classifications distinctes : celle des recettes et des dépenses d'après leur nature, celle des dépenses suivant leur destination. Dans les documents officiels, par contre, les crédits d'un même budget se rapportent à des opérations classées tantôt suivant leur nature, tantôt suivant leur destination. De plus, de nombreux crédits visent des dépenses de nature différente : par exemple, à la fois des salaires et des traitements et des services acquis des tiers. Des difficultés surgissent, dès lors, à l'occasion de la transposition des recettes et des dépenses de l'Etat dans la comptabilité nationale.

En deuxième lieu, les documents budgétaires, à l'encontre de la comptabilité nationale, ne distinguent pas d'une manière satisfaisante les dépenses courantes des dépenses d'investissement. Un certain nombre de dépenses courantes sont reprises au budget extraordinaire, des dépenses d'investissement le sont dans le budget ordinaire des départements ministériels. Il en résulte des différences entre le boni ou le mali accusé par le budget des opérations courantes, selon que l'on se rapporte aux budgets officiels, ou aux données de ces derniers transposées dans un budget axé sur la comptabilité nationale.

Le budget des recettes et des dépenses extraordinaires se prête particulièrement mal à son intégration dans la comptabilité nationale : il ne fait pas une distinction systématique entre les immobilisations nouvelles et les dépenses de renouvellement ou les travaux de gros entretien ; il ne comprend pas les charges d'amortissement de la dette publique ; il n'opère pas de distinction systématique entre les dépenses d'investissement dont bénéficient l'Etat lui-même, les pouvoirs subordonnés et les propriétaires de biens du domaine privé assimilés à ceux du domaine public au point de vue de la réparation des dommages de guerre.

Les notions de budget des opérations de capital — dans l'acceptation de la comptabilité nationale — et de budget des recettes et des dépenses extraordinaires — dans l'acceptation de la comptabilité publique belge — ne coïncident donc pas. Le budget de capital reprend seulement les opérations qui affectent la composition du patrimoine de l'Etat. Le budget extraordinaire, par contre, a une portée plus étendue. Il comprend également des dépenses qui n'influencent pas la structure du patrimoine de l'Etat, mais qui, à tort ou à raison, peuvent être financées

par l'emprunts, tels : l'acquisition de matériel militaire, les subsides aux administrations publiques subordonnées pour l'exécution de travaux de tout genre.

Les divergences existant entre le régime d'imputation des recettes et des dépenses adopté respectivement par la comptabilité publique et la comptabilité nationale, d'un autre côté, rendent difficile la transposition des dépenses extraordinaires dans le compte des opérations de capital de la comptabilité nationale.

La comptabilité nationale enregistre, ainsi qu'on l'a signalé plus haut, les biens et les services acquis des tiers au moment de la fourniture ou de la prestation effective. Les crédits budgétaires, par contre, sont frappés dès qu'il y a commande ou adjudication, c'est-à-dire dans le cas de grands travaux, parfois un ou deux ans avant leur exécution réelle. Il existe ainsi un divorce entre les grands travaux effectivement exécutés au cours d'un exercice budgétaire et les crédits du budget extraordinaire se rapportant à cet exercice.

Quant au budget des recettes et des dépenses pour ordre, il est inutilisable lorsqu'on désire intégrer dans la comptabilité nationale les dépenses de l'Etat qui s'y trouvent.

Un dernier obstacle à la transposition des opérations de l'Etat dans la comptabilité nationale résulte de ce que les crédits des entreprises d'Etat, tels le *Moniteur belge*, la Poste et la ligne Ostende-Douvres, sont confondus avec les crédits des services d'autorité ou de caractère social de l'Etat. Or, les spécialistes de la comptabilité nationale sont d'accord pour ne pas étendre la notion de l'Etat à ces exploitations, qu'ils classent dans le secteur des entreprises.

Pour remédier à cette difficulté, il serait opportun de publier le budget des entreprises d'Etat en annexe au budget du département dont elles relèvent, et de conférer à ces budgets la même présentation que celle des comptes de prévision des organismes d'intérêt public autonomes à caractère industriel, commercial ou financier. C'est ainsi que l'on procède à l'heure actuelle aux Pays-Bas. Une réforme de l'espèce permettrait enfin au Parlement et au Gouvernement de voir clair dans la gestion des exploitations de l'Etat qui ne sont pas dotées de la personnalité juridique.

Ces remarques ne signifient pas nécessairement que la présentation actuelle des crédits budgétaires ne répond pas aux besoins d'un contrôle parlementaire efficace sur la gestion des deniers publics ; elles montrent simplement que cette présentation ne satisfait pas aux exigences de la comptabilité nationale.

Les autorités néerlandaises, qui se sont heurtées après la deuxième guerre mondiale aux mêmes difficultés, ont apporté une solution ingénieuse à ce problème par une triple classification des recettes et des

dépenses de l'Etat. Les documents budgétaires néerlandais comportent en effet, à l'heure actuelle, une subdivision des recettes et des dépenses en articles par département ordonnateur, analogue à celle qui existe en Belgique; une classification fonctionnelle des dépenses; une classification par nature des recettes et des dépenses (11).

Les deux nouvelles classifications figurent seulement dans les « développements » des budgets. Grâce à elles, la transposition des opérations budgétaires dans la comptabilité nationale hollandaise est devenue un simple problème de mécanographie.

#### 4. Incidence de la réforme proposée sur l'équilibre budgétaire et réformes souhaitables

Examinant l'incidence de la réforme de la présentation du budget sur l'équilibre du budget ordinaire M. FRANK fait les constatations suivantes :

1° L'équilibre du budget des opérations courantes, même dans le cadre d'un système axé sur la comptabilité nationale, est une notion qui n'est pas purement comptable. Il subit l'influence de préoccupations politiques et financières que l'on ne peut pas ne pas négliger, notamment dans le domaine des dépenses de défense nationale.

2° Les documents budgétaires, dans leur présentation actuelle, ont une tendance à surestimer légèrement les charges courantes ou ordinaires et, par voie de conséquence, à présenter le résultat du budget ordinaire sous un angle moins favorable que ne le justifie la réalité. Ceci est imputable à l'inscription, au budget ordinaire, des dépenses d'amortissement de la dette publique en lieu et place des charges pour vétusté économique des biens de l'Etat, alors que celles-là dépassent à l'heure actuelle d'environ un milliard celles-ci.

Les mesures concrètes qu'il importerait de prendre pour que les recettes et les dépenses de l'Etat puissent s'intégrer aisément dans la comptabilité nationale n'auraient pas un caractère très radical et ne heurteraient que légèrement les usages parlementaires. En effet, le schéma du budget axé sur la comptabilité nationale qui a été commenté ci-devant a la valeur d'un simple plan général. Rien n'empêche donc que, comme par le passé, l'on présente au Parlement autant de budgets qu'il y a de ministres responsables.

Les subdivisions actuelles des recettes et des dépenses en articles ne seraient pas non plus fort affectées par la réforme, puisqu'il suffirait d'apporter des retouches aux libellés, et de scinder ceux des articles qui renferment des opérations de nature par trop hétérogène.

(11) Ministerie van Financiën, *Begrotingsvoorschriften 1952*, La Haye.

Il n'y aurait que le budget des recettes et des dépenses extraordinaires et celui des recettes et des dépenses pour ordre qui devraient subir des modifications de structure importantes.

Voici brièvement énumérées les mesures qu'il serait possible de prendre en vue de faciliter l'intégration des recettes et des dépenses de l'Etat dans la comptabilité nationale.

1° Mettre au point une classification par nature des recettes et des dépenses et une classification fonctionnelle de ces dernières, suivant un plan général s'inspirant des principes de la comptabilité nationale.

2° Revoir les postes des budgets, afin de réaliser, d'une part, une discrimination plus nette entre les opérations courantes et les opérations de capital, et d'apporter, d'autre part, au libellé et au contenu des crédits les retouches qu'exigent les deux nouvelles classifications proposées.

3° Substituer le poste « Amortissement des biens de l'Etat » à celui de l'« Amortissement de la dette publique », au budget ordinaire. Ce point est lié au problème de l'instauration d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat, qui a été traité au cours de la Journée d'études par M. ILEGEMS.

4° Publier le budget des services de l'Etat à caractère industriel, commercial ou financier, en annexe du budget du département ministériel dont ces services relèvent.

5° Remanier entièrement la présentation du budget des recettes et des dépenses extraordinaires et de celui des recettes et des dépenses pour ordre.

Ces réformes ne comportent somme toute aucun élément qui ne se justifie pas pour des raisons dictées par le bon sens, et s'imposent même si l'on ne désirait pas utiliser les budgets comme élément constitutif de la comptabilité nationale.

En d'autres mots, préconiser un budget axé sur la comptabilité nationale, c'est suggérer une réforme de la présentation des budgets en fonction d'un certain nombre de principes universellement appliqués en comptabilité privée.

Cette réforme contribuerait à mettre à la disposition du pays un outil de travail dont l'importance, tant sur le plan national qu'international, a été soulignée au seuil de la Journée d'études par M. VAN HOUTTE, Premier Ministre.

#### V — LA REFORME DE LA PRESENTATION DU BUDGET DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC AUTONOMES

Le problème de la réforme de la présentation du budget des organismes d'intérêt public autonomes a été traité par M. A. MAGAIN, chef de cabinet du Premier Ministre.

Le problème à résoudre est double. Le budget des services autonomes qui remplissent une mission administrative ou sociale doit être mis en concordance avec le schéma du compte « Etat » de la comptabi-

lité nationale; le budget des services autonomes qui remplissent une mission industrielle ou commerciale doit être aligné sur celui du compte « entreprises » de la comptabilité nationale.

A cette fin, M. MAGAIN a présenté deux schémas.

Le schéma du budget des organismes d'intérêt public autonomes à caractère administratif et social correspond, dans ses grandes lignes (voir tableaux IVa et IVb), au plan du budget des services d'autorité et de caractère social de l'Etat dont il a été question plus haut (voir tableau II) (12).

Le schéma du budget des organismes d'intérêt public à caractère industriel ou commercial peut s'inspirer des travaux de l'O.N.U. (13), comportant trois comptes : un compte d'exploitation, un compte de profits et pertes et un compte des opérations de capital (voir tableau V) (14), ou suivre le système adopté par les entreprises d'Etat hollandaises soumises à la *Bedrijvenwet* du 21 juillet 1928, ne comportant que deux comptes, le compte d'exploitation et le compte de profits et pertes étant regroupés en un seul compte.

Les deux systèmes esquissés ci-dessus ont leurs avantages et leurs inconvénients respectifs. Celui de l'O.N.U. satisfera plutôt ceux qui se préoccupent d'aligner autant que possible la comptabilité des entreprises publiques sur celle des entreprises privées; il heurtera, par contre, les conceptions des milieux parlementaires habitués à la subdivision des recettes et des dépenses publiques en un budget ordinaire et en un budget extraordinaire.

Le système de la *Bedrijvenwet* hollandaise doit, pour les mêmes raisons, obtenir les suffrages des tenants de la comptabilité publique traditionnelle, mais, par contre, rencontrer de l'opposition de la part des partisans des méthodes de la comptabilité privée.

Il semble difficile de se prononcer d'une manière absolue en faveur d'un des deux systèmes en présence. La conception de l'O.N.U. semble plutôt s'adapter aux entreprises publiques qui ne sont pas soumises à l'autorité d'un ministre et dont le budget n'est pas approuvé par le Parlement. La conception de la *Bedrijvenwet* paraît, par contre, plus conforme aux exigences des entreprises publiques soumises à l'autorité ministérielle et dont le budget est voté par le Parlement.

#### Le projet de loi relatif au contrôle de certains organismes d'intérêt public

M. MAGAIN s'est également occupé des dispositions du projet de loi relatif au contrôle de certains organismes d'intérêt public, déposé le 25 mars 1952 sur le bureau de la Chambre des Représentants.

Ce projet prévoit qu'un certain nombre de régies et d'établissements publics parmi les plus importants seraient dorénavant tenus d'établir un budget sui-

vant des règles et une présentation fixés de commun accord par le Ministre dont les organismes relèvent et par le Ministre des Finances. Ces budgets seraient annexés au projet de budget du ministère dont relèvent les organismes et, soit soumis aux Chambres législatives en vue de leur approbation, soit communiqués à celles-ci à titre d'information.

Le soin de fixer les règles générales et particulières relatives à la présentation des budgets, aux termes du projet de loi, serait confié au Pouvoir exécutif. Celui-ci aurait ainsi une occasion fort propice d'axer le plan du budget des organismes d'intérêt public sur la comptabilité nationale.

La seule disposition impérative figurant dans le projet est celle qui stipule que « la comptabilité est tenue suivant le système de la gestion ». Cette disposition, loin de constituer un obstacle à la réforme envisagée, en faciliterait tout au contraire la réalisation.

En prévision du vote du projet de loi relatif au contrôle de certains organismes d'intérêt public, le Ministre des Finances a invité un certain nombre d'entre eux à présenter, depuis l'exercice 1952, un budget suivant des règles et une présentation conformes à maints égards aux schémas dont question ci-dessus.

## VI — LA COMPTABILITE PATRIMONIALE DE L'ETAT

### 1. Généralités

On a vu que dans un système budgétaire axé sur la comptabilité nationale, les charges d'amortissement des biens de capital de l'Etat grèvent le budget des opérations courantes, en lieu et place de l'amortissement financier de la dette publique, tandis que ce dernier poste figure au budget des opérations de capital.

La détermination des charges d'amortissement des biens de capital implique la tenue d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat. M. ILEGEMS, Inspecteur général des Finances, a prononcé à la Journée d'études un plaidoyer en vue de l'instauration d'une pareille comptabilité en Belgique. Il insista sur le fait que la comptabilité patrimoniale de l'Etat rendrait de grands services dans d'autres domaines également.

Grâce à cette comptabilité, il serait possible d'établir d'une manière objective si les travaux d'entretien et de renouvellement entrepris par le Gouvernement sont suffisants en vue de maintenir le patrimoine public en bon état. Elle permettrait aussi de mieux répartir dans le temps les travaux en question et d'éviter que ceux-ci ne grèvent trop lourdement un budget déterminé.

De tels renseignements présenteraient par ailleurs un intérêt considérable pour les secteurs de l'industrie privée intéressés aux travaux d'entretien et de

(12) Le schéma en question provient d'un questionnaire élaboré par la délégation belge auprès de la Commission pour l'étude comparative des budgets des institutions publiques et parastatales fonctionnant dans le cadre de la Convention douanière néerlandais-belgo-luxembourgeoise.

(13) *Budgetary Structure and Classification of Government Accounts*, United Nations, New York, février 1951, p. 42.

(14) Même remarque que celle formulée dans le renvoi n° 12.

Schéma d'un budget des organismes d'intérêt public autonomes à caractère administratif et social

TABLEAU IVa

I — Recettes et dépenses ordinaires

DÉPENSES	RECETTES
<p><i>I. Dépenses ordinaires.</i></p> <p>1. Salaires, traitements et rétributions accessoires.</p> <p>2. Contribution patronale à la sécurité sociale.</p> <p>3. Pensions en dehors de la sécurité sociale.</p> <p>4. Biens et services acquis des tiers.</p> <p>5. Impôts et taxes.</p> <p>6. Intérêts sur emprunts ou avances accordés par :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) l'Etat, des provinces et des communes.</p> <p style="margin-left: 20px;">b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.</p> <p>7. Interventions en faveur de tiers.</p> <p>8. Transferts à d'autres organismes.</p> <p>9. Divers.</p> <p align="right">Total I _____</p>	<p><i>I. Recettes ordinaires.</i></p> <p>16. Recettes ordinaires d'exploitation.</p> <p>17. Redevances et cotisations.</p> <p>18. Recettes financières : intérêts, dividendes, etc., payés par :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) l'Etat, des provinces et des communes;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.</p> <p>19. Subventions :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) de l'Etat;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) des provinces et des communes.</p> <p>20. Dons divers et legs de particuliers.</p> <p>21. Recettes de transfert.</p> <p>22. Divers.</p> <p align="right">Total I _____</p>

TABLEAU IVb

II — Recettes et dépenses de capital

DÉPENSES	RECETTES
<p><i>II. Dépenses de capital.</i></p> <p>10. Biens d'investissement immobiliers :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) nouveaux investissements;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) gros entretien et renouvellement.</p> <p>11. Biens d'investissement mobiliers :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) dépenses de premier établissement;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) dépenses de renouvellement.</p> <p>12. Prêts, avances, participations dans le capital accordés par l'organisme :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) à l'Etat, aux provinces et aux communes;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) à d'autres organismes publics, à des entreprises privées et à des particuliers.</p> <p>13. Remboursement d'emprunts ou d'avances :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) à l'Etat, aux provinces et aux communes;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) à d'autres organismes publics, à des entreprises privées et à des particuliers.</p> <p>14. Divers.</p> <p align="right">Total II _____</p> <p align="right">Total I + II _____</p> <p>15. Dépenses pour ordre.</p>	<p><i>II. Recettes de capital.</i></p> <p>23. Produit d'emprunts ou d'avances accordés par :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) l'Etat, des provinces et des communes;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.</p> <p>24. Remboursement de prêts, d'avances ou de participations dans le capital, accordés antérieurement par l'organisme, effectué par :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) l'Etat, des provinces et des communes;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.</p> <p>25. Vente de biens de capital.</p> <p>26. Divers.</p> <p align="right">Total II _____</p> <p align="right">Total I + II _____</p> <p>27. Recettes pour ordre.</p>

## Schéma d'un budget des organismes d'intérêt public autonomes à caractère industriel ou commercial

I — *Compte d'exploitation*

<i>DÉBIT.</i>	<i>CRÉDIT.</i>
1. Salaires, traitements et rétributions accessoires.	11. Recettes ordinaires d'exploitation.
2. Contributions patronales à la sécurité sociale.	12. Recettes diverses.
3. Pensions en dehors de la sécurité sociale.	12bis. Variations des stocks.
4. Biens et services acquis des tiers.	13. Mali d'exploitation.
5. Impôts et taxes.	
6. Provisions d'amortissement.	
7. Prévisions et provisions pour : a) dépréciation éventuelle d'actifs; b) divers.	
8. Divers.	
9. Boni d'exploitation.	
Total _____	Total _____
10. Dépenses pour ordre.	14. Recettes pour ordre.

II — *Compte de profits et pertes*

<i>DÉBIT.</i>	<i>CRÉDIT.</i>
1. Mali d'exploitation.	6. Boni d'exploitation.
2. Intérêts sur avances ou emprunts payés à : a) l'Etat, aux provinces et aux communes; b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.	7. Intérêts sur placement des disponibilités.
3. Bénéfices distribués à : a) l'Etat, aux provinces et aux communes; b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.	8. Revenus du portefeuille-titres : a) emprunts d'Etat, des provinces et des communes; b) actions et obligations privées y compris celles des organismes publics.
4. Divers.	9. Subventions reçues : a) de l'Etat; b) des provinces et des communes.
5. Bénéfices non distribués.	10. Prélèvements sur réserves.
	11. Divers.
Total _____	12. Perte nette.
	Total _____

III — *Compte des opérations de capital*

<i>DÉBIT.</i>	<i>CRÉDIT.</i>
1. Perte nette.	8. Bénéfices non distribués.
2. Prélèvements sur réserves.	9. Provisions d'amortissement.
3. Acquisition de biens d'investissement : a) Biens immobiliers : nouveaux investissements; b) Biens immobiliers : gros entretien et renouvellement; c) Biens mobiliers : dépenses de premier établissement; d) Biens mobiliers : dépenses de renouvellement.	10. Prévisions et provisions pour : a) dépréciation éventuelle d'actifs; b) divers.
3bis. Variations des stocks.	11. Vente de biens d'investissement.
4. Prêts, avances, participations dans le capital, accordés par l'organisme à : a) l'Etat, aux provinces et aux communes; b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.	12. Produit d'emprunts ou d'avances accordés par : a) l'Etat, des provinces et des communes; b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.
5. Remboursement d'emprunts ou d'avances accordés par : a) l'Etat, des provinces et des communes; b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.	13. Remboursement de prêts, d'avances ou de participations dans le capital, accordés antérieurement par l'organisme, effectué par : a) l'Etat, des provinces et des communes; b) d'autres organismes publics, des entreprises privées et des particuliers.
6. Divers.	14. Divers.
7. Excédent des recettes de capital sur les dépenses de capital.	15. Excédent des dépenses de capital sur les recettes de capital.
Total _____	Total _____

renouvellement des biens des pouvoirs publics. Le Conseil central de l'économie s'est dernièrement préoccupé de ce problème.

La réforme proposée revêt une importance plus considérable encore quand on songe que les biens de l'Etat constituent le poste principal de l'actif du bilan

de l'Etat. Le solde entre les postes du débit et du crédit du dit bilan représente la valeur du patrimoine de l'Etat. Or, c'est là une donnée importante, du moins pour ceux qui considèrent que le montant de la dette publique ne peut à la longue dépasser la valeur de ce patrimoine.

TABLEAU VI

Tableau comparatif des bilans de l'Etat (\*)

ACTIF				
	31 décembre 1932	31 décembre 1935	31 décembre 1936	31 décembre 1947
Biens de l'Etat en général.....	40.786.988.753,33	42.777.002.419,68	43.533.737.783,20	117.717.730.229,36
Biens des institutions autonomes dont le patrimoine s'identifie à celui de l'Etat	3.459.104.618,18	4.154.680.527,48	4.944.067.588,26	16.416.506.331,90
Avoirs du Trésor .....	8.897.255.526,64	12.746.415.065,06	9.942.610.699,81	100.531.030.815,91
Solde...	—	—	—	—
Total...	53.143.348.898,15	59.678.098.012,22	58.420.416.071,27	362.116.466.501,17
Biens des établissements autonomes indépendants de l'Etat.....	490.565.365,45	511.487.304,44	528.385.151,84	1.242.129.212,26
PASSIF				
Dette de l'Etat .....	40.331.838.243,14	43.951.923.965,45	43.504.676.575,12	264.395.261.801,41
Dette des institutions autonomes dont le patrimoine s'identifie à celui de l'Etat	1.182.718.641,39	1.229.779.238,39	1.233.148.825,44	5.181.421.687,19
Engagements du Trésor .....	6.027.898.073,43	7.895.625.954,12	7.038.541.760,15	92.539.783.012,57
Solde...	5.600.893.940,19	6.600.768.854,26	6.644.048.910,56	—
Total...	53.143.348.898,15	59.678.098.012,22	58.420.416.071,27	362.116.466.501,17

(\*) Inventaire des biens de l'Etat au 31 décembre 1947, *Rapport général*, p. 244.

Jusqu'à présent, les données relatives à la valeur et à la décomposition des biens de l'Etat sont fournies par l'Inventaire des biens de l'Etat qui est établi périodiquement, depuis 1932, par la Commission permanente chargée de la mise à jour régulière de l'inventaire général des biens de l'Etat (15), qui, dès 1932, a insisté elle-même sur le caractère précaire du travail qu'elle a pu fournir.

## 2. L'instauration d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat en Belgique

Le problème de l'instauration d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat en Belgique ne paraît pas soulever de difficultés majeures, d'après M. ILEGEMS, et pourrait être résolu en apportant certaines modifications aux méthodes de travail actuelles.

Il serait, par exemple, indispensable de comptabiliser avec une précision beaucoup plus grande les dettes et les créances de l'Etat. Il pourra également

s'avérer nécessaire de prévoir dans notre système de comptabilité publique l'ouverture de comptes pour créditeurs et débiteurs divers. Le problème des arriérés d'impôts, enrôlés ou non, qui font partie intégrante de l'actif de l'Etat, soulève une difficulté particulière.

En ce qui concerne les dépenses, il importera de se préoccuper de certains postes du budget ordinaire, qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des biens durables de l'Etat. On peut citer, dans cet ordre d'idées, les réparations qui augmentent considérablement la valeur de l'objet réparé, certains achats de meubles et de matériel, notamment les automobiles, qui ne peuvent pas être traités comme de simples objets de consommation courante.

Une autre difficulté est soulevée par les dépenses militaires. Du point de vue international, elles sont assimilées à des dépenses de consommation, alors même qu'elles ont pour objet des biens durables, tels que les champs d'aviation ou les casernes. Il paraît pourtant indiqué de ne retenir comme bien de capital qu'une partie de la valeur des installations de défense nationale. C'est d'ailleurs de cette manière

(15) On trouvera au tableau VI un aperçu du bilan de l'Etat au 31 décembre 1932, 1935, 1936 et 1947, tel qu'il a été dressé par la Commission.

qu'on procède dans les Inventaires des biens de l'Etat.

En résumé, on peut affirmer que l'instauration d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat offrira de grands avantages. Les difficultés à surmonter paraissent moindres qu'ailleurs, grâce à l'existence des Inventaires des biens de l'Etat qui constituent une excellente base de départ (16).

### 3. La situation patrimoniale du Congo belge au 31 décembre 1949

L'exposé de M. ILEGEMS fut complété par une communication de M. G. VERRIEST, Inspecteur royal des Colonies, sur la « Situation patrimoniale du Congo belge au 31 décembre 1949 » (17).

Dès fin 1947, la question avait été agitée de transformer la présentation de la comptabilité publique du Congo belge et d'adopter la forme d'une comptabilité patrimoniale.

L'élaboration du Plan Décennal accrut encore l'intérêt attaché à cette question. Au moment où la Colonie allait entreprendre de vastes travaux d'in-

(16) Voir notamment à ce sujet E. CHATEL, « La comptabilité de l'Etat », *La Revue belge des sciences commerciales*, juillet-octobre 1937.

(17) Le texte intégral de ce rapport a paru dans le *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 3, septembre 1952.

vestissement, il importait de justifier le bon usage des crédits alloués en faisant ressortir l'accroissement du patrimoine qui en résulterait.

Il s'agissait donc d'établir un bilan de départ auquel seraient ajoutés annuellement les investissements réalisés.

Deux méthodes permettaient l'établissement du plan initial :

A. La méthode comptable consistait à relever dans les comptes généraux toutes les dépenses d'investissement effectuées depuis l'origine de la Colonie, d'une part, en les affectant d'un coefficient d'amortissement d'après la nature et la date des travaux envisagés, et d'autre part, en les majorant d'un indice de revalorisation en concordance avec la dépréciation de la monnaie;

B. La méthode d'estimation directe comportait l'évaluation des biens de la Colonie en fonction de leur coût de remplacement actuel, compte tenu de l'usure ou du vieillissement.

La méthode comptable, très simple en principe, fut adoptée initialement. Les travaux de compilation des comptes généraux furent entamés au cours de l'année 1949.

Un premier bilan, établi de cette façon, fut dressé au 31 décembre 1948. Le résultat final, chiffrant à huit milliards la valeur du patrimoine de la Colonie, parut excessivement modeste.

En vue d'un recouplement, le bilan suivant, arrêté au 31 décembre 1949, fut élaboré suivant la méthode

TABLEAU VII

### Bilan patrimonial du Congo belge au 31 décembre 1949

ACTIF			PASSIF		
Domaine de la Colonie .....		pour mémoire	Passif envers les tiers :		
Investissements proprement dits :			Dette publique :		
Immeubles et mobilier .....	2.277.000.000		Dette consolidée .....	2.890.000.000	
Immeubles en construction .....	75.000.000		Dette flottante .....	800.000.000	
Transports par route .....	9.339.000.000		Comptes d'ordre :		
Transports par eau .....	739.000.000		Capitaux garantis de la Dette indirecte .....	1.283.000.000	4.973.000.000
Transports par air .....	145.000.000		Créditeurs :		
Télécommunications .....	150.000.000		Fonds de tiers .....	500.000.000	
Gros matériel .....	73.000.000		Créances à liquider .....	100.000.000	
Divers .....	40.000.000	12.838.000.000	Banque du Congo Belge : « Couverture métallique » .....	105.000.000	705.000.000
Actif réalisable :			Engagements envers les budgets ordinaires futurs :		
Stock d'or .....	740.000.000		Fonds de crise .....		5.000.000.000
Stock d'ivoire .....	15.000.000		Patrimoine net de la Colonie.....		15.988.000.000
Magasins .....	130.000.000				
Portefeuille.....	8.100.000.000	8.985.000.000			
Débiteurs :					
Avances diverses .....	50.000.000				
Droits et impôts enrôlés mais restant à recouvrer .....	150.000.000				
Avances aux offices parastataux.....	800.000.000	1.000.000.000			
Disponible :					
Divers avoirs de trésorerie.....		2.280.000.000			
Patrimoine des divers organismes parasta- taux.....		300.000.000			
Compte d'ordre :					
Capitaux garantis de la Dette indirecte		1.283.000.000			
<b>Total de l'actif...fr.</b>		<b>26.666.000.000</b>	<b>Total du passif...fr.</b>		<b>26.666.000.000</b>

d'estimation directe, allégée dans une certaine mesure par l'emploi des valeurs forfaitaires et le maintien, dans certains cas précis, de la méthode comptable.

Tel qu'il a été dressé, le bilan au 31 décembre 1949 (voir tableau VII) servira de base pour la comparaison des investissements des années ultérieures, dont les éléments seront puisés dans les comptes. Périodiquement, une nouvelle estimation directe du patrimoine de la Colonie permettra le réajustement des résultats obtenus par la méthode comptable.

Le travail eût pu se limiter à l'évaluation des investissements plutôt qu'à une présentation sous forme de bilan, nécessitant l'intervention d'un passif.

La formule du bilan a l'avantage de mettre en regard, et tout l'actif et tout le passif, ce qui n'empêche pas le dégagement des investissements.

Ces derniers s'établissent comme suit :

Investissements .....	fr. 12.838.000.000
Stock d'or .....	» 740.000.000
Portefeuille .....	» 8.100.000.000
Avances à divers organismes parastataux .....	» 800.000.000
Patrimoine des divers organismes parastataux .....	» 300.000.000
	fr. 22.778.000.000

ce chiffre apparaissant ainsi comme un potentiel patrimonial.

Quant au patrimoine net de la Colonie, il est de fr. 15.988.000.000.

TABLEAU VIII

**Préfiguration du compte de la Trésorerie**

1. Encaisse au début de l'année.
2. Total des recettes au cours de l'année.
3. Subsidés de l'étranger.
4. Gains sur opérations monétaires.
5. Recettes provenant d'emprunts :  
a) intérieurs;  
b) extérieurs.
6. Fonds de tiers à la disposition de l'Etat.
7. Divers.

Total \_\_\_\_\_

1. Total des dépenses au cours de l'année.
2. Pertes sur opérations monétaires.
3. Amortissement dette publique :  
a) intérieure;  
b) extérieure.
4. Remboursement de fonds de tiers.
5. Divers.
6. Encaisse à la fin de l'année.

Total \_\_\_\_\_

**VIII — LA PREFIGURATION DU COMPTE DE LA TRÉSORERIE**

Le plan d'un budget de l'Etat axé sur la comptabilité nationale comprend, en dehors du budget des services d'autorité et à caractère social et du budget des organismes d'intérêt public autonomes, une préfiguration du compte de la Trésorerie.

Cette préfiguration contient les prévisions relatives au financement du budget. Un schéma de ce document figure au tableau VIII.

Dans son rapport, M. CHATEL, de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, a exprimé la crainte que soient refoulées vers le compte de trésorerie des opérations que l'on souhaiterait soustraire à une autorisation préalable du pouvoir législatif et a émis des doutes quant à la possibilité d'établir avec la précision souhaitable les prévisions en question.

Les opérations « hors cadre » provoquent, en effet, des manipulations de fonds et de transferts de créances d'une ampleur bien plus considérable que la simple exécution du budget. Si, d'autre part, l'importance des recettes et des dépenses budgétaires peut être assez facilement déterminée parce que l'exécution du budget « est commandée », il n'en est pas

de même des mouvements de trésorerie, qui « sont *subs* » et dépendent bien plus de l'évolution de la conjoncture que de l'initiative gouvernementale.

Enfin, les recettes et les dépenses budgétaires ont, en trésorerie, une importance bien moins considérable que celle que semble lui donner la hauteur des chiffres apparaissant dans les budgets. Les opérations budgétaires, à concurrence d'une très sérieuse fraction, n'ont d'autres effets que ceux d'un simple transfert en compte, et ce par suite du système de vases communicants existant entre la Trésorerie, la Banque Nationale (Caissier de l'Etat), l'Office des chèques postaux et les banques privées (depuis l'arrêté du 3 février 1946, astreignant les banques à souscrire des certificats de Trésorerie dans la proportion de 60 % de leurs dépôts à vue ou à court terme).

Les prévisions de trésorerie, déjà difficiles à établir dans les banques privées où elles ne sont faites qu'à courte échéance et pour une courte période, et où les opérations n'ont pas l'ampleur qu'elles connaissent à l'Etat, sont bien plus malaisées en ce qui concerne le Trésor, surtout s'il s'agit de les former longtemps avant l'échéance et pour une longue période.

L'exposé de M. CHATEL fut celui qui donna lieu, au cours de la Journée d'études, aux échanges de vues les plus animés. Si l'on semblait d'accord sur les ten-



dances de la thèse du rapporteur, des divergences d'opinion se manifestèrent cependant quant à la rigueur des conclusions de son exposé.

C'est ainsi que M. G. COPPÉE, secrétaire général-adjoint de l'Institut, fit remarquer que les difficultés invoquées par M. CHATEL n'existent effectivement que si l'on part de la structure actuelle du compte de la Trésorerie, comprenant non seulement les opérations budgétaires, mais également la multitude des opérations « hors budget » et les jeux d'écritures du budget pour ordre.

Si l'on s'oriente dans l'avenir vers un système de comptabilité nationale, il va de soi qu'il faudra adapter la comptabilité publique au même titre d'ailleurs qu'on doit adapter la présentation du budget. Partant des objectifs que s'assigne la comptabilité nationale, et des définitions que l'on donne aux différents secteurs, il s'indique d'isoler dans un tableau distinct du compte de la Trésorerie, les opérations qui concernent réellement le budget de l'Etat, au sens que l'on donne à ce terme dans la comptabilité nationale.

Le problème de l'établissement de prévisions en ce qui concerne le financement de ce budget se présenterait alors sous un jour bien plus favorable.

\* \* \*

Les rapports soumis à la Journée d'études du 6 décembre 1952 et les discussions qui eurent lieu au cours de celle-ci, montrent toute l'utilité que présenterait un remaniement de la présentation des budgets et du compte de la Trésorerie, dans le but de les axer sur la comptabilité nationale. Les réformes proposées soulèvent évidemment de nombreux problèmes techniques.

L'Institut belge de finances publiques a, dès lors, été bien inspiré en créant, en son sein, une *Commission d'études pour l'intégration de la comptabilité publique dans la comptabilité nationale*. Cette commission, présidée par M. le professeur MASOIN, est chargée d'analyser les travaux de la Journée d'études et de transmettre au Gouvernement des recommandations en vue de la réalisation de la réforme.

# LA POLITIQUE DES CHANGES ET LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ITALIE DEPUIS LA GUERRE

(DEUXIEME PARTIE)

## II — EVOLUTION DES CONTROLES ADMINISTRATIFS

Dans l'ensemble, les contrôles administratifs relatifs au change et au commerce extérieur se sont sensiblement relâchés depuis la fin de la guerre, mais ils continuent à s'exercer selon des critères discriminatoires, surtout à raison de la pénurie de dollars. Le respect des *cross-rates* avec le dollar et la nécessité de protéger l'équilibre de la balance des paiements comportent nécessairement une réglementation différenciée des transactions avec l'étranger. La politique économique italienne a cherché d'abord à atténuer les contrôles administratifs, rompant avec le principe du respect des *cross-rates*; par la suite, elle s'est ralliée à la politique officielle du Fonds Monétaire concernant le maintien des *cross-rates*. De ce fait, elle a dû non seulement accumuler de nouveaux soldes créditeurs, mais accentuer la discrimination quantitative par une atténuation des contrôles administratifs sur les importations appliquée presque exclusivement aux pays de l'U.E.P.

Les contrôles administratifs italiens concernent, en premier lieu, la forme du règlement des transactions. Les paiements et les encaissements s'effectuent de la manière suivante :

a) en dollars américains et canadiens, si les paiements ou les encaissements se rapportent à la zone dollar ou à la zone d'autres pays avec lesquels il n'est pas prévu de modes particuliers de règlement;

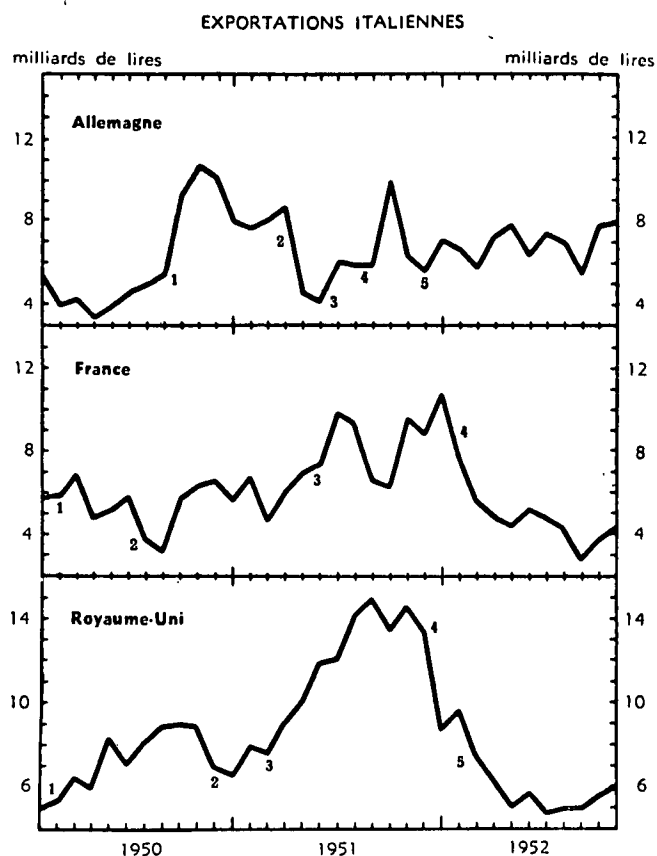
b) en livres sterling, si les paiements et les encaissements concernent la zone sterling;

c) par l'intermédiaire des comptes de compensation, dans les cas où il existe avec le pays du créancier ou du débiteur un accord de paiement prévoyant cette forme de règlement (1).

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 1953, il existait des accords de compensation avec les pays suivants (la monnaie de compte est indiquée entre parenthèses) : Argentine (dollar), Belgique (franc belge), Brésil (dollar), Danemark (couronne danoise ou lire italienne), Egypte (livre égyptienne ou lire italienne), Equateur (dollar), Finlande (dollar), France (franc français ou lire italienne), Allemagne occidentale (mark allemand ou lire italienne), Grèce (dollar), Iran (dollar), Islande (lire italienne), Yougoslavie (lire italienne), Norvège (couronne norvégienne ou lire italienne), Pays-Bas et Indonésie (florin hollandais ou lire italienne), Paraguay (dollar), Pologne (dollar), Portugal (dollar), Roumanie (lire italienne), Espagne (dollar), Suède (couronne suédoise ou lire italienne), Suisse (franc suisse), Turquie (dollar), Hongrie (lire italienne), U.R.S.S. (lire italienne).

Le contrôle sur le commerce extérieur prévoit que l'importation de marchandises étrangères et l'exportation de marchandises italiennes vers l'étranger ne peuvent avoir lieu que moyennant une autorisation générale ou particulière. Sur la base des autorisations

graphique 3



### Allemagne

1. Libération de diverses importations
2. Suspension des libérations consenties
3. Reprise partielle des libérations
4. Reprise partielle ultérieure des libérations
5. Révocation de la suspension des libérations

### France

1. Libération d'environ 55 p. c. des importations
2. Octroi de contingents additionnels
3. Libération d'environ 75 p. c. des importations
4. Révocation des libérations

### Royaume-Uni

1. Libération d'environ 65 p. c. des importations
2. Conclusion d'un nouvel accord de commerce
3. Libération ultérieure des importations
4. Restrictions aux importations et révocation des libérations
5. Restrictions ultérieures aux importations

générales délivrées par le Ministère du Commerce Extérieur et communiquées aux Douanes par le Ministère des Finances, celles-ci peuvent autoriser directement l'importation ou l'exportation de marchandises. Les listes de marchandises soustraites aux interdictions générales sont publiées par décrets, qui établissent également à quelles provenances ou destinations la dérogation est applicable. Les autorisations ministérielles accordant dérogation à une interdiction générale donnent lieu normalement à la délivrance d'une licence.

Les licences sont délivrées, sur demande du Ministère du Commerce Extérieur, par le Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes et des Impôts Indirects, Bureau des Interdictions. Elles sont envoyées directement au Bureau des douanes désigné par l'intéressé. Une copie est communiquée à l'intéressé.

Le délai normal de validité des licences d'importation est de trois mois, à compter du jour suivant la date d'émission; les licences d'exportation ont, en règle générale, une durée de six mois.

La réglementation quantitative des importations diffère selon le lieu de provenance des marchandises et selon le mode de règlement :

a) lorsqu'il s'agit d'une importation comportant un règlement en devise libre (dollar américain ou canadien), les marchandises importables aux termes d'une autorisation directe des Douanes figurent sur une liste particulière (liste Import), qui comprend actuellement 53 des 5.161 rubriques, sous-rubriques et autres divisions du tarif douanier; pour toutes les marchandises non reprises à cette liste, une autorisation du Ministère du Commerce Extérieur est nécessaire. Que la marchandise figure ou non sur la liste susdite, le règlement des importations se fait au moyen des disponibilités existantes dans les comptes-devises 50 %;

b) lorsqu'il s'agit d'importations réglées en devises U.E.P., toutes les marchandises sont admises sur simple présentation du document bancaire. Le règlement s'opère conformément aux dispositions de l'accord de paiement en vigueur avec le pays de provenance de la marchandise. Font exception à cette règle les marchandises comprises dans une douzaine de rubriques douanières, en ordre principal le froment,

TABEAU 3

Mesures de libération prises par l'Italie dans le cadre de l'O.E.C.E.	En pourcentage des importations totales de 1948			
	Produits alimentaires	Matières premières	Produits finis	Total
1) Etape de 50 p. c. D.M. 21 septembre 1949 D.M. 21 décembre 1949	52,6	76,7	11,1(1)	44,6 54,1
2) Etape de 60 p. c. D.M. 15 juillet 1950...	56,4	80,9	47,9	65,9
3) Etape de 75 p. c. D.M. 20 septembre 1950 D.M. 29 août 1951...	73,1 74,3	81,9 82,6	66,2 69,2	75,6 77,0
Situation au 30 septembre 1952 .....				99,7

(1) La libération des 39 p. c. restants fut remise jusqu'à l'entrée en vigueur du tarif douanier (15 juillet 1950).

le lait, le sel et le vin, les véhicules automobiles, les motocyclettes, les machines d'imprimerie; comme produits pharmaceutiques, la pénicilline;

c) lorsqu'il s'agit d'importations en provenance d'autres pays liés à l'Italie par des accords de paiement, le régime douanier résulte des dispositions prises par le Ministère du Commerce Extérieur pour l'exécution desdits accords.

Le développement des libérations accordées par l'Italie aux pays de l'U.E.P. apparaît au tableau 3, rédigé selon les normes établies par l'O.E.C.E., c'est-à-dire :

a) en tenant compte des importations italiennes effectuées en 1948 par les autres pays participants;

b) en excluant du calcul les importations d'Etat.

La réglementation des exportations varie également d'après la destination des marchandises et les modalités de règlement. Les critères qui régissent la distribution des licences d'exportation tendent à favoriser les exportations vers les zones à monnaie forte et vers celles qui sont suffisamment pourvues en denrées alimentaires et matières premières nécessaires à l'économie nationale.

Actuellement une liste spéciale (Liste Exportation) énumère les marchandises dont l'exportation est subordonnée à l'octroi d'une licence : d'un côté, les marchandises exportées contre dollars U.S.A., dollars canadiens et francs suisses libres (partie A), de l'autre côté, les marchandises payées sous toute autre forme (partie B). L'exportation des marchandises non comprises dans cette liste est autorisée par les douanes.

Les exportations de marchandises non comprises dans la partie B vers des pays liés à l'Italie par des accords comportant le règlement en *clearing* ou bien avec lesquels les échanges s'effectuent sous le régime des affaires de réciprocité ou des compensations privées sont réglementées suivant les dispositions prises en application des dits accords. Par conséquent, les dispositions restrictives contenues éventuellement dans ces accords, même pour des marchandises non comprises dans la partie B, restent applicables. Par contre, les marchandises reprises dans la partie B sont soumises à licence dans tous les cas, même si les accords en vigueur en prévoient l'exportation moyennant la seule autorisation des douanes. Actuellement, en ce qui concerne les pays membres de l'O.E.C.E., l'Espagne et la Finlande, les seules marchandises soumises à licence sont celles de la partie B.

A raison de la politique d'exportation décrite ci-dessus, la liste des marchandises indiquées dans la partie A comprend un nombre de rubriques inférieur à celui de la partie B. L'interdiction d'exportation sans licence pour ces deux parties concerne, en totalité ou en partie, respectivement 302 et 390 rubriques sur les 1.343 que comprend le nouveau tarif douanier. Au cours des neuf premiers mois de 1952, la valeur des marchandises exportées qui figurent sur les deux sections de la liste représentait respectivement environ 23 % et 27 % du total des exportations. Compte tenu du fait que la valeur des exportations soumises à licence et destinées aux Etats-Unis et au Canada représente 33 % du total des marchandises expédiées vers ces pays pendant la même période, il semble

bien qu'en ce qui concerne les exportations réglées en devises libres le contrôle administratif ait été exercé d'une manière plus libérale.

Le recours aux licences d'importation et d'exportation sert parfois, à l'égard des opérateurs « résidents », à atteindre un autre résultat. Il en est ainsi lorsque l'on subordonne la délivrance des licences d'importation en provenance de la zone dollar à l'importation de marchandises de même nature en provenance d'autres zones.

La nécessité de réaliser des crédits sur l'étranger, qui sinon resteraient bloqués, et de ne pas appauvrir les réserves du pays en dollars incite les autorités à recourir à cet expédient. Celui-ci finit par rendre les importations de certaines marchandises plus coûteuses pour le particulier, étant donné la différence de prix existant, pour la même marchandise, entre les deux zones monétaires où doit se faire l'acquisition.

Il en est de même lorsque l'on subordonne la délivrance de la licence d'exportation vers des pays à monnaie faible, à l'exportation de marchandises de même nature vers la zone dollar; ou bien lorsque l'on subordonne la délivrance d'une licence d'exportation en dollars de marchandises déterminées à l'exportation de produits frappés de restrictions de la part des pays importateurs.

Rentrent également dans le cadre de ces mesures l'octroi d'une licence d'exportation pour certaines marchandises (par exemple la soude caustique), dans le cas où cette exportation est subordonnée à l'importation d'autres marchandises (par exemple, la cellulose, les ferrailles, les bois à ouvrer, la gomme synthétique, les minerais de manganèse); enfin, la délivrance de licences d'importation de certaines marchandises (par exemple, la merluche) contre l'exportation vers le même pays (Canada) de produits italiens typiques (par exemple, les vins, les accordéons, les fruits secs).

En ce qui concerne les discriminations entre les exportations vers la zone dollar et celles qui sont destinées à d'autres zones monétaires, on peut encore signaler — même si, comme il est probable, elle n'a pas été voulue — la discrimination découlant de la charge différente supportée par les divers modes de règlement. En effet, tandis que tous les encaissements et tous les paiements sur l'étranger sont généralement grevés d'une commission de 0,60 % sur leur montant intégral, les encaissements en l'une des monnaies des comptes-devises ne donnent pas lieu à l'application de la commission pour la partie du règlement qui afflue en compte-devises. Ces derniers, il est vrai, supportent cette commission au moment de l'utilisation des fonds. En d'autres termes, le produit des exportations en dollars américains et canadiens bénéficie, de cette manière, d'une prime modeste de 0,30 %.

Dans tous ces cas, la pénurie de dollars et, par conséquent, la plus grande valeur attachée à cette devise par rapport aux autres se manifestent non par une différenciation du taux de change — qui devrait se traduire par une altération des *cross-rates* —, mais par des contrôles administratifs diversifiés selon les zones monétaires.

Autrement dit, ces contrôles ont pour but d'atténuer la différence entre le change effectif et le change officiel qui existe sur le marché italien pour les devises autres que le dollar et particulièrement pour la livre sterling et le franc français. Cette différence constitue, en effet, une prime pour les exportateurs et une charge pour les importateurs de la zone sterling et de la zone franc.

Par ailleurs, l'Italie n'a pas adopté jusqu'à présent de mesures importantes pour développer les exportations vers la zone dollar, contrairement à de nombreux pays membres de l'O.E.C.E. qui recourent, par exemple, à la garantie couvrant les risques inhérents au *dollar drive*, au remboursement partiel des charges sociales, aux allocations prioritaires de matières premières, à la libre disposition d'une quote-part des dollars provenant d'exportations (2). Cette abstention a provoqué des opérations triangulaires qui ont causé à l'Italie des pertes considérables de devises fortes. Les amandes, les huiles essentielles, l'huile d'olive, les cerises sulfurées, les fromages et d'autres produits typiquement italiens ont été déclarés à la douane comme exportations vers des pays de l'U.E.P. et comme affaires de compensation avec l'Amérique latine alors qu'en réalité ils ont été acheminés vers les marchés de la zone dollar (3).

La situation décrite ci-dessus, commune à l'Italie et aux autres pays européens, a atténué jusqu'ici la portée de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) ainsi que l'application du nouveau tarif douanier italien entré en vigueur le 15 juillet 1950 (décret présidentiel du 7 juillet 1950, n° 442). Ce tarif aurait dû ouvrir la voie à la suppression des interdictions administratives en matière d'échanges avec l'étranger.

Avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier, le total des droits prélevés — représentés par les droits de douane de l'ancien tarif et par le droit de licence de 10 % *ad valorem* — correspondait environ à 12 % de la valeur et ces droits étaient uniformes pour toutes les marchandises.

Du fait de son adhésion au G.A.T.T., le 30 avril 1950, l'Italie a pris l'engagement d'appliquer à partir du 30 mai les droits convenus à Annecy et de suppri-

(2) L'*Economist* du 27 septembre 1952 signale, dans un article intitulé « European export subsidies », la mesure italienne (26 septembre 1952, n° 83387) qui accorde le remboursement de l'impôt général sur les transactions pour certains produits à l'exportation, quel que soit le pays de destination. Il signale également les mesures de dégrèvements fiscaux et de remboursement d'impôts adoptées par l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Hollande, également dans le but de développer les exportations, mais cette fois à des fins discriminatoires. Toutefois, l'*Economist* omet de faire mention des mesures prises dans le même sens par le Royaume-Uni, particulièrement en vue de favoriser les exportations vers la zone dollar, comme, par exemple, l'exonération ou le remboursement éventuel de la « purchase tax » sur les produits exportés, les allocations prioritaires de matières premières aux industries exportatrices et enfin l'emploi de garanties de crédit à l'exportation dans les formes spéciales prévues pour le « dollar drive ».

(3) *Documents parlementaires*, Chambre des Députés, Rapport de la X<sup>e</sup> Commission Permanente (Rapporteur : M. De'Cozzi) présenté à la Présidence le 7 mai 1952, page 24.

mer toute autre charge en dehors des droits de douane. Au cours de la période qui précéda l'introduction du nouveau tarif douanier italien, les mesures nécessaires furent prises pour satisfaire à ces engagements. Il fut décidé que le montant global des droits prévus par l'ancien tarif et du droit de licence ne pourrait excéder le montant des droits fixés à Annecy.

L'introduction du nouveau tarif douanier a été accompagnée de dispositions destinées à en atténuer temporairement l'incidence sur le commerce d'importation. Outre l'exemption du droit de douane pour le froment, le seigle, l'orge, le maïs et leurs farines, importés par l'Etat ou par des organismes à ce délégués, il fut établi qu'en règle générale les droits du nouveau tarif, supérieurs à 11 % et non prévus par la convention, seraient appliqués pour un montant égal à la moitié du droit indiqué dans le tarif, plus 5 1/2 %.

Il est fait exception, d'une part, pour une liste de marchandises qui intéressent la production nationale et qui bénéficient d'une réduction de droits plus grande; d'autre part, pour les marchandises comprises dans les chapitres 9 (café, thé, épices), 17 (sucres et produits du sucre), 41 (fourrures et travaux en fourrure), 71 (pierres et métaux précieux, joaillerie), auxquelles s'appliquent les droits visés par le tarif lorsqu'il n'en est pas prévu conventionnellement.

Les droits réduits sont applicables quelle que soit la provenance des marchandises; il en est de même pour les droits stipulés à Annecy, étant entendu toutefois qu'en ce qui concerne les pays avec lesquels il n'existe pas d'accord comportant la clause de la nation la plus favorisée, ce bénéfice serait accordé à titre bénévole et pourrait être révoqué à tout moment à défaut de réciprocité.

Avec la Suisse, qui n'a pas participé aux négociations d'Annecy, est intervenu un accord particulier signé à Berne le 14 juillet 1950. Cet accord a le caractère d'un avenant au traité du 27 janvier 1923 (4).

Par la suite, l'Italie participa à la Troisième Session tarifaire qui eut lieu à Torquay au printemps de 1951 et où furent décidées de nouvelles concessions, appliquées à partir du 18 novembre 1951. Enfin, en rapport avec la situation déterminée par l'évolution des échanges commerciaux, et en vue d'assurer un niveau d'approvisionnement plus élevé, il fut décidé en novembre 1951 d'appliquer sur les droits de douane en vigueur une réduction de 10 % valable jusqu'au 31 mars 1952. Par suite de prorogations successives, cette validité a été reportée au 31 décembre 1953.

Au moment du passage des marchandises à la frontière, les organismes préposés au contrôle doivent s'assurer de l'existence d'une autorisation générale ou

particulière à l'importation ou à l'exportation et des documents attestant l'accomplissement de toutes les formalités prescrites en vue du transfert des devises découlant de l'opération.

La délivrance de ce document est confiée à l'*Ufficio Italiano dei Cambi* et, pour les opérations qui rentrent dans la sphère de leur compétence, à la *Banca d'Italia* et aux banques agréées.

A côté des obligations administratives auxquelles les transactions visibles sont soumises et qui viennent d'être examinées, il existe d'autres obligations applicables aux transactions courantes invisibles et aux mouvements de capitaux. Les paiements à l'étranger de transactions invisibles sont soumis à l'autorisation préalable des autorités chargées du contrôle des changes. Celles-ci examinent les demandes, preuves à l'appui. Pour faciliter certains paiements, l'examen des demandes d'autorisation et la délivrance des devises nécessaires sont confiés aux banques agréées, pour autant que les demandes ne dépassent pas un montant déterminé.

Cette latitude est soumise à une réglementation autonome et relativement rigoureuse lorsqu'il s'agit d'utiliser des comptes-devises d'exportation et de transfert (dollars américains ou canadiens). La réglementation est plus libérale dans le cas de règlements faits selon les formes et dans les devises prévues par les accords de paiements; dans ce cas, elle s'étend pratiquement à toute la gamme des transactions possibles.

En matière de paiements étrangers se rapportant à des transactions courantes invisibles, la réglementation italienne, tout en réservant aux autorités la faculté d'effectuer tout contrôle tant sur la nature que sur l'importance des transferts, laisse en règle générale aux banques agréées le soin de procéder aux vérifications, mais dans presque tous les cas pour autant que les transactions ne dépassent pas un montant déterminé. En ce qui concerne les transferts en dollars, la vérification a un caractère plutôt formel. Pour les crédits en compte de compensation, par contre, le contrôle est plus rigoureux; il porte sur la cause du transfert et sur son montant. Les avoirs reçus en paiement doivent être cédés à l'*Ufficio Italiano dei Cambi* par l'entremise des banques agréées, sauf le versement de 50 % en compte-devises lorsqu'il s'agit de dollars.

Le secteur dans lequel le contrôle administratif est le plus rigoureux est celui des mouvements de capitaux.

La réglementation relative aux transferts de capitaux italiens à l'étranger, datant de 1919, est toujours en vigueur. Elle interdit d'accorder des prêts et de prendre des participations financières hors du pays sans l'autorisation préalable du Ministre du Trésor (décret du 11 septembre 1919, n° 1674).

(4) *Banca d'Italia*, Rapport présenté à l'Assemblée générale le 31 mai 1951. Rome, Imprimerie de la « Banca d'Italia », 1951, page 180.

Quant aux investissements de capitaux étrangers en Italie, ils peuvent avoir lieu sans autorisation ou bien sur autorisation de l'*Ufficio Italiano dei Cambi* selon qu'ils comportent la cession de devises librement transférables (actuellement dollars U.S.A. et canadien, franc suisse) ou non transférables. Les prêts contractés par les établissements publics, les sociétés ou les entreprises commerciales doivent être au préalable autorisés par le Ministre du Trésor (décret du 5 janvier 1928, n° 1, et décret du 6 décembre 1937, n° 2375). Lorsqu'il s'agit d'investissements en devises librement transférables, le décret législatif du 2 mars 1948, n° 211, garantit le transfert à l'étranger :

a) des rentes, des intérêts et des revenus des investissements dans une mesure ne dépassant pas 1 % en plus de l'intérêt légal annuel (5 %);

b) des capitaux provenant de la réalisation des investissements, dans les limites du montant de la devise originairement importée et à condition que le transfert soit demandé au plus tôt deux ans après l'investissement et ne dépasse pas 50 % pour chaque période de deux ans.

Les investissements peuvent être effectués, pour la moitié du montant total à investir, même sous forme d'apport de matériel (machines) sur la base d'une autorisation d'importation délivrée par le Ministère du Commerce Extérieur. Dans ce cas, le transfert à l'étranger du capital correspondant à l'importation de matériel ne peut être demandé avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'investissement.

Les capitaux et revenus qui excèdent les montants dont il est question ci-dessus doivent être crédités dans les comptes étrangers en liras, c'est-à-dire dans les comptes utilisables exclusivement en Italie. Ces comptes, ouverts au nom de personnes physiques ou morales de toute nationalité résidant à l'étranger, ont été constitués à l'origine lors de l'institution du contrôle des changes en Italie, en 1934-1935. Ils sont alimentés par les avoirs en liras qui, à un titre quelconque, deviennent la propriété de personnes résidant à l'étranger.

Lorsqu'il s'agit, au contraire, de devises non transférables — qui n'ont pu être investies en Italie que sur autorisation de l'*Ufficio Italiano dei Cambi*, comme il a été indiqué ci-dessus —, la réglementation des transferts à l'étranger des revenus et des capitaux réalisés découle des accords de paiement en vigueur, dans le cas où ceux-ci prévoient ce transfert. Dans les autres cas, l'utilisation des avoirs a lieu selon les règles applicables aux comptes étrangers en liras.

Au sujet des comptes étrangers, il convient de remarquer que, selon la réglementation actuelle de l'*Ufficio Italiano dei Cambi*, les avoirs existant en compte étranger peuvent être cédés à une banque

étrangère de la même nationalité que le titulaire du compte et, s'il s'agit d'un compte de la nationalité d'un des pays membres de l'U.E.P., la cession peut être faite à une banque d'un pays quelconque de l'Union. Au moyen de la négociation au change libre des liras en compte étranger (tableau 8), on peut donc obtenir indirectement le transfert à l'étranger des sommes investies en Italie, quels que soient le mode d'investissement et le temps pendant lequel ces capitaux ont été investis.

En rapport avec ce qui précède, il y a eu sur les marchés étrangers des cotations légalement autorisées pour les « liras en compte étranger ». En ce qui concerne la place de New York, ces cotations ont été constamment en dessous du cours du marché libre; depuis juin 1951, elles se sont pratiquement alignées sur le cours officiel.

En ce qui concerne les investissements privés effectués en Italie par des personnes physiques ou morales des Etats-Unis, il convient de rappeler la garantie de transfert donnée par l'*Economic Cooperation Administration* en vertu, d'une part, des dispositions de l'accord conclu entre l'Italie et les Etats-Unis le 28 juin 1948 et, d'autre part, de l'engagement qui, en conséquence, a été pris par l'Italie d'accorder aux liras éventuellement acquises par le Gouvernement des Etats-Unis par suite de l'application de la dite garantie, un traitement aussi favorable que celui qui serait réservé aux avoirs découlant d'investissements similaires effectués par des particuliers américains, et d'accorder aussi la libre disposition de ces liras pour la couverture de dépenses administratives engagées en Italie par le Gouvernement des Etats-Unis.

Enfin, pour encourager ultérieurement les investissements de capitaux dans des entreprises reconnues d'utilité publique, il a été signé à Washington, le 26 septembre 1951, un accord (pas encore ratifié par le Parlement italien) qui constitue un complément au traité d'amitié, de commerce et de navigation entre l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique. Cet accord prévoit le libre transfert à l'étranger des revenus et des capitaux investis dans le pays, tout en laissant à chacune des parties contractantes le droit, en période de tension des changes, d'appliquer les restrictions de change qui pourraient s'avérer absolument indispensables ou qui seraient autorisées ou demandées par le Fonds Monétaire International.

En vue de prévenir tout mouvement illégitime de capitaux ou même simplement en vue d'atténuer les fluctuations à court terme, la réglementation italienne des changes prévoit que les paiements anticipés d'importations et ceux à effectuer au moment de la présentation de la demande d'autorisation doivent être accompagnés d'un cautionnement correspondant à 10 % de la contre-valeur du paiement effectué. Ce cautionnement est destiné à garantir que la marchandise sera effectivement dédouanée. D'autre part, les

paiements après livraison doivent être autorisés par l'*Ufficio Italiano dei Cambi*. Quant aux paiements des exportations après livraison, ils sont également subordonnés à l'autorisation de l'*Ufficio* au delà d'un certain montant.

Etant donné la persistance d'un solde créditeur important dans l'U.E.P., des dispositions ont été prises à la fin de l'année 1951 en vue de limiter les paiements anticipés d'exportations de marchandises ou de services, la constitution préalable et l'utilisation de disponibilités en liras et, enfin, l'importation de billets de banque étrangers.

Les opérations à terme en devise étrangère sont admises à la condition d'être effectuées par l'entremise d'une banque autorisée et d'être conformes aux règles ci-après :

a) l'acquéreur doit fournir la preuve de l'existence d'un engagement de sa part quant au paiement futur d'une importation de marchandise;

b) l'acquisition doit être effectuée en parfaite correspondance, quant au montant et à l'échéance, avec la cession de devise de la part d'exportateurs.

Par contre, ne sont autorisés en aucun cas les achats ou les ventes à terme de devises étrangères, quelles qu'elles soient, en contre-partie de devises au comptant ou sans contre-partie aucune.

Le principe général du monopole des changes confié à l'*Ufficio Italiano dei Cambi* présente des atténuations importantes. Outre la faculté, déjà rappelée, accordée au bénéficiaire d'un versement en devise libre de se faire créditer de 50 % du montant en un compte-devise à son nom, la législation italienne — en vue de faciliter le travail de certaines entreprises commerciales opérant avec l'étranger (entreprises de transport, d'approvisionnement de navires en vivres, combustible et carburant, transitaires, compagnies d'assurances, armateurs nationaux et compagnies de navigation maritime et aérienne) — autorise l'ouverture auprès de banques italiennes de comptes en devises qui sont crédités en totalité du montant des devises étrangères qui constituent le produit de l'activité de ces entreprises, et sur lesquels sont prélevés les montants en devises nécessaires pour les paiements à effectuer par ces entreprises à l'étranger.

En outre, les étrangers ont la faculté de se faire ouvrir auprès des banques italiennes des comptes libres en devises transférables, alimentés exclusivement au moyen de fonds provenant de l'étranger. Enfin, certaines catégories particulières d'opérateurs étrangers (compagnies étrangères de réassurance, compagnies étrangères de navigation maritime et aérienne, entreprises cinématographiques étrangères, etc.) peuvent se faire ouvrir auprès des banques italiennes des comptes spéciaux en liras, en vue d'exercer leur activité en Italie. Le transfert à l'étranger des avoirs nets est autorisé, dans chaque

cas, par les autorités auxquelles incombe le contrôle de ces comptes.

Dans le cadre du contrôle des changes, il reste enfin à examiner la réglementation du commerce de l'or. En ce qui concerne l'exportation, il y a lieu de remarquer que l'or, sous toutes ses formes, est compris dans la Liste Exportation, c'est-à-dire qu'il figure parmi les marchandises dont l'exportation est interdite. Les dérogations sont accordées par le Ministre du Trésor agissant de concert avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre du Commerce Extérieur (décret-loi du 26 avril 1946, n° 343).

En ce qui concerne les importations, il y a lieu de distinguer :

a) l'or brut sous toutes ses formes, pour lequel subsiste le monopole d'achat à l'étranger confié à l'*Istituto Nazionale per i Cambi con l'Estero*, actuellement l'*Ufficio Italiano dei Cambi* (décret-loi du 14 novembre 1935, n° 1935);

b) l'or ouvré ou semi-ouvré, pour lequel une licence ministérielle est nécessaire (décret-loi du 14 novembre 1935, n° 1935);

c) l'or monnayé, pour lequel existe le régime de la libre importation, contre paiement préalable de l'impôt général sur les transactions, qui est de 3 % de la valeur calculée conformément au prix établi chaque semaine par la *Banca d'Italia*.

### III — EVOLUTION DES TAUX DE CHANGE DU MARCHE ET DES RESERVES DE CHANGE

Durant la période de réorganisation du contrôle des changes — qui, ainsi qu'on l'a vu, va jusqu'au mois de novembre 1947 —, il y eut, à côté d'une variété des taux de change, une forte variabilité des cours dans le secteur des comptes-devises et dans celui du marché parallèle. L'évolution de l'inflation à l'intérieur, d'une part, les modifications dans les contrôles administratifs sur les transactions avec l'étranger, d'autre part, influèrent aussi sur l'évolution des taux de change.

Au cours de la période qui va de 1943 à la seconde moitié de 1945, l'inflation ouverte avait amené la courbe des prix au delà de celle des moyens de paiement. Après une courte pause, terminée en mai 1946, l'inflation reprit de plus belle, par suite d'une demande croissante de biens destinés à la reconstruction et aux investissements intérieurs, mais aussi sous l'action d'éléments psychologiques mis en branle par la crainte de voir instaurer des prélèvements exceptionnels sur les avoirs liquides des particuliers. Ce processus fut favorisé par l'existence de liquidités abondantes dans les banques. Les dépôts y atteignaient, en juin 1946, environ 600 milliards de liras, liquides pour environ le tiers, affectés pour le

second tiers à des crédits à la clientèle et pour le reste à des investissements en fonds publics.

Ainsi débuta une période d'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie et, par conséquent, de la réduction de la valeur réelle de la masse monétaire. Cette période s'étendit jusqu'en septembre 1947, c'est-à-dire jusqu'au moment où fut introduit un système de réserves bancaires obligatoires, destinées à bloquer les liquidités excédentaires dont le montant était, à ce moment-là, d'environ 112 milliards de liras. L'évolution des taux de change des comptes-devises et du marché parallèle suivit de près celle des prix intérieurs, mais elle s'en écarta dans la mesure où les prix extérieurs suivaient une évolution analogue et où se produisaient des variations dans les possibilités d'approvisionnement et les débouchés.

Dès le début — c'est-à-dire à partir du 10 mai 1946 pour le dollar et la livre sterling et du 28 de ce même mois pour le franc suisse —, les cours des monnaies en comptes-devises dépassèrent sensiblement ceux des changes officiels majorés du quota additionnel de 125 % (tableau 8). Ils eurent tendance à se relever, soit d'une manière générale par suite d'une hausse des prix intérieurs plus accentuée que celle des prix étrangers, soit d'une manière particulière par suite de la pression exercée sur le marché par la demande de devises de la part des industries textiles; cette demande était particulièrement forte par suite du désir de reconstituer les stocks normaux de laine et de coton, mais aussi parce qu'elle s'efforçait de se couvrir contre une baisse éventuelle de la lire.

En vue d'arrêter la hausse des cours, le Ministère du Commerce Extérieur décida, en décembre 1946, de faire passer la laine, le coton et le corozo, sur la liste des marchandises soumises à licence à l'importation.

Le cours du dollar-exportation commença à baisser, passant de 675, maximum atteint en septembre 1946, à 510, minimum enregistré en janvier 1947. La livre sterling, qui avait atteint en septembre 1946 le maximum de 2.060 liras, commença à fléchir dans la troisième décennie de ce mois, et accentua ce mouvement entre novembre et janvier de l'année suivante. Le cours-exportation du franc suisse, par contre, continua à progresser d'une manière lente mais ininterrompue; il atteignit le maximum de 204 liras au début de décembre contre 166 en septembre; mais par la suite, il baissa rapidement jusqu'au minimum de 138 en janvier 1947.

Après avoir monté jusqu'en janvier 1946, les cours du marché parallèle restèrent ensuite à niveau, puis descendirent au cours des quatre derniers mois de l'année (tableau 8). Ce mouvement fut accompagné d'une diminution des prix de gros du marché libre et du marché noir. A cette phase, qui vit tomber les cours libres du dollar, de la livre sterling et du franc suisse respectivement à un minimum de 276, 745 et 88 en avril, succéda une période de hausse quasi constante jusqu'en décembre 1946. Pendant celle-ci,

les cours du dollar et de la livre sterling sur le marché parallèle dépassèrent ceux des devises d'exportation, à cause des restrictions apportées à l'importation de laine et de coton, tandis que les cours du franc suisse sur le marché libre progressèrent à un rythme presque égal à celui de la devise d'exportation; ils restèrent constamment à un niveau supérieur à celui de cette espèce de devises, sauf en octobre. Pendant ce mois, les dispositions restrictives adoptées en septembre à l'égard des importations sans paiement influèrent non seulement sur les cours du franc suisse, mais aussi sur ceux du dollar et de la livre sterling.

A partir de la seconde moitié de décembre 1946, les cours du marché parallèle évoluèrent comme ceux des devises-exportation. La lire bénéficia alors de meilleures perspectives auxquelles le voyage aux Etats-Unis du Président du Conseil de l'Italie ne fut pas étranger.

La hausse de la lire fut de courte durée. Dès février 1947, la tendance commença à se retourner, sous l'influence de divers facteurs d'ordre économique et administratif, parmi lesquels il convient de signaler : la diminution des apports de devises déterminée par le ralentissement des exportations vers les zones à monnaie libre et par la diminution des transferts de la part des Italiens à l'étranger; l'accroissement de la demande de produits étrangers; l'abolition (décidée par décret du 28 février 1947) du système des licences pour l'importation de laine et de coton; l'inflation ouverte à l'intérieur. Les changes d'exportation surtout se ressentirent de cette évolution. Ils finirent par atteindre, respectivement pour le dollar, la livre et le franc suisse, les cours de pointe de 972, 3.820 et 245, supérieurs même à ceux du marché libre qui étaient pourtant en forte hausse.

Au mois de juin, la situation se renversa; l'amélioration progressive constatée alors provenait surtout de la confiance qu'inspirait la politique financière du nouveau gouvernement et, en second lieu, de l'adoption de mesures déjà rappelées, notamment la faculté donnée à différents secteurs économiques de vendre une fraction supérieure à 50 % de la devise provenant de leurs exportations, la politique des licences, ainsi que la dévaluation du change officiel du dollar à 350 et celle des autres monnaies sur la base de leur parité avec le dollar.

En outre, vers la même époque, les importations en provenance des zones à monnaie libre ralentirent spontanément sous l'influence conjointe des premiers symptômes de tension, liés à la forte contraction des réserves bancaires excédentaires, à l'augmentation des stocks de certaines matières premières — constitués en sacrifiant des devises acquises au cours de l'année précédente — et de produits alimentaires entrés dans le pays au moyen du système des importations sans paiement et, par conséquent, financés en grande partie grâce à des capitaux échappés au contrôle des changes. Ces facteurs créèrent des conditions favorables au renversement de tendance qui devait trouver un élément catalyseur dans les réserves



obligatoires imposées aux banques en septembre 1947, comme il a été dit ci-dessus (1). Le retour à l'équilibre entre les moyens de paiement et le niveau des prix et, en particulier, des taux de change eut lieu dans les mois suivants.

Les cours des changes d'exportation passèrent d'une moyenne de 906 pour le dollar, de 3.581 pour la livre sterling, de 231 pour le franc suisse au mois de mai à respectivement 575, 1.637 et 142 en moyenne au mois de décembre. Les cours du marché libre subirent un fléchissement moins accentué : ils se trouvèrent en décembre à un niveau presque égal à celui des changes d'exportation, à l'exception de la livre sterling dont le cours fut sensiblement plus bas.

Les cours du dollar-exportation se maintinrent à peu près stables aux environs de 575 pendant toute l'année 1948 et au cours des premiers mois de 1949, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la dévaluation de la livre. Les cours du marché parallèle restèrent constamment supérieurs à ceux des comptes-devises, poussant même des pointes élevées en février 1949. L'évolution sur le marché parallèle fut influencée surtout par les arbitrages qui se produisirent souvent à l'occasion de décalages entre prix italiens et étrangers, particulièrement ceux de la France et de l'Argentine, vu l'écart relativement faible entre les cours libres du dollar et ceux du marché officiel en Italie par rapport à l'écart existant dans lesdits pays étrangers. C'est en tenant compte de ces arbitrages que les opérateurs étrangers utilisèrent pour l'achat de dollars sur le marché italien le produit en liras obtenu au moyen d'opérations fictives (envois de secours, transferts financiers). Ces arbitrages eurent lieu également à l'égard de l'or. Ils provoquèrent non seulement une tension des cours en Italie, mais furent la cause d'une modification défavorable dans la répartition des disponibilités du pays en or et en devises.

Le cours du change-exportation de la livre sterling, après avoir atteint en décembre 1947 le niveau moyen de 1.637, se mit à hausser, particulièrement en octobre et novembre 1948, c'est-à-dire pendant la période qui précéda la conclusion de l'accord anglo-italien du 26 novembre déjà mentionné et aux termes duquel la livre cessa d'être cotée sur le marché des devises d'exportation, sa parité avec le dollar devenant rigide. Après avoir manifesté une tendance à la hausse — tout en restant cependant jusqu'en mars 1949 en dessous du cours d'achat fixé par l'*Ufficio Italiano dei Cambi* —, les cours du marché libre baissèrent jusqu'en août 1949 par suite des craintes relatives à une dévaluation de la livre. Ils ébauchèrent une reprise modérée à la veille même de cet événement, que le marché considérait alors comme différé. Notons encore que l'acceptation pour la livre d'un cours basé sur le *cross-rate* avec le dollar a déterminé, particulièrement au début, une pression sur le cours libre du dollar pour les arbitrages clandestins qu'elle rendait intéressants grâce au profit tiré par des opérations fictives, du cours officiel élevé de la livre sterling.

Le franc suisse suivit *grosso modo* une évolution analogue à celle du dollar.

(1) PAOLO BAFFI, *Le crédit bancaire et la lutte contre l'inflation en Italie*. Conférence faite au Centre d'études supérieures de banque le 19 juin 1950. Paris, *Les cours de droit*, page 22.

Après la dévaluation du sterling, le cours moyen du dollar-exportation passa de 575, niveau constant depuis vingt-deux mois, à 632 pendant la dernière décade de septembre, 628 en octobre et 625 pendant les mois suivants; il est resté stable à ce niveau jusqu'à maintenant.

Cette stabilité est le fruit d'une politique qui, tout en évoluant dans le cadre de taux de change fluctuant entre 350 et 650 liras pour 1 dollar, a agi en fait comme un système de parité fixe, d'abord sur la base de 575 liras par dollar, puis sur celle de 625. Notons à ce sujet que le marché des comptes-devises doit être alimenté par des disponibilités provenant de la gestion officielle, étant donné les modalités techniques relatives aux importations de dollars — qui prescrivent que la devise doit être acquise sur le marché des comptes-devises même lorsqu'il s'agit de marchandises à importer sur le plan E.R.P. — et compte tenu de ce que les disponibilités qui affluent dans les comptes-devises par la voie normale (50 % du produit des exportations) sont insuffisantes pour couvrir les besoins en vue des paiements (en 1951, ces disponibilités représentaient un tiers environ du total des paiements effectués par le canal des comptes-devises).

En somme, l'Italie opère comme si elle était en régime de parité, bien qu'elle n'ait pas encore déclaré formellement au Fonds Monétaire International une parité officielle. Il s'agit d'une parité administrative et non légale, susceptible d'être modifiée par les autorités dans les limites indiquées ci-dessus. Les éléments d'incertitude et de fluidité qui persistent encore sur le marché international font considérer cette solution comme préférable à celle d'une déclaration de parité qui constituerait un engagement.

A la suite des événements monétaires de septembre 1949, le franc suisse d'exportation marqua par rapport à la lire une hausse correspondant à peu près à celle du dollar, après quoi il se stabilisa au niveau de 143 et s'y maintint jusqu'à la suppression des comptes-devises en cette monnaie (1<sup>er</sup> janvier 1951) et à la suspension des cotations se rapportant à ces derniers. Ces cours furent remplacés par le cours de 142,90 (2) fixé dans l'accord de compensation générale signé avec la Suisse et valable pour toutes les transactions.

Sur le marché parallèle, après une brusque hausse au cours de la troisième décade de septembre 1949, le dollar fléchit progressivement au point d'atteindre en mai et juin 1950 des niveaux inférieurs aux parités officielles. Les moyennes des cours pour ces deux mois furent respectivement de 621 et 618. Avec le début de la guerre de Corée s'ouvrit une nouvelle phase ascendante des cours — avec des maxima en

(2) Le taux de liras 142,90 pour 1 franc suisse résulte du rapport entre le cours du dollar en Italie et le cours de cette même monnaie en Suisse (4,37282). Ce dernier est basé sur le prix de vente de l'or fixé par la Banque Nationale Suisse (fr. s. 4.920,63 par kg. d'or fin).

janvier 1951 — à laquelle a fait suite un repli qui dure encore et qui a rendu pratiquement insignifiante la prime sur le cours officiel.

Le cours du franc suisse sur le marché parallèle fut marqué par des alternances semblables, avec des pointes beaucoup moins accentuées.

Enfin, le cours libre du sterling, après avoir haussé considérablement au cours de la décade qui suivit la dévaluation de septembre 1949 — à cause surtout des achats de livres pour la couverture de positions à la baisse en rapport avec la prorogation des opérations de prêt et de paiements en cette monnaie — revint à des niveaux inférieurs à ceux de la parité avec le dollar, sauf en janvier et février 1951, lorsque, par suite de la hausse plus accentuée des matières premières en provenance de la zone sterling, le cours libre fit légèrement prime sur le cours officiel. Pendant ces deux dernières années, les cours ont reflété plus clairement les difficultés monétaires du Royaume-Uni : on est passé, en effet, du niveau de prime indiqué ci-dessus à un niveau d'environ 10 % au cours de mars 1952, lorsqu'une certaine reprise commençait à se dessiner.

Il paraît opportun d'examiner ici la nature des cours du marché parallèle ou libre et leur comportement vis-à-vis des changes des comptes-devises ou des changes d'exportation. Remarquons d'abord que, dans le régime italien des échanges contrôlés, les cours des devises et de l'or sur le marché parallèle dépendent principalement, en ce qui concerne la demande, du degré d'efficacité de la fonction que l'or et les devises assument en tant que réserve de valeur. En ce qui concerne l'offre, ces cours dépendent principalement des possibilités d'évasion de devises à l'occasion de voyages étrangers en Italie, d'envois de fonds de la part d'émigrés, de rapatriements de capitaux, etc.

Les cours des comptes-devises s'établissent, par contre, essentiellement en fonction du pouvoir d'achat que les devises représentent et de l'importance de l'offre légale qui découle de transactions commerciales et de parties invisibles et financières.

Par conséquent : a) du point de vue de la demande, les cours au marché parallèle sont principalement fonction des perspectives que présente la lire à l'égard de l'or et de la devise vis-à-vis de laquelle s'établit le rapport; tandis que les cours des comptes-devises dépendent surtout de l'évolution des prix des marchandises que l'on désire importer; b) du point de vue de l'offre, les cours du marché parallèle sont d'autant plus élevés que le système de contrôle des changes est plus efficace, les cours des comptes-devises suivant une évolution inverse.

Compte tenu toutefois de ce que les devises du marché parallèle pouvaient être utilisées également pour des importations sans paiement, on peut considérer que la hausse de leurs cours a été en rapport non seulement avec la réserve de valeur que ces devises constituaient, mais aussi avec le pouvoir d'achat actuel qu'elles incorporaient sous cette forme.

Il en découle que les cours de chacune des devises ont présenté des oscillations en rapport non seulement avec l'importance de l'offre, mais aussi avec la valeur attribuée à l'une ou à l'autre des fonctions qu'elles assumaient. D'autant plus qu'étant donné la structure générale du contrôle des changes en vigueur, les limitations apportées éventuellement à la réalisation du pouvoir d'achat des devises d'exportation pouvaient donner naissance à un développement des changes libres, précisément à cause de la possibilité de réaliser d'une manière subsidiaire et exceptionnelle, au moyen des importations sans paiement, le pouvoir d'achat propre aux devises du marché parallèle.

A cet égard, il convient de rappeler également l'influence exercée sur le marché parallèle par les compensations privées dépourvues d'une contre-partie, soit en marchandises italiennes pour des importations déjà réalisées, soit en marchandises étrangères pour des exportations italiennes déjà effectuées. La simple existence d'un avantage à retarder la compensation entre importations et exportations peut agir à la hausse sur le marché parallèle. Dans ce cas, l'excédent des importations est payé en devises achetées sur le marché dans l'attente d'une revente future, pour un montant équivalent, lorsque s'effectuent les exportations. La spéculation à la baisse de la lire est à la base de ces opérations. Les opérations dans lesquelles se produit un excédent d'exportation contribuent, au contraire, à déprimer les cours; elles se manifestent lorsque se produit une spéculation à la hausse sur la lire. Il résulte de l'analyse du commerce extérieur selon les modes de règlement, qu'en Italie des opérations « boiteuses » ont eu lieu et qu'elles ont été plus ou moins influencées par les restrictions apportées aux compensations privées avec les pays dont la monnaie est traitée sur le marché parallèle et par les mesures particulières d'interdiction appliquées à ce genre d'opérations.

Enfin, les cours du marché parallèle des devises sont influencés par des opérations illégales à l'occasion soit d'acquisitions de services à l'étranger (voyages de nationaux à l'étranger, paiements de dividendes et d'intérêts, rétributions, etc.), soit de transferts de capitaux, soit d'arbitrages internationaux dus, comme on l'a déjà dit, à l'écart entre les cours du marché parallèle et entre les cours officiels en Italie et à l'étranger.

Les prix de l'or et des monnaies d'or ont presque constamment varié parallèlement à ceux des devises (tableau 4). Toutefois, vu le caractère plus accentué de la fonction de réserve de valeur attribuée à l'or, ces prix ont subi plus nettement l'effet des réactions de nature psychologique.

Au cours de la période d'inflation ouverte qui s'étend jusqu'à la fin de 1947, on a enregistré en même temps qu'une hausse des prix de gros plus forte que celle du prix de l'or (graphique 4), une

TABLEAU 4

**Cours de l'or en Italie**  
pendant la période d'après-guerre  
(lire par gramme d'or fin)

Mois	Cours libre de l'or monétaire (Souverain)	Cours libre de l'or non moné- taire	Cours libre du \$ 1,1252 (1)	Prix d'achat de la Banque d'Italie
1946 Janvier	873	774	429,83	112,53
Février	909	634	393,82	112,53
Mars	825	564	342,06	253,19
Avril	799	525	316,18	253,19
Mai	926	650	374,69	253,19
Juin	954	653	411,82	253,19
Juillet	1.002	710	451,21	253,19
Août	1.174	847	343,47	253,19
Septembre	1.259	951	596,36	253,19
Octobre	1.209	936	588,48	253,19
Novembre	1.341	1.017	687,50	253,19
Décembre	1.370	1.078	768,51	253,19
1947 Janvier	1.162	904	664,99	253,19
Février	1.104	847	654,87	253,19
Mars	1.178	917	723,50	253,19
Avril	1.314	1.076	802,27	253,19
Mai	1.418	1.134	895,66	253,19
Juin	1.282	1.004	831,52	253,19
Juillet	1.210	941	752,76	253,19
Août	1.207	943	728,—	253,19
Septembre	1.298	1.044	755,01	253,19
Octobre	1.258	953	729,13	584,02
Novembre	1.180	852	659,37	552,51
Décembre	1.186	824	654,87	678,54
1948 Janvier	1.202	843	667,24	648,16
Février	1.304	931	692,—	644,78
Mars	1.383	976	746,01	644,78
Avril	1.241	887	696,50	645,91
Mai	1.175	863	661,62	647,03
Juin	1.162	850	654,87	647,03
Juillet	1.179	883	657,12	647,03
Août	1.176	877	658,24	647,03
Septembre	1.230	937	694,25	647,03
Octobre	1.319	969	740,38	647,03
Novembre	1.251	940	723,50	647,03
Décembre	1.249	997	739,26	647,03
1949 Janvier	1.261	1.077	748,26	647,03
Février	1.285	1.115	766,26	647,03
Mars	1.217	1.055	744,88	647,03
Avril	1.151	1.046	704,38	647,03
Mai	1.134	1.044	702,12	647,03
Juin	1.096	1.035	687,50	647,03
Juillet	1.070	1.019	683,—	647,03
Août	1.087	1.014	681,87	647,03
Septembre	1.176	1.097	725,74	647,03
Octobre	1.215	1.127	747,13	708,51
Novembre	1.172	1.041	734,76	702,48
Décembre	1.115	957	730,25	702,43
1950 Janvier	1.104	942	730,25	702,79
Février	1.081	903	729,13	702,95
Mars	1.040	872	735,88	703,09
Avril	983	829	711,13	703,07
Mai	936	792	698,75	703,06
Juin	908	775	695,37	703,06
Juillet	1.023	838	710,—	703,07
Août	1.055	863	731,38	703,07
Septembre	1.078	855	737,01	703,08
Octobre	1.097	861	748,26	703,08
Novembre	1.113	866	750,51	703,09
Décembre	1.164	918	782,01	703,10
1951 Janvier	1.317	1.042	839,40	703,11
Février	1.247	997	807,89	703,12
Mars	1.189	934	776,39	703,13
Avril	1.153	917	750,51	703,10
Mai	1.132	897	740,38	703,15
Juin	1.116	868	726,88	703,16
Juillet	1.101	846	723,50	703,17
Août	1.113	859	726,88	703,18
Septembre	1.153	886	748,26	703,18
Octobre	1.153	889	771,89	703,19
Novembre	1.153	889	779,76	703,18
Décembre	1.135	882	773,01	703,18
1952 Janvier	1.132	879	761,76	703,19
Février	1.125	873	758,38	703,19
Mars	1.116	857	753,88	703,19
Avril	1.087	818	731,38	703,19
Mai	1.058	798	724,63	703,19
Juin	1.036	794	714,50	703,19
Juillet	1.031	792	712,25	703,19
Août	1.058	802	711,13	703,20
Septembre	1.047	793	710,—	703,19
Octobre	1.029	781	705,50	703,20
Novembre	979	775	705,50	703,20

(1) Prix officiel d'un gramme d'or fin aux Etats-Unis.

diminution progressive de la prime de l'or sur le dollar libre (graphique 5). Ceci semble dénoter la valorisation du dollar libre par rapport à l'or, par suite de la possibilité, offerte par les importations sans paiement, de réaliser des gains de conjoncture. Pendant cette période, le marché parallèle italien a été dominé surtout par des facteurs internes.

Par la suite, la stabilisation de la situation monétaire et financière italienne, le perfectionnement de l'organisation des marchés internationaux et, en particulier, la liaison entre les différents marchés, ont inséré de plus en plus le marché parallèle italien dans le marché international.

Les cours de l'or, qui avaient haussé après la dévaluation de la livre sterling, fléchirent ensuite jusqu'au début de la guerre de Corée, pour se relever brusquement d'une manière plus accentuée que ceux du dollar libre.

En janvier 1951, ils ont atteint le niveau le plus élevé enregistré pendant la phase en cours d'examen; ils déclinerent ensuite parallèlement à ceux du dollar libre. Par conséquent, la plus-value de l'or monnayé et non monnayé sur le dollar libre est restée presque stationnaire pendant ces deux dernières années, respectivement de 45 et 15 %.

Il paraît intéressant de mettre en évidence l'indice de surévaluation ou de sous-évaluation du change de la lire par rapport à certaines devises. Cet indice a été établi sur la base de la parité des pouvoirs d'achat en 1937 par rapport au change effectif appliqué aux transactions commerciales.

Le graphique 6 permet de constater que, depuis la fin de la guerre, les écarts entre le change basé sur la parité des pouvoirs d'achat et le change effectif se sont sensiblement réduits, ce qui est entre autres l'indice d'un retour vers une économie internationale plus libre et par conséquent du développement des échanges et d'une meilleure adaptation de la politique financière interne des différents pays aux exigences d'équilibre de la balance des paiements.

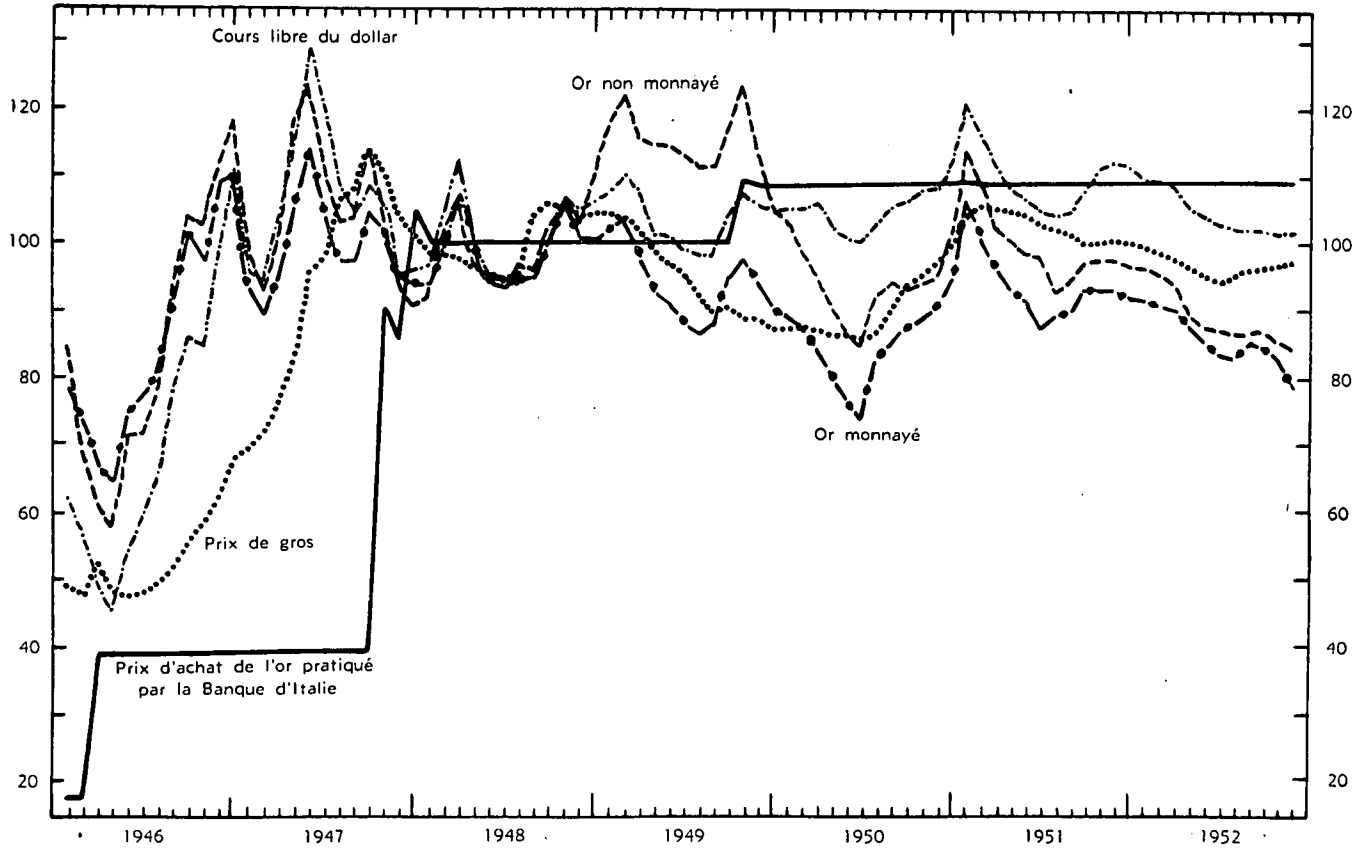
Le graphique dénote en outre une tendance à la diminution du degré de surévaluation et à l'accentuation de la sous-évaluation de la lire par rapport aux devises considérées, ce qui résulte peut-être des possibilités d'exportation graduellement croissantes de l'Italie. Par suite de la disparition de taux de change différents pour les importations et les exportations — comme il y en eut jusqu'au début de 1948 pour le dollar et jusqu'à fin novembre 1948 pour la livre sterling —, la zone difficilement déterminable indiquée par des petits traits sur le graphique et qui concerne la surévaluation ou la sous-évaluation de la lire par rapport à ces deux monnaies, s'est trouvée éliminée.

En ce qui concerne les réserves d'or et de devises, il convient avant tout de rappeler que durant la période immédiatement postérieure à la guerre, il n'existait pas de disponibilités en dehors de celles que représentait la réserve métallique de la *Banca d'Italia*. Une partie de ces réserves avait été trans-

graphique 4

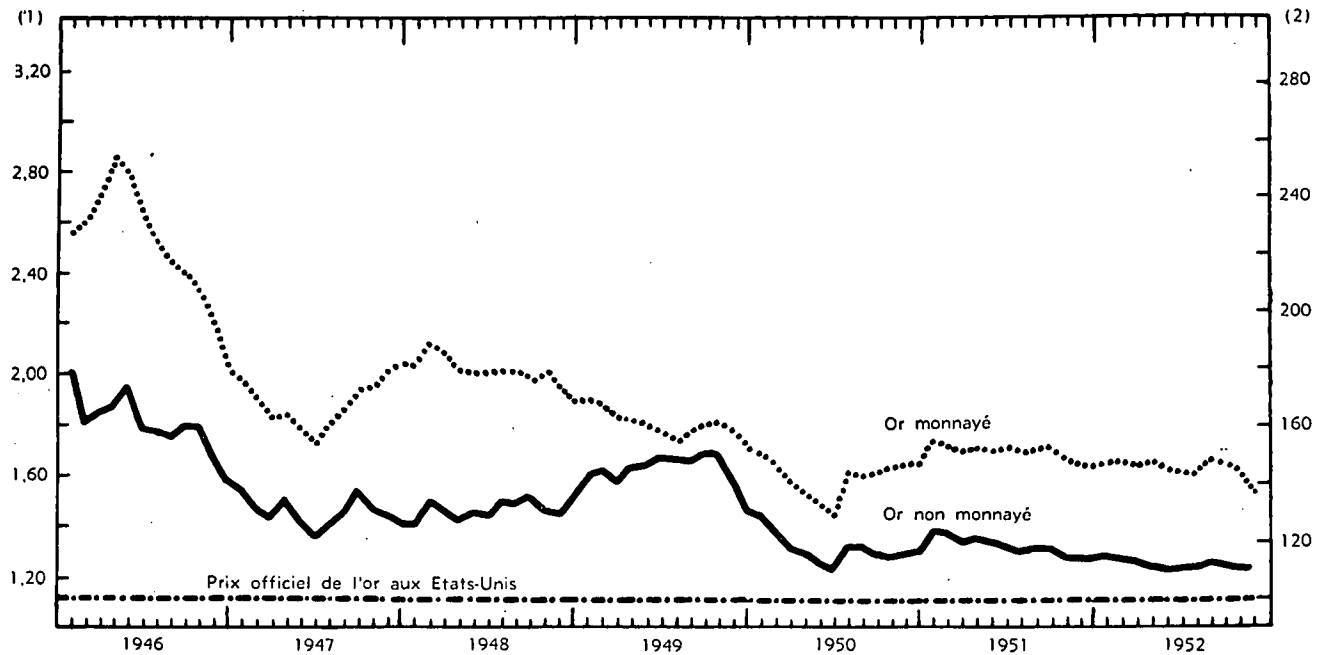
INDICES DES PRIX DE GROS ET DE L'OR EN ITALIE

Base 1948 = 100



graphique 5

RAPPORT ENTRE LE DOLLAR ET L'OR SUR LE MARCHÉ ITALIEN



(1) Valeur en dollars libres d'un gramme d'or fin

(2) Surévaluation de l'or par rapport au dollar libre (Base 100 = 1,1252 dollars libres)

portée à l'étranger. Une autre partie, déposée en Italie, avait été mise sous séquestre par les autorités alliées. Il résulte du tableau 9 que les avoirs sur l'étranger, après avoir oscillé jusqu'à la fin de l'année 1947, se développèrent à un rythme relativement rapide en 1948-1949. C'est au cours de ces deux années que se constituèrent les trois quarts environ des disponibilités totales. Stationnaires pendant les dix premiers mois de 1950, les avoirs sur l'étranger diminuèrent ensuite jusqu'en juin 1951, époque à laquelle se manifesta une forte reprise qui porta les

tif direct, des mesures financières internes, de la politique des réserves par exemple. Ces moyens peuvent être mis en œuvre de concert ou alternativement, selon les besoins.

Par ailleurs, une politique financière autonome comporte également l'adoption de mesures destinées à équilibrer la balance des paiements, tandis qu'une politique financière liée à celle de l'étranger peut assurer l'équilibre par elle-même, tout en ayant des répercussions sur le marché intérieur. L'évolution du déficit de la balance des paiements italienne depuis la guerre (tableau 5) prouve qu'en 1946-1947 les autorités responsables étaient surtout animées du souci de développer les exportations en vue de pouvoir financer la demande d'importations et de satisfaire les besoins d'investissements et de consommation à l'intérieur, gonflés par l'inflation qui sévissait à l'époque. En 1948-1950, par contre, elles eurent plutôt le désir de proportionner les investissements et la consommation internes à l'équilibre des échanges. Enfin, en 1951-1952, l'aggravation de l'état des échanges accompagnée d'une augmentation du volume des investissements et de la consommation intérieurs, ont créé une situation qui a rendu à nouveau précaire la position italienne dans ses rapports de paiements avec l'étranger.

L'évolution de la conjoncture et de la politique économique italienne comporte deux tournants particulièrement saillants : d'une part, le second semestre de 1947, caractérisé par des mesures de restriction du crédit et d'adaptation des taux de change officiels à ceux des comptes-devises; d'autre part, le second semestre de 1950, qui a vu éclater le conflit de Corée et s'établir les programmes de défense atlantique. La tendance à la libération de l'économie italienne s'est donc concrétisée grâce à des mesures très diverses.

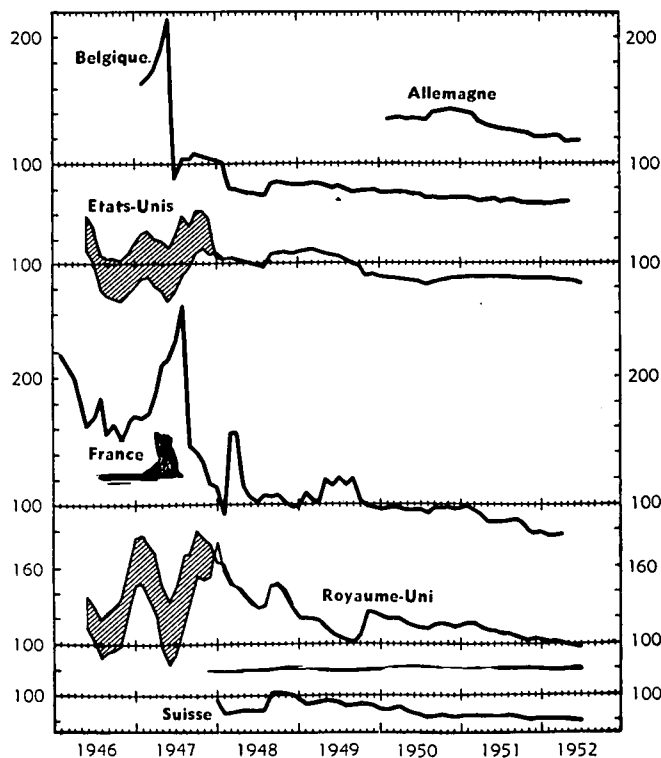
Au cours de la première phase, on a cherché à freiner les contrôles administratifs directs en réorganisant le marché des changes, mais cette politique fut contrariée par l'inflation interne qui accentuait le déséquilibre des paiements extérieurs.

Au cours de la seconde phase, on a cherché à développer le commerce extérieur de l'Italie au moyen d'une politique financière interne tendant à stabiliser le marché par la protection de la monnaie et la valorisation graduelle de la lire par rapport aux autres devises sur la base de la parité des pouvoirs d'achat. Enfin, au cours de la période qui a suivi l'ouverture des hostilités en Corée, l'altération du rapport entre les prix intérieurs et étrangers, conséquence de l'augmentation des prix des matières premières importées, a agi d'une manière défavorable sur la situation italienne.

La politique financière tendant à accumuler des réserves et à attendre une aide étrangère et de futurs développements, a toutefois permis aux autorités

graphique 6

COEFFICIENTS DE SUR ET DE SOUSÉVALUATION DE LA LIRE  
Base 1937 = 100



réserves brutes totales, en février 1952, au plus haut niveau atteint depuis la guerre, c'est-à-dire à la contre-valeur d'environ 1 milliard de dollars. A partir de cette dernière date, les réserves fléchirent jusqu'à un niveau de peu supérieur à celui de fin 1949.

Les réserves de dollars qui figurent au tableau 9 et qui correspondent aux indications fournies par le *Federal Reserve System* ne représentent pas les disponibilités officielles effectives; elles comprennent, en effet, les avoirs détenus par les banques pour compte de leur clientèle italienne et étrangère.

#### IV — POLITIQUE DES CHANGES ET BALANCE DES PAIEMENTS

La politique des changes ne représente qu'un des moyens utilisables pour atteindre l'équilibre de la balance des paiements, à côté du contrôle administra-

TABLEAU 5

## Transactions de l'Italie avec l'étranger

1946-1951 (1)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951
<b>A. Biens et services :</b>						
Exportations fob .....	465,0	680,4	1.170,1	1.162,2	1.243,5	1.639,5
Importations fob .....	729,2	1.311,6	1.462,4	1.380,5	1.359,5	1.914,6
Solde...	264,2	631,2	292,3	218,3	116,0	275,1
Dépenses de voyage .....	2,0	6,4	23,9	34,4	66,8	71,9
Transports .....	146,1	156,9	111,7	100,9	62,2	104,0
Revenus d'investissements .....	—	4,9	12,3	15,7	9,5	7,3
Autres services .....	+ 1,0	16,9	79,5	80,1	41,8	45,8
Total...	407,3	769,7	312,9	220,4	79,1	268,7
<b>B. Donations privées et mouvements de capitaux :</b>						
Donations .....	83,2	64,9	131,9	118,4	110,5	108,7
Capitaux à long terme .....	1,2	3,7	3,7	9,2	63,2	31,7
Capitaux à court terme .....	106,7	180,7	153,7	147,0	101,2	55,1
Total...	22,3	249,3	289,3	274,6	72,5	195,5
<b>C. Financements officiels spéciaux :</b>						
Réparations .....	—	4,1	27,6	8,4	37,0	62,9
Souscriptions à la B. I. R. D. ....	—	3,6	—	—	—	—
Amortissements .....	13,9	10,8	34,5	26,5	79,1	33,2
Opérations avec l'Export-Import Bank ..	14,5	15,0	42,3	37,1	22,5	—
Autres .....	—	7,6	1,9	7,4	—	—
Total...	0,6	11,1	17,9	9,6	93,6	96,1
<b>D. Erreurs et omissions (y compris les décalages entre les mouvements de marchandises et les mouvements de devises) .....</b>	41,5	10,5	34,4	2,6	188,2	61,9
<b>E. Soldes favorables et défavorables .....</b>	470,5	521,0	75,9	61,2	288,4	107,4
<b>F. Financements officiels compensateurs :</b>						
U.N.R.R.A., post U.N.R.R.A. et aide intérimaire	479,8	254,2	218,1	—	—	—
Droits de tirage .....	—	—	14,3	38,5	28,6	—
Donations E. C. A. ....	—	—	114,3	350,5	273,3	292,0
Prestations E. C. A. ....	—	—	37,5	29,5	6,0	—
Fonds en liras 6 p. c. ....	—	—	1,0	10,5	11,9	15,1
Autres prestations .....	31,9	71,2	84,2	—	—	—
Utilisation de fonds en suspens .....	74,0	101,6	—	—	—	—
Créances (—) et dettes U. E. P. ....	—	—	—	—	30,9	170,3
Soldes de compensation .....	17,9	23,0	101,1	291,8	19,1	82,0
Créances envers l'E. C. A. (augmentation —)	—	—	72,0	42,0	6,8	15,2
Autres passifs à court terme .....	—	67,9	51,6	20,3	—	7,5
Autres actifs à court terme (augmentation —)	133,1	76,5	112,2	2,9	6,9	9,2
Or (augmentation —) .....	—	27,4	26,0	159,8	0,3	82,7
Total...	+ 470,5	521,0	75,9	61,2	288,4	107,4

(1) Sources : Fonds Monétaire International, *Balance of Payments Yearbook*, vol. 4, 1950-1951, Washington 1952.  
Banque d'Italie, *Adunanza Generale ordinaria dei partecipanti tenuta in Roma il 31 marzo 1952*. Roma, Tipografia Banca d'Italia, p. 165.

monétaires de continuer à soutenir le volume de l'emploi et des investissements, au moyen d'un élargissement des bases du crédit (1).

Pour préciser encore les considérations précédentes, notons que l'écart existant entre le marché italien et le marché américain n'a pas encore pu être comblé. Afin d'atténuer ce déséquilibre spécifique, dans un régime d'inconvertibilité des monnaies, les autorités ont eu recours d'abord à une politique des changes destinée à valoriser le dollar par rapport aux autres devises.

(1) Discours du Dr D. MENICHELLA, Gouverneur de la Banca d'Italia, à l'Assemblée de l'Associazione Bancaria Italiana, le 19 décembre 1952.

Cette politique — on l'a vu ci-dessus — fut abandonnée par la suite afin d'éviter la rupture des *cross-rates*. Par contre, à l'égard des zones monétaires des pays membres de l'U.E.P. et, en particulier, de la zone sterling, l'évolution des soldes a reflété, à partir de 1948, une sous-évaluation de la lire par rapport au niveau qui aurait pu conduire à l'équilibre de la balance avec ces pays. On peut déduire de ce qui précède que l'Italie, plus que l'ensemble des autres pays participants, a poursuivi une politique d'adaptation des investissements et de la consommation intérieurs à l'équilibre des échanges, et qu'elle a accepté les règles prévues pour un développement harmonieux et ordonné du commerce international, même si cela pouvait apparaître comme contraire à son intérêt immédiat. Cette politique,

soutenue par l'aide de l'E.C.A., a conduit à la constitution de disponibilités sur l'étranger, tant en dollars qu'en autres monnaies. En ce qui concerne les réserves en dollars, il convient d'observer — compte tenu du déficit persistant de la balance des paiements en cette monnaie — que leur constitution s'est opérée non en réduisant les investissements et la consommation intérieurs, mais plutôt grâce à un ensemble de circonstances exceptionnelles qui toutes ont agi dans le sens d'une réduction du déficit effectif.

Les variations de la circulation monétaire, conditionnées par l'évolution de la balance des paiements, constituèrent également un moyen d'action efficace. La modification des réserves, d'une part, la gestion de l'aide provenant de l'étranger, d'autre part, ont fourni aux autorités monétaires d'importantes masses de manœuvre en vue du contrôle financier. En général, les mouvements compensatoires, c'est-à-dire destinés à combler l'excédent ou le déficit de la balance des paiements déterminés par le cumul du solde des transactions sur marchandises et services et des transferts effectués à des fins spécifiques non liées à la situation courante de la balance des paiements (transferts autonomes), déterminèrent des modifications de la circulation monétaire, tantôt négatives par rapport à l'aide gouvernementale, tantôt positives par rapport aux disponibilités sur l'étranger, mais, dans ce dernier cas, pour des montants moindres (2).

Sauf en 1950, la contraction nette de la circulation a toujours été inférieure à celle qui pouvait résulter de l'évolution des soldes des transactions sur marchandises et services. L'apport des mouvements de capitaux autonomes a été particulièrement accentué en 1947-1949; il a été négatif en 1950, à cause surtout de la variation des soldes d'exercice utilisés pour les importations et des paiements anticipés se rapportant à ces dernières. L'évolution des transferts autonomes et, en particulier, des mouvements de capitaux déplace l'ordre de grandeur du solde de la balance des paiements par rapport au solde des échanges de marchandises et de services. Dans la balance des paiements en toutes devises et dans celle en dollars, le solde le plus favorable s'est en effet présenté respectivement en 1949 et en 1948 et non pas en 1950, année durant laquelle le déficit a été moindre pour les paiements courants se rapportant aux marchandises et aux services. Cette situation se reflète pleinement dans l'évolution de la circulation : en tant qu'ils ont donné naissance à un développement du pouvoir d'achat interne, les transferts autonomes

ont provoqué une augmentation du solde passif des échanges de marchandises et de services. Cette augmentation n'a pas influé sur la circulation au cours de l'année durant laquelle les marchandises et les services ont été importés. Si, d'autre part, les transferts autonomes ont provoqué, comme en 1950, une contraction du pouvoir d'achat interne, le fléchissement de la circulation, conséquence du déficit des échanges de marchandises et de devises, a été accentué par l'évolution de ces mêmes transferts.

La disproportion existant éventuellement entre les mouvements de capitaux et les échanges de marchandises et de services qui s'y rattachent figure dans le tableau 5 sous la rubrique « erreurs et omissions ». Par conséquent sont également comprises dans cette rubrique les variations qui ont pu se produire, pour des raisons de prix ou de quantité, dans les paiements et dans les encaissements anticipés ou différés.

La concordance formelle qui vient d'être constatée entre les mouvements compensatoires et les variations de la circulation monétaire ne s'est pas réalisée d'une manière concrète pour chacune des années considérées, et ce pour différentes raisons : tout d'abord, à cause des écarts existant entre le moment où l'aide gouvernementale se trouve nationalisée, comme il apparaît dans la balance des paiements, et le moment où les biens reçus sont vendus, comme il apparaît lors de l'évaluation du mouvement monétaire; ensuite, à cause de l'application de prix imposés pour la vente de marchandises reçues à titre d'aide; enfin parce que, dans la variation des disponibilités officielles au cours des années 1946 et 1947, on a pris en considération dans la balance des paiements les montants relatifs aux devises encaissées par le Trésor au titre de fonds pour la solde des troupes et de fonds en suspens, bien que ces montants n'aient pas donné lieu directement à des variations de caractère monétaire. Il est bon de signaler que les mouvements qui déterminent une contraction des disponibilités officielles sur l'étranger n'ont pas toujours tiré leur origine de financements simultanés au profit du marché intérieur de la part de la *Banca d'Italia*, par l'entremise de l'*Ufficio Italiano dei Cambi*. Ce phénomène a pris une grande importance en 1950 et 1951, à la suite des mesures relatives aux crédits accordés soit au Trésor, pour la constitution de stocks (décret du 7 juillet 1951, n° 490, modifié le 1<sup>er</sup> novembre 1951), soit à l'*Istituto Mobiliare Italiano* (I.M.I.), pour l'acquisition dans la zone sterling de machines et de navires (loi du 18 avril 1950, n° 258), soit aux banques agréées, en vue de prêts à la clientèle en devises U.E.P. d'une durée de six mois, à intérêt réduit (disposition du 2 novembre 1951).

L'octroi de ces financements spéciaux a correspondu en fait à une réalisation de disponibilités sur l'étranger, parce que les crédits à un taux inférieur

(2) Sur l'argument des mouvements autonomes et compensatoires, consulter :

INTERNATIONAL MONETARY FUND, *Balance of Payments Yearbook 1933-1946-1947*. Washington, 1949, page 4.

IDEM, *Balance of Payments Manual*. Washington, 1950, page 108.

FRITZ MACHLUP, *Three Concepts of the Balance of Payments and the So-called Dollar Shortage*. *The Economic Journal*, London, March 1950, n° 237, page 46.

J. E. MEADE, *The Balance of Payments*, Vol. I. London, Oxford University Press, 1951, page 11.

au taux courant ont provoqué des importations. En d'autres termes, au lieu d'intervenir sur le marché d'une manière compensatoire et indirecte afin de maintenir les taux de change stables sur la base des transactions avec l'étranger effectuées d'une façon autonome par les opérateurs, les autorités monétaires ont opéré de manière à transformer le crédit en faveur de l'étranger en un crédit en faveur de l'intérieur. Il en est résulté une importation induite de marchandises, de nature et de provenances déterminées. A cet égard, il y a lieu de rappeler aussi les crédits consentis par l'I.M.I. en vue de financer les

importations de machines E.R.P. Dans ce cas, au lieu d'une utilisation de disponibilités sur l'étranger, il y a eu réalisation des dons accordés par l'E.C.A. à l'Italie, au moyen de l'utilisation des crédits accordés par le Trésor à valoir sur les fonds de contrepartie en monnaie nationale.

La variation de la circulation monétaire par rapport aux transactions avec l'étranger, telle qu'elle résulte de la situation de la *Banca d'Italia* et des comptes récapitulatifs du Trésor, se trouve reproduite dans le tableau n° 6.

TABLEAU 6

Variation de la circulation monétaire

(en milliards de lires)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951
<b>A. — Rapports avec l'étranger.</b>						
1) Variations compensatoires :						
Aide gouvernementale .....	— 76,2	— 112,5	— 198,-	— 253,9	— 120,6	— 181,5
Disponibilités officielles sur l'étranger	35,6	10,7	126,9	245,3	— 29,7	95,8
<b>Total...</b>	<b>— 40,6</b>	<b>— 101,8</b>	<b>— 71,1</b>	<b>— 8,6</b>	<b>— 150,3</b>	<b>— 85,7</b>
2) Variations autonomes.						
Financements :						
E. R. P. ....				6,3	44,7	51,2
Zone sterling .....					37,5	30,5
Autres, en faveur de particuliers ...					23,-	17,5
Acquisition de stocks .....						57,9
<b>Total...</b>				<b>6,3</b>	<b>105,2</b>	<b>157,1</b>
<b>Total des rapports avec l'étranger.....</b>	<b>— 40,6</b>	<b>— 101,8</b>	<b>— 71,1</b>	<b>— 2,3</b>	<b>— 45,1</b>	<b>71,4</b>
<b>B. — Rapports avec l'intérieur .....</b>	<b>163,6</b>	<b>384,9</b>	<b>246,-</b>	<b>87,5</b>	<b>162,1</b>	<b>55,2</b>
<b>C. — Total A + B .....</b>	<b>123,-</b>	<b>283,1</b>	<b>174,9</b>	<b>85,2</b>	<b>117,-</b>	<b>126,6</b>

Variation de la circulation : (+) augmentation; (—) diminution.

Dans les entrées découlant de l'aide gouvernementale ont été compris tous les postes considérés à ce titre dans les mouvements compensatoires de la balance des paiements et, par conséquent, aussi bien ceux qui affluent à un compte auprès de la *Banca d'Italia* (ANSA, Interim-Aid, E.R.P.) que ceux qui affluent au Trésor (surplus américains, crédit et prêt de l'Argentine, U.N.R.R.A., fonds pour la paie des troupes, comptes en suspens). Dans les encaissements ou les décaissements relatifs aux disponibilités sur l'étranger, on a pris en considération respectivement les variations négatives ou positives qui figurent : a) dans le compte-courant de l'*Ufficio Italiano dei Cambi*, sous déduction des financements en devises accordés au Trésor et aux particuliers; b) dans le poste « encaisse or »; c) dans le poste « débiteurs divers », pour la différence entre le prix d'achat de l'or et l'évaluation indiquée dans le poste « encaisse or » (lires 21.381,227 par kg. de fin, selon la parité de 1936); d) dans le poste « disponibilités en devises à l'étranger »; e) dans le poste « *Ufficio Italiano dei Cambi* — financement partiel devises gestion des changes », pour le solde du fonds d'égalisation constitué au moyen du quota additionnel de 125 % sur les changes officiels. Les variations à caractère autonome de la circulation comprennent les financements

spéciaux en faveur du Trésor et des particuliers inclus dans le compte-courant de l'*Ufficio Italiano dei Cambi* près la *Banca d'Italia*, ainsi que les crédits accordés par l'I.M.I. se rapportant à la gestion E.R.P., à valoir sur les 73 millions de dollars provenant de la quote-part de crédits E.R.P. des deux premières années et sur les 132 milliards de lires prélevés sur les fonds de contrepartie en monnaie nationale conformément aux lois du 21 août 1949, n° 730, et du 30 juillet 1950, n° 723. Le solde net résultant des encaissements bruts indiqués pour l'aide E.R.P. et pour les financements I.M.I.-E.R.P. correspond à la contraction nette de la circulation, autrement dit aux réalisations découlant de ces dons. Les encaissements bruts de l'aide E.R.P. diffèrent des crédits consentis sur la base des notifications de fournitures; ceci provient des décalages qui se produisent soit entre les octrois de crédits I.M.I.-E.R.P. et les notifications relatives, soit entre les notifications et les octrois effectifs. Il n'a pas été tenu compte, au contraire, des variations de circulation connexes à des opérations autonomes normales avec l'étranger effectuées par le Trésor, telles que les services des emprunts obtenus, les transactions gouvernementales, les paiements de réparations. Ces opérations, en tant que passives, auraient dû donner naissance à



un fléchissement de la circulation et, en tant qu'actives, à une augmentation de cette dernière, de la même manière que toutes les autres transactions avec l'étranger : la variation de la circulation résulte, par conséquent, du solde des mouvements compensatoires déjà considérés. La discordance éventuelle par rapport à la variation effective dépend de la situation déficitaire du bilan de la Trésorerie de l'Etat; c'est donc en rapport avec ce bilan que devra être considérée la variation corrélative de circulation.

La variation de circulation due aux rapports avec l'intérieur et celle qui découle des rapports avec l'étranger présentent toutes deux un coefficient de corrélation  $r$  (Bravais-Pearson) égal à  $-0,89$  et un indice de parfaite contre-gradation (3).

On note en particulier qu'en 1947, le développement exceptionnel de la circulation, dû aux rapports avec l'intérieur, n'a pas été neutralisé dans une mesure appropriée par une réduction de la circulation découlant des rapports avec l'étranger. En 1949, la modeste augmentation de la circulation a été due à un accroissement limité découlant des rapports avec l'intérieur, et cet accroissement n'a été intégré par aucune variation positive dans les rapports avec l'étranger. Enfin, pendant les années 1950 et 1951, l'intégration respectivement négative et positive de la variation de circulation découlant des rapports avec l'intérieur, bien qu'ayant atteint un niveau normal, a été le fait non de simples mouvements compensatoires, mais bien de mouvements autonomes. Le développement de l'inflation au cours des neuf premiers mois de 1947 et qui a été contenu en partie grâce à l'évolution des rapports avec l'étranger, apparaît encore plus évident si l'on considère qu'il avait conduit à l'épuisement presque total de toutes les forces neutralisantes extérieures constituées par l'utilisation des disponibilités sur l'étranger.

Cette réduction qui résulte des données de la balance des paiements, atténuée par l'évolution positive des derniers mois de l'année, n'apparaît pas clairement dans le tableau relatif aux variations de la circulation, parce que les disponibilités en dollars étaient alors en grande partie détenues par le Trésor. C'est pourquoi la variation de ces disponibilités s'est traduite indirectement sur la circulation monétaire, par le produit de la vente des marchandises, qui ressort dans le poste « aide gouvernementale ».

Le gonflement de la masse monétaire par l'accumulation des disponibilités sur l'étranger, qui avait débuté au cours de l'automne 1947, a été entièrement neutralisé en 1948 grâce à l'accumulation des fonds

(3) L'indice de co-gradation (contre-gradation) de Gini est une mesure de la concordance (discordance) qui se déduit du numéro d'ordre que les intensités des caractères corrélatifs occupent dans les échelles respectives de croissance ou de décroissance. Sur l'argument, consulter : CORRADO GINI, *Di una misura delle relazioni tra le graduatorie di due caratteri* (De la mesure des relations entre les échelles de deux caractères). Rome, 1924.

provenant de l'aide gouvernementale, sans que, dans leurs rapports avec l'intérieur, les attributions de fonds eussent reçu pleine exécution.

Après l'ouverture des hostilités en Corée, les variations de la circulation découlant des rapports avec l'étranger ont corrigé la situation du marché intérieur, par l'entremise des financements autonomes accordés par les autorités monétaires. Notons à cet égard que les réserves de change ont été utilisées comme instrument d'intégration du contrôle financier interne, non seulement d'une manière passive mais aussi comme un moyen d'intervention active analogue à celui qui pourrait être utilisé, en ce qui concerne les relations intérieures, dans les opérations sur le marché libre.

Une telle politique d'utilisation autonome des réserves, associée à la politique d'attribution de l'aide gouvernementale — qui prit au même moment des proportions massives —, a fourni aux autorités monétaires et financières de nouveaux et puissants moyens d'action pour adapter la conjoncture interne à la conjoncture internationale et pour tempérer les effets de la seconde sur la première : la circulation des billets s'est développée régulièrement à raison d'environ 10 milliards par mois en moyenne. Cette moyenne s'est maintenue depuis septembre 1947, malgré la forte pression déflatoire exercée par l'évolution défavorable de la balance des paiements à partir du second semestre de 1950.

La politique tendant à favoriser les investissements et la consommation intérieurs en opposition avec les tendances déflatoires découlant de l'évolution de la balance des paiements a été poursuivie en même temps que les autorités se sont efforcées de libérer progressivement l'économie italienne, notamment en recourant aux réserves de change. En rendant plus souples les liens qui unissent le marché intérieur au marché international et en corrigeant les pointes de la conjoncture, cette action a prouvé à nouveau qu'il est indispensable qu'une économie libre dispose de réserves de change appropriées et démontre en même temps que la fonction de ces réserves s'accomplit seulement lorsque les autorités sont disposées à les employer sans restriction, même de leur propre initiative, en vue d'atteindre des buts imposés par la situation du moment.

La constitution de réserves de change appropriées a par conséquent favorisé l'équipement économique du pays. Le problème des réserves revêt pour l'Italie une importance toute particulière étant donné la nature de ses importations et de ses exportations. On constate, en effet, d'une part, que les importations, constituées surtout par des matières premières et des combustibles, sont essentiellement en corrélation avec le niveau de l'activité économique du pays et le volume des stocks spéculatifs. Les importations présentent, par conséquent, une élasticité modérée par

rapport aux variations de prix. D'autre part, les exportations, largement représentées par des produits non essentiels, dépendent de l'évolution des prix intérieurs par rapport aux prix internationaux et surtout des contrôles administratifs variables adoptés par les autres pays. De leur côté, les règlements des transactions sous forme de paiements anticipés ou différés contribuent à l'aggravation de la différence qui existe, sur le plan technique commercial, entre les importations et les exportations et rendent plus aiguë l'éventuelle divergence de leur évolution.

L'influence bienfaisante de la stabilisation de la conjoncture, par l'emploi des réserves de change au cours de la période juin 1950-mars 1951, apparaît encore plus nettement si l'on considère l'amélioration de la position de l'Italie dans l'U.E.P. à partir de cette dernière date et jusqu'au début de 1952. Cette amélioration a été si importante qu'elle a déterminé, abstraction faite de l'aide gouvernementale, un renversement de la position de change dans son ensemble. Celle-ci, de fortement passive qu'elle était, est devenue légèrement active (figure 2).

Durant cette nouvelle phase d'accumulation des réserves et, par conséquent, de développement de la circulation (d'ailleurs neutralisé par une contraction

en rapport avec l'aide gouvernementale) et tandis que les financements en devises ont continué à opérer avec une vigueur accrue, les crédits à l'intérieur tant en faveur du Trésor que de l'économie privée ont ralenti. Au cours du second semestre de 1951, l'impulsion donnée à l'expansion de la balance des paiements a été neutralisée, en effet, de la part des banques, par la variation des dépôts en comptes libres auprès de la Banque d'émission et par des investissements en valeurs d'Etat, et de la part des autorités centrales, par l'amélioration du compte de trésorerie.

De même que les tendances vers l'inflation (ou la déflation) dans les rapports économiques internes ont trouvé un élément de neutralisation dans l'évolution de la balance des paiements, de même ces tendances, qui tiraient leur origine de l'ensemble des rapports avec l'étranger, se sont manifestées en partie seulement par une expansion (ou une contraction) du volume du crédit privé et des dépenses de l'Etat et, par conséquent, du volume de la circulation. Ceci s'est produit en dépit du fait que ces tendances ont fait affluer ou ont soustrait de l'argent aux banques commerciales et au Trésor, du fait que celles-ci ont laissé augmenter (ou diminuer) leurs propres avoirs liquides auprès de la Banque centrale.

TABLEAU 7

## Coefficients de surévaluation et de sous-évaluation monétaire

	1946			1947		1948		1949		1950		1951		1952
	Janvier	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin
<i>Zone dollar :</i>														
Etats-Unis .....	+ 94	+29/+ 1	+ 16/-19	+21/-23	+ 4/+ 7	- 2	+ 9	+ 5	- 11	- 15	- 12	- 11	- 12	- 16
Canada .....	+ 94	+31/+ 3	+ 43	+34/-15	+12/+ 15	+ 1	+ 6	- 1	- 8	- 14	- 12	- 13	- 15	- 22
<i>Zone sterling :</i>														
Royaume-Uni .....	+ 87	+31/+ 3	+ 84/+47	+45/- 8	+64/+ 81	+30/+29	+ 22	+ 6	+ 23	+ 14	+ 16	+ 9	+ 3	- 2
Union Sud-Africaine .....	+ 87	+28/+ 1	+ 86/+48	+50/- 5	+75/+ 94	+ 44	+ 34	+ 19	+ 41	+ 30	+ 45	+ 36	+ 21	+ 10
Australie .....	+109	+44/+14	+112/+69	+73/+10	+93/+113	+60/+59	+ 45	+ 22	+ 44	+ 21	+ 28	+ 42	+ 7	- 8
<i>Pays participants :</i>														
Autriche .....										-18/+21	+ 19	+ 3	- 14	- 20
Belgique .....			+ 59	- 12	+ 1	- 26	- 17	- 19	- 14	- 15	- 27	- 30	- 32	- 30
Danemark .....		+ 44	+ 88	+ 38	+ 28	+ 39	+ 67	+ 53	+ 27	+ 19	- 2	- 15	- 16	- 16
France .....	+118	+ 68	+ 70	+131	+ 14	+ 2	- 1	+ 22	- 3	- 4	- 3	- 13	- 22	- 23
Allemagne (base 1938 = 100) .....										+ 35	+ 42	+ 28	+ 21	+ 17
Norvège .....		+ 74	+ 141	+245	+ 126	+105	+128	+ 78	+ 49	+ 35	+ 38	+ 23	+ 18	+ 10
Pays-Bas .....			+ 98	+183	+ 82	+ 56	+ 72	+ 40	+ 31	+ 7	+ 11	+ 2	0	- 2
Portugal .....		-14/-33	- 3/-33	- 5/-40	- 6/- 4	- 11	- 7	- 11	- 16	- 16	- 2	- 8	- 15	- 20
Suède .....	+ 59	+ 53	+ 81	+153	+ 63	+ 15	+ 44	+ 31	+ 6	+ 2	+ 5	- 11	- 17	- 22
Suisse .....					- 2	- 11	- 2	- 5	- 11	- 15	- 16	- 17	- 19	- 21
Turquie .....				+13/-29	- 1/+ 1	- 11	- 6	- 17	- 26	- 21	- 16	- 15	- 21	- 24

TABLEAU 8

## Cours des changes en Italie pendant la période d'après-guerre

(lires par unité monétaire étrangère)

Mois	Dollar U. S. A.				Livre sterling				Franc suisse				Cours de réciprocité	
	Cours d'exportation	Cours U. E. C.	Cours moyen	Cours libre	Cours d'exportation	Cours U. E. C.	Cours moyen	Cours libre	Cours d'exportation	Cours U. E. C.	Cours moyen	Cours libre		
1946 Janvier (au 16).....		100				400				23				
Janvier (au 31).....		225		382		907		1.119		52			122	
Février.....		225		350		907		1.049		52			106	
Mars.....		225		304		907		869		52			98	
Avril.....		225		281		907		784		52			89	
Mai.....	364	225	294	333	1.446	907	1.176	920	98	52	75		106	
Juin.....	397	225	311	366	1.593	907	1.250	1.057	105	52	78		112	
Juillet.....	478	225	351	401	1.864	907	1.385	1.222	122	52	87		123	
Août.....	505	225	365	483	1.847	907	1.377	1.369	133	52	93		148	
Septembre.....	596	225	410	530	1.965	907	1.436	1.464	153	52	102		168	
Octobre.....	600	225	412	523	1.966	907	1.438	1.428	176	52	114		167	
Novembre.....	568	225	396	611	1.653	907	1.280	1.664	186	52	119		191	
Décembre.....	568	225	396	683	1.522	907	1.214	1.824	183	52	118		199	
1947 Janvier.....	528	225	376	591	1.529	907	1.218	1.680	144	52	98		169	
Février.....	532	225	378	582	1.704	907	1.355	1.760	144	52	98		164	
Mars.....	605	225	415	643	1.974	907	1.440	1.884	165	52	109		182	
Avril.....	697	225	461	713	2.708	907	1.807	2.063	185	52	118		203	
Mai.....	906	225	565	796	3.576	907	2.291	2.308	231	52	141		217	
Juin.....	841	225	533	739	3.328	907	2.117	2.170	221	52	136		195	
Juillet.....	775	225	500	669	2.919	907	1.913	1.987	199	52	126		178	
Août.....	721	350	535	647	2.479	1.411	1.945	1.814	191	82	136		177	
Septembre.....	667	350	508	671	2.264	1.411	1.837	1.723	174	82	128		176	
Octobre.....	618	350	484	648	2.194	1.411	1.802	1.592	165	82	118		164	
Novembre.....	603	350	476	586	1.984	1.411	1.697	1.476	152	82	117		149	
Décembre.....	575	603	589	582	1.637	1.984	1.810	1.400	142	152	147		146	127
1948 Janvier.....	573	576	574	593	1.755	1.637	1.696	1.420	135	141	138		142	137
Février.....	573	573	573	615	1.837	1.756	1.798	1.480	137	135	136		148	136
Mars.....	574	573	573	663	1.839	1.838	1.838	1.535	139	137	138		161	133
Avril.....	574	574	574	619	1.851	1.840	1.845	1.482	140	139	139		152	130
Mai.....	575	575	575	588	1.950	1.851	1.900	1.566	142	140	141		147	129
Juin.....	575	575	575	582	1.963	1.947	1.955	1.615	142	142	142		145	128
Juillet.....	574	575	574	584	1.935	1.963	1.949	1.650	144	143	143		148	129
Août.....	575	575	575	585	1.937	1.936	1.936	1.643	145	144	144		149	124
Septembre.....	575	575	575	617	1.944	1.937	1.940	1.682	145	145	145		159	125
Octobre.....	575	575	575	658	2.037	1.944	1.990	1.730	145	145	145		168	125
Novembre.....	575	575	575	643	2.187	2.038	2.112	1.814	143	145	144		164	126
Décembre.....	575	575	575	657	—	2.317	—	1.936	141	144	142		165	130

TABLEAU 8 (suite)

Mois	Dollar U. S. A.				Livre sterling				Franc suisse				Cours de réciprocité
	Cours d'exportation	Cours U. E. C.	Cours moyen	Cours libre	Cours d'exportation	Cours U. E. C.	Cours moyen	Cours libre	Cours d'exportation	Cours U. E. C.	Cours moyen	Cours libre	
1949	Janvier	575	575	575	665	2.317		1.996	141	141	141	170	137
	Février	575	575	575	681	2.317		2.031	141	141	141	175	136
	Mars	575	575	575	662	2.317		2.069	141	141	141	171	133
	Avril	575	575	575	626	2.317		2.023	141	141	141	161	130
	Mai	575	575	575	624	2.317		1.966	141	141	141	162	129
	Juin	575	575	575	611	2.317		1.845	141	141	141	156	129
	Juillet	575	575	575	607	2.317		1.754	141	141	141	155	129
	Août	575	575	575	606	2.317		1.696	141	141	141	156	124
	Septembre (au 19)	575	575	575	620	2.317		1.732	141	141	141	160	125
	Septembre (au 30)	632	632	632	678	1.769		1.857	146	144	145	163	125
	Octobre	628	628	628	664	1.759		1.751	144	145	144	156	125
	Novembre	624	624	624	653	1.748		1.595	145	144	144	154	126
	Décembre	624	624	624	649	1.748		1.549	145	144	145	154	130
1950	Janvier	625	625	625	649	1.749		1.541	146	144	145	154	130
	Février	625	625	625	648	1.749		1.598	145	144	145	156	131
	Mars	625	625	625	654	1.749		1.595	145	144	145	155	130
	Avril	625	625	625	632	1.749		1.584	145	144	145	150	133
	Mai	625	625	625	621	1.749		1.678	146	144	145	148	133
	Juin	625	625	625	618	1.749		1.583	144	144	144	146	135
	Juillet	625	625	625	631	1.749		1.589	144	144	144	148	—
	Août	625	625	625	650	1.749		1.590	144	144	144	153	139
	Septembre	625	625	625	655	1.749		1.625	143	144	143	152	140
	Octobre	625	625	625	665	1.749		1.734	143	144	143	155	141
	Novembre	625	625	625	667	1.749		1.717	143	143	143	156	143
	Décembre	625	625	625	695	1.749		1.739	143	143	143	163	142
1951	Janvier	625	625	625	746	1.750		1.800		143		174	146
	Février	625	625	625	718	1.750		1.762		143		167	149
	Mars	625	625	625	690	1.750		1.707		143		160	150
	Avril	625	625	625	667	1.750		1.688		143		155	153
	Mai	625	625	625	658	1.750		1.663		143		153	153
	Juin	625	625	625	646	1.750		1.640		143		149	154
	Juillet	625	625	625	643	1.750		1.629		143		148	154
	Août	625	625	625	646	1.750		1.601		143		149	153
	Septembre	625	625	625	665	1.750		1.611		143		153	152
	Octobre	625	625	625	686	1.750		1.596		143		156	152
	Novembre	625	625	625	693	1.750		1.604		143		159	152
	Décembre	625	625	625	687	1.750		1.615		143		157	151
1952	Janvier	625	625	625	677	1.750		1.604		143		157	
	Février	625	625	625	674	1.750		1.579		143		157	
	Mars	625	625	625	670	1.750		1.575		143		156	
	Avril	625	625	625	650	1.750		1.597		143		152	
	Mai	625	625	625	644	1.750		1.634		143		151	
	Juin	625	625	625	635	1.750		1.635		143		149	
	Juillet	625	625	625	633	1.750		1.644		143		149	
	Août	625	625	625	632	1.750		1.632		143		150	
	Septembre	625	625	625	631	1.750		1.601		143		149	
	Octobre	625	625	625	627	1.750		1.594		143		149	
	Novembre	625	625	625	627	1.750		1.602		143		148	
	Décembre	625	625	625	627	1.750		1.602		143		148	

TABLEAU 8 (suite)

Mois	Franc français				Franc belge				Couronne suédoise			
	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre
1946 Janvier .....	1,8891	0,8406		1,63	5,1338	2,2845			53,651	53,65125		
Février .....	1,8891	1,8891		1,39	5,1338	5,140125			53,651	53,65125		
Mars .....	1,8891	1,8891		1,10	5,1338	5,140125			53,651	53,65125		
Avril .....	1,8891	1,8891		1,—	5,1338	5,1390			53,651	53,65125		
Mai .....	1,8891	1,8891		1,07	5,1338	5,133825			53,651	53,65125		
Juin .....	1,8891	1,8891		1,34	5,1338	5,133825			53,651	53,65125		
Juillet .....	1,8891	1,8891		1,44	5,1338	5,133825			62,505	62,505		
Août .....	1,8891	1,8891		1,76	5,1338	5,133825			62,505	62,505		
Septembre .....	1,8891	1,8891		1,82	5,1338	5,133825			62,505	62,505		
Octobre .....	1,8891	1,8891		1,55	5,1338	5,133825			62,505	62,505		
Novembre .....	1,8891	1,8891		1,54	5,1338	5,133825			62,505	62,505	85	
Décembre .....	1,8891	1,8891		1,63	5,1338	5,133825			62,505	62,505	90	
1947 Janvier .....	1,8891	1,8891		1,67	5,1338	5,1338			62,505	62,505	95	
Février .....	1,8891	1,8891		1,85	5,1338	5,1338			62,505	62,505	95	
Mars .....	1,8891	1,8891		2,03	5,1338	5,1338			62,505	62,505	95	
Avril .....	1,8891	1,8891		2,60	5,1338	5,1338			62,505	62,505	95	
Mai .....	1,8891	1,8891		3,13	5,1338	5,1338			62,505	62,505	95	
Juin .....	1,8891	1,8891		2,95	5,1338	12,66			62,505	62,505	95	
Juillet .....	1,8891	1,8891		2,40	5,1338	11,82			62,505	62,505	95	
Août .....	2,9386	2,9386		2,34	7,99	11,87			97,23	97,23	95	
Septembre .....	2,9386	2,9386		2,19	7,99	11,94			97,23	97,23	95	
Octobre .....	2,9386	2,9386	3,—	1,98	7,99	11,60			97,23	97,23	95	
Novembre .....	2,9386	2,9386	3,10	1,90	7,99	11,04			97,23	97,23	100	
Décembre .....		2,9386	3,20	1,81		10,87				97,23	115	
1948 Janvier .....		2,9386	3,15	1,70		10,55				160,22	135	
Février .....		1,6325	3,10	1,76		13,07				159,312	136	
Mars .....		1,6325	2,82	1,80		13,07	13			159,454	126	
Avril .....		2,20	2,87	1,74		13,11	12,60			159,725	126	
Mai .....		2,20	2,45	1,71		13,10	12,30			159,87	122	
Juin .....		2,20	2,36	1,67		13,11	11,62			159,91	122	
Juillet .....		2,20	2,35	1,69		13,11	13,31			159,873	123	
Août .....		2,20	2,45	1,65		13,11	—			159,88	118	
Septembre .....		2,20	2,20	1,52		13,11	12,85			159,895	116	
Octobre .....		2,20	2,17	1,42		13,11	12,80			159,94	114	
Novembre .....		2,15	1,95	1,41		13,11	12,20			159,94	107	
Décembre .....		2,15	1,92	1,36		13,11	12,11			159,94	108	

TABLEAU 8 (suite)

Mois	Franc français				Franc belge				Couronne suédoise			
	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre
1949												
Janvier		2,15	1,99	1,39		13,12	12,29			159,94	102	
Février		2,15	2,14	1,55		13,12	12,28			159,94	104	
Mars		2,15	1,89	1,69		13,12	12,50			159,94	105	
Avril		1,80	1,78	1,80		13,12	12,50			159,94	103	
Mai		1,80	1,85	1,76		13,12	13,06			—	106	
Juin		1,75	1,83	1,73		13,12	12,90			—	109	
Juillet		1,75	—	1,81		13,12	—			—	—	
Août		1,75	1,75	1,70		13,12	—			—	107	
Septembre (au 19)		1,75	—	—		13,12	—			—	101	
Septembre (au 30)		1,81	1,77	1,68		12,71	13,11			—	107	
Octobre		1,81	—	1,71		12,71	—			—	107	
Novembre		1,81	—	1,71		12,71	—			120,62	107	
Décembre		1,81	—	1,68		12,71	—			120,62	104	
1950												
Janvier		1,81	—	1,68		12,71	—	12,86		120,62	—	99
Février		1,81	—	1,70		12,71	—	12,98		120,62	—	98
Mars		1,81	—	1,75		12,71	—	12,89		120,62	—	99
Avril		1,81	—	1,79		12,71	—	12,62		120,62	—	103
Mai		1,81	—	1,78		12,71	—	12,54		120,62	—	103
Juin		1,81	—	1,78		12,71	—	12,48		120,62	—	100
Juillet		1,81	—	1,75		12,71	—	12,53		120,62	—	104
Août		1,81	—	1,70		12,71	—	12,53		120,62	—	108
Septembre		1,81	—	1,74		12,71	—	12,81		120,62	—	102
Octobre		1,81	—	1,78		12,71	—	12,89		120,62	—	103
Novembre		1,81	—	1,76		12,71	—	13,07		120,62	—	105
Décembre		1,785	—	1,78		12,71	—	13,36		120,78	—	106
1951												
Janvier		1,785	—	1,84		12,71	—	13,72		120,78	—	103
Février		1,785	—	1,83		12,71	—	13,64		120,78	—	101
Mars		1,785	—	1,78		12,71	—	12,84		120,78	—	103
Avril		1,785	—	1,73		12,50	—	12,53		120,78	—	101
Mai		1,785	—	1,75		12,50	—	12,40		120,78	—	102
Juin		1,785	—	1,76		12,50	—	12,36		120,78	—	102
Juillet		1,785	—	1,76		12,50	—	12,06		120,78	—	102
Août		1,785	—	1,74		12,50	—	12,23		120,78	—	101
Septembre		1,785	—	1,71		12,50	—	12,20		120,78	—	103
Octobre		1,785	—	1,64		12,50	—	12,16		120,78	—	102
Novembre		1,785	—	1,59		12,50	—	12,25		120,78	—	103
Décembre		1,785	—	1,60		12,50	—	12,29		120,78	—	104
1952												
Janvier		1,785	—	1,59		12,50	—	12,36		120,78	—	106
Février		1,785	—	1,50		12,50	—	12,23		120,78	—	106
Mars		1,785	—	1,48		12,50	—	12,14		120,78	—	107
Avril		1,785	—	1,57		12,50	—	11,82		120,78	—	107
Mai		1,785	—	1,62		12,50	—	11,84		120,78	—	108
Juin		1,785	—	1,65		12,50	—	11,86		120,78	—	107
Juillet		1,785	—	1,64		12,50	—	11,89		120,78	—	109
Août		1,785	—	1,55		12,50	—	11,88		120,78	—	106
Septembre		1,785	—	1,55		12,50	—	12,12		120,78	—	101
Octobre		1,785	—	1,56		12,50	—	12,20		120,78	—	100
Novembre		1,785	—	1,59		12,50	—	12,27		120,78	—	101
Décembre		1,785	—	1,57		12,50	—	12,40		120,78	—	104

TABLEAU 8 (suite)

Mois	Couronne norvégienne				Couronne danoise				Florin Pays-Bas				Mark allemand			
	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre
1946 Janvier .....	45,36				46,97287				84,9183							
Février .....	45,36				46,97287				84,9183							
Mars .....	45,36				46,9136	46,913625			84,9183							
Avril .....	45,36				46,9136	46,913625			84,9183							
Mai .....	45,36				46,9136	46,9136			84,9183							
Juin .....	45,36				46,9136	46,9136			84,9183							
Juillet .....	45,3656	45,365625			46,9136	46,9136			84,9183							
Août .....	45,3656	45,365625			46,9136	46,9136			84,7091	84,7091						
Septembre .....	45,3656	45,3656			46,9136	46,9136			84,7091	84,7091						
Octobre .....	45,3656	45,3656			46,9136	46,9136			84,7091	84,7091						
Novembre .....	45,3656	45,3656	71		46,9136	46,9136			84,7091	84,7091						
Décembre .....	45,3656	45,3656	75		46,9136	46,9136			84,7091	84,7091						
1947 Janvier .....	45,3656	45,3656	75		46,9136	46,9136			84,7091	84,7091	115					
Février .....	45,3656	45,3656	75		46,9136	46,9136			84,7091	84,7091	115					
Mars .....	45,3656	45,3656	75		46,9136	46,9136			84,7091	84,7091	115					
Avril .....	45,3656	45,3656	75		46,9136	46,9136			84,7091	84,7091	115					
Mai .....	45,3656	45,3656	75		46,9136				84,7091	84,7091	115					
Juin .....	45,3656	45,3656	75		46,9136				84,7091	84,7091	115					
Juillet .....	45,3656	45,3656	75		46,9136		90		84,7091	84,7091	115					
Août .....	70,57	70,57	80		72,98		90		131,77	131,77	126					
Septembre .....	70,57	70,57	80		72,98		90		131,77	131,77	126					
Octobre .....	70,57	70,57	80		72,98		90		131,77	131,77	126					
Novembre .....	70,57	70,57	80		72,98		90		131,77	131,77	135					
Décembre .....		70,57	87				95			131,77	148					
1948 Janvier .....		70,57	72				85			131,77	153					
Février .....		70,57	71				77			131,77	153					
Mars .....		70,57	95				74				160					
Avril .....		70,57	83				78				132					
Mai .....		70,57					69				133					
Juin .....		70,57	87				77				143					
Juillet .....		70,57	70				63				138					
Août .....		70,57	80				79				143					
Septembre .....		70,57	78				74				143					
Octobre .....		70,57	71				76				137					
Novembre .....		70,57	70				64				135					
Décembre .....		70,57	79				69				138					



TABLEAU 8 (suite)

Mois	Couronne norvégienne				Couronne danoise				Florin Pays-Bas				Mark allemand			
	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre	Cours officiel	Cours compensation	Cours de réciprocité	Cours libre
1949																
Janvier		70,57	87				66				143					
Février		70,57	94				64				143					
Mars		70,57	82				67				139					
Avril		70,57	73				68				137					
Mai		70,57					71				149					
Juin		70,57	82				70				153					
Juillet																
Août		70,57	84								145					
Septembre		70,57	86				69				142					
Octobre		70,57	87				73				142					
Novembre		87,38	82				74				140					
Décembre		87,38					74				143					
1950																
Janvier		87,38	76				72	63			141	149				115
Février		87,38	69				74	68			146					120
Mars		87,38					71	66			147	144				120
Avril		87,38					72	64		164,41	148	147				120
Mai		87,38					73	62		164,41	143					116
Juin		87,38					73	62		164,41	136					117
Juillet		87,38					73	67		164,41						118
Août		87,38					72	76		164,41		155				120
Septembre		87,38					74	71		164,41		155				117
Octobre		87,38				90,46	72	65		164,41		154	148,77			124
Novembre		87,38				90,46		66		164,41		155	148,77			125
Décembre		87,38				90,46		68		164,41		162	148,77			126
1951																
Janvier		87,38		65		90,46		67		164,41		172	148,77			127
Février		87,48		63		90,46		64		164,41		168	148,77			127
Mars		87,48		63		90,46		63		164,41		158	148,77			128
Avril		87,48		63		90,46		64		164,41		152	148,77			126
Mai		87,48		64		90,46		65		164,41		152	148,77			128
Juin		87,48		64		90,46		66		164,44		154	148,77			130
Juillet		87,48		67		90,46		71		164,44		154	148,77			139
Août		87,48		68		90,46		76		164,44		153	148,77			135
Septembre		87,48		66		90,46		72		164,44		156	148,77			130
Octobre		87,48		65		90,46		72		164,44		158	148,77			128
Novembre		87,48		66		90,46		69		164,44		159	148,77			131
Décembre		87,48		68		90,46		70		164,44		160	148,77			133
1952																
Janvier		87,48		70		90,46		73		164,44		161	148,77			136
Février		87,48		73		90,46		74		164,44		159	148,77			139
Mars		87,48		75		90,46		75		164,44		158	148,77			138
Avril		87,48		75		90,46		76		164,44		156	148,77			138
Mai		87,48		76		90,46		78		164,44		155	148,77			141
Juin		87,48		76		90,46		78		164,44		154	148,77			140
Juillet		87,48		77		90,46		81		164,44		155	148,77			144
Août		87,48		73		90,46		78		164,44		154	148,77			145
Septembre		87,48		70		90,46		73		164,44		156	148,77			140
Octobre		87,48		68		90,46		72		164,44		158	148,77			135
Novembre		87,48		68		90,46		74		164,44		160	148,77			137
Décembre		87,48		72		90,46		76		164,44		160	148,77			138

TABLEAU 9

## Or et disponibilités sur l'étranger

(en millions de dollars)

	Or	Disponibilités officielles brutes sur l'étranger	Total	Disponibilités en dollars relevant du Système de Réserve Fédéral			Soldes en devises U. E. P.	
				Gouvernements et banques	Autres organismes et personnes privées	Total	Actif	Passif
1946 Décembre	34,4	223,6	258,0	—	—	268	—	—
1947 Janvier	31,6	210,1	241,7	—	—	321	—	—
Février	61,6	178,7	240,3	—	—	247	—	—
Mars	61,6	171,5	233,1	—	—	218	—	—
Avril	61,6	157,7	219,3	—	—	226	—	—
Mai	61,6	108,5	170,1	—	—	204	—	—
Juin	61,6	110,0	171,6	—	—	187	—	—
Juillet	61,6	116,0	177,6	—	—	167	—	—
Août	61,6	112,8	174,4	—	—	163	—	—
Septembre	61,6	116,0	177,6	—	—	150	—	—
Octobre	61,6	113,5	175,1	—	—	147	—	—
Novembre	61,6	142,0	203,6	—	—	146	—	—
Décembre	61,8	191,3	253,1	—	—	153	—	—
1948 Janvier	61,8	180,4	242,2	—	—	163	—	—
Février	61,8	189,6	251,4	—	—	184	—	—
Mars	61,8	196,8	258,6	—	—	187	—	—
Avril	61,8	210,8	272,6	—	—	204	—	—
Mai	61,8	238,3	300,1	—	—	216	—	—
Juin	61,8	260,2	322,0	—	—	213	—	—
Juillet	61,8	292,9	354,7	—	—	237	—	—
Août	61,8	356,3	418,1	—	—	271	—	—
Septembre	61,8	343,5	405,3	—	—	305	—	—
Octobre	76,1	311,6	387,7	—	—	315	—	—
Novembre	92,6	338,4	431,0	—	—	331	—	—
Décembre	98,2	415,7	513,9	—	—	334	—	—
1949 Janvier	101,7	486,0	587,7	—	—	385	—	—
Février	101,8	531,3	633,1	—	—	410	—	—
Mars	101,8	573,8	675,6	—	—	400	—	—
Avril	101,8	612,2	714,0	—	—	394	—	—
Mai	117,2	611,9	729,1	—	—	377	—	—
Juin	127,9	646,2	774,1	—	—	384	—	—
Juillet	127,9	704,4	832,3	—	—	387	—	—
Août	139,2	778,7	917,9	—	—	401	—	—
Septembre	258,0	530,3	788,3	—	—	286	—	—
Octobre	258,3	537,4	795,7	—	—	287	—	—
Novembre	258,3	601,4	859,7	—	—	296	—	—
Décembre	258,3	628,8	887,1	—	—	304	—	—
1950 Janvier	258,3	631,1	889,4	277	20	297	—	—
Février	258,3	614,7	873,0	282	20	302	—	—
Mars	258,3	585,3	843,6	233	33	266	—	—
Avril	258,3	590,2	848,5	220	36	256	—	—
Mai	258,3	592,9	851,2	238	36	274	—	—
Juin	258,3	600,7	859,0	246	34	280	—	—
Juillet	258,3	604,7	863,0	239	37	276	3,5	—
Août	258,3	626,0	884,3	242	42	284	12,1	—
Septembre	258,3	619,8	878,1	265	39	304	2,4	—
Octobre	258,3	630,2	888,5	270	39	309	—	17,1
Novembre	258,3	624,8	883,1	264	40	304	—	17,1
Décembre	258,3	610,8	869,1	275	39	314	—	30,9
1951 Janvier	258,3	576,2	834,5	271	37	308	—	34,1
Février	258,3	551,8	810,1	286	38	324	—	41,0
Mars	258,3	521,6	779,9	271	35	306	—	41,0
Avril	258,3	504,3	762,6	261	38	299	—	34,8
Mai	258,3	507,8	766,1	252	37	289	—	16,2
Juin	258,3	487,7	746,0	237	39	276	12,1	—
Juillet	258,3	504,2	762,5	252	37	289	53,6	—
Août	282,7	605,7	888,4	243	37	280	79,4	—
Septembre	294,8	624,8	919,6	247	38	285	91,5	—
Octobre	324,7	640,9	965,6	253	36	289	123,0	—
Novembre	335,4	645,7	981,1	257	37	294	133,7	—
Décembre	341,0	658,2	999,2	266	35	301	139,4	—
1952 Janvier	347,8	658,6	1.006,4	255	34	289	146,1	—
Février	348,0	659,4	1.007,4	261	33	294	146,3	—
Mars	348,0	646,0	994,0	255	37	292	146,2	—
Avril	348,0	631,5	979,5	252	35	287	145,7	—
Mai	348,0	623,8	971,8	246	33	279	134,4	—
Juin	348,0	594,1	942,1	231	35	266	124,9	—
Juillet	348,0	630,5	978,5	258	34	292	127,3	—
Août	348,0	635,5	983,5	261	34	295	126,9	—
Septembre	348,0	614,9	962,9	258	34	292	123,0	—
Octobre	348,0	607,5	955,5	272	34	306	112,3	—
Novembre	348,0	604,1	952,1	—	—	—	103,4	—
Décembre	348,0	562,4	910,4	—	—	—	94,2	—

## UNE NOUVELLE STATISTIQUE :

### LE MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR (CALL MONEY)

A plusieurs reprises, à l'occasion d'analyses de l'évolution monétaire, ce *Bulletin* a fourni des indications statistiques sur l'ampleur de l'offre et de la demande d'argent au jour le jour. Mais ces renseignements manquaient de continuité.

Cette lacune sera désormais comblée : à côté des anciennes séries relatives au Marché de l'argent qui figuraient jusqu'à présent dans les Statistiques mensuelles courantes de ce *Bulletin*, un nouveau tableau sera publié sous le n° 8; il contiendra les données reflétant l'évolution des prêts et des emprunts sur les marchés du *call money*. Ainsi, les spécialistes disposeront d'un nouveau repère de l'abondance des liquidités du système bancaire et de certains organismes financiers.

Nous avons accoutumé, lorsque paraît une nouvelle série statistique, d'en préciser la signification. Pour la facilité du lecteur, il ne sera pas dérogé à cette tradition, bien que, antérieurement, ce *Bulletin* et le Rapport de la Banque aient consacré à l'organisation de ces marchés, des commentaires détaillés.

Les organismes membres des Chambres de Compensation de Bruxelles et d'Anvers (1) traitent entre eux chaque jour un volume important de liquidités. Ces marchés du *call money* en compensation sont alimentés pour la plus grande partie par les apports des banques de dépôts. Celles-ci ont avantage, du point de vue rendement, à placer de la sorte, au jour le jour, la partie de leurs encaisses dont elles n'ont pas l'utilisation à la clôture de la compensation. En outre, les prêts au jour le jour qu'une banque consent à des institutions publiques de crédit peuvent être inclus dans ses moyens de trésorerie (pris en considération pour la détermination du coefficient de trésorerie) à concurrence de 2 % au plus de son passif exigible à un mois au plus et à plus d'un mois (2). Enfin, en vertu du dernier règlement sur les coefficients bancaires, les banques ont, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1951, la faculté d'inclure sans limite dans les couvertures diversifiées, les prêts au jour le jour consentis à des institutions publiques de crédit (3).

(1) Du fait de la concentration bancaire, ce sont, jusqu'à présent, les deux seules chambres de compensation où un marché du *call money* de quelque importance se soit organisé.

(2) Dérogation générale n° 1 du 12 juin 1951 au règlement sur les coefficients bancaires entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1951. Avant cette date, la dérogation s'étendait en outre aux prêts au jour le jour consentis aux autres banques, en vertu de la dérogation générale n° 1 du 20 février 1946 entrée en vigueur le 31 mars 1946.

(3) Article 4, § 1<sup>er</sup> et article 5 du Règlement sur les coefficients bancaires du 11 octobre 1949. — Troisième décision d'exécution du 12 juin 1951.

Ensemble, les banques de dépôts sont donc des donneurs importants de *call money* et les dispositions réglementaires qu'on vient de mentionner établissent en quelque sorte une proportion entre leurs prêts au jour le jour et le montant de leurs dépôts.

Mais, pour interpréter l'évolution des montants qu'elles prêtent (cf. la première colonne du tableau 8 où sont totalisés les apports des banques des places de Bruxelles et d'Anvers), il faut tenir compte des mouvements qui peuvent se produire sous l'effet de facteurs occasionnels : par exemple, lorsque les souscriptions du public à des émissions d'emprunts importants accumulent temporairement les liquidités dans les banques, on constate un gonflement momentané de leurs interventions sur le marché du *call*. Il faut tenir compte aussi, lorsqu'on observe les moyennes mensuelles, que le montant des dépôts peut fluctuer au cours d'un mois — par exemple lors du versement des cotisations de Sécurité sociale — sans que le chiffre des avoirs en compte d'une fin de mois à l'autre — le seul qui soit recensé — se soit sensiblement modifié : la moyenne des prêts de *call money* pour le mois peut être affectée par semblables variations. Aussi, les moyennes hebdomadaires qui seront chaque fois publiées pour les dernières semaines seront-elles utiles pour expliquer plus complètement, à la lumière des faits connus par ailleurs, le niveau des moyennes mensuelles.

Les prêts des banques de dépôts comprennent, depuis octobre 1952, les interventions des sièges métropolitains de la Banque du Congo belge; pour les périodes antérieures, elles figuraient à la colonne « Autres organismes » (4).

Parmi les autres organismes qui sont généralement donneurs de *call money* figurent le Crédit Communal, et, depuis une date plus récente, la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Les institutions publiques de crédit qui participent à la Compensation de Bruxelles, interviennent par intermittence comme prêteurs d'argent au jour le jour.

Les apports des organismes autres que les banques de dépôts — groupés à la colonne « Autres organismes » — varient en raison des mouvements de trésorerie particuliers à chacun d'eux et il est, par conséquent, assez difficile de dégager les motifs de ces fluctuations.

(4) Ce n'est, en effet, que depuis fin octobre 1952 que la situation des sièges métropolitains de cette Banque est incorporée dans la situation globale des banques.

Du côté des preneurs de *call* en compensation, on trouve en première place l'Institut de Réescempte et de Garantie. Ces emprunts constituent, depuis la guerre, l'essentiel de ses moyens de financement et, dans la mesure où ses achats sur le marché des acceptations bancaires excèdent les ressources qu'il se procure sur ce marché du *call*, l'Institut recourt au réescempte auprès de la Banque Nationale.

D'autres institutions empruntent également de l'argent au jour le jour en compensation : l'Office du Ducroire s'y procure régulièrement des ressources; d'autres institutions publiques de crédit apparaissent également comme emprunteurs, mais avec moins de continuité. Les montants demandés par ces organismes autres que l'Institut de Réescempte sont assez faibles; au total ils n'ont atteint que rarement deux à trois cents millions.

Le total des capitaux empruntés sur le marché du *call* en compensation figure à la cinquième colonne du tableau. On remarquera qu'il existe le plus souvent un écart entre le chiffre des disponibilités offertes par l'ensemble des organismes compensateurs et le chiffre des emprunts en compensation. Cette anomalie apparente provient de la circonstance suivante: lorsque est couverte la demande des autres emprunteurs — relativement peu importante, on l'a dit — l'Institut de Réescempte se porte preneur du solde des disponibilités offertes, même s'il excède ses besoins propres; dans la mesure du possible, il cède la partie en excès aux organismes non compensateurs; le montant de ces cessions est compté comme emprunt hors compensation. On observe d'ailleurs que cette marge s'est fortement réduite à partir de 1950, lorsque le volume d'acceptations mobilisées auprès de l'Institut a subi le gonflement que l'on sait.

Depuis la fin de 1951, il arrive que le flux s'inverse, c'est-à-dire que l'Institut de Réescempte se porte preneur de l'offre excédentaire occasionnelle de *call money* provenant des organismes non compensateurs. Ces prélèvements de l'Institut figurent, logiquement, parmi les emprunts hors compensation.

En ce qui concerne ces opérations hors compensation, appelées assez improprement « marché », il s'agit de l'utilisation au jour le jour des encaisses détenues par divers organismes en compte courant à la Banque Nationale. C'est cette dernière, d'ailleurs, qui exécute les transactions de prêts et d'emprunts.

Au cours des plus récentes années, les apports les plus importants ont été ceux de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite. Le volume moyen de l'offre émanant de l'Office national de la Sécurité sociale a diminué depuis 1948, à mesure de la contraction de l'encaisse de cette institution; à l'heure actuelle, il n'y a plus guère qu'aux environs des dates de perception des cotisations, que les prêts d'argent au jour le jour de l'Office reprennent plus d'ampleur : ces périodes de pointe sont plus ou moins allongées suivant — semble-t-il — le délai avec lequel les fonds sont répartis aux organismes attributaires.

Les disponibilités d'autres organismes approvisionnent également le marché du *call money* hors compen-

sation : parmi eux, on relève la Caisse d'Épargne Luxembourgeoise, la Caisse de Compensation du Comptant près de la Bourse de Bruxelles, la Caisse de Compensation et de Liquidation du Comptant près de la Bourse d'Anvers, des organismes privés d'épargne ouvrière et également, mais de manière plus intermittente, des institutions publiques de crédit et la Société nationale des Chemins de fer. Les interventions de ces donneurs de *call money* hors compensation — autres que la Caisse générale d'Épargne et l'Office national de Sécurité sociale — sont, considérées globalement, assez stables, mais elles ne dépassent pas quelques centaines de millions.

C'est le Fonds des Rentes qui absorbe, comme on le sait, l'essentiel des capitaux disponibles sur le marché du *call money* hors compensation. Ces emprunts lui procurent un moyen de financement non inflationniste de son portefeuille de fonds publics. L'Office central de Crédit hypothécaire se procure également des ressources par ce marché au jour le jour, mais ses prélèvements sont très faibles : jusqu'à présent, ils n'ont que rarement dépassé 100 millions. Enfin, on l'a signalé ci-dessus, l'Institut de Réescempte se porte actuellement preneur de l'offre de *call money* aux périodes de pointe où celle-ci excède les besoins du Fonds des Rentes.

Les taux pratiqués sont fixés à 1,25 % depuis novembre 1949 pour le marché en compensation et depuis août 1947 pour l'autre. Ces taux sont régulièrement publiés au Tableau 2 des Statistiques mensuelles courantes de ce *Bulletin*.

### Le marché de l'argent au jour le jour

(en millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs (2)	en compensation (3)	hors compensation (4)
	Banques de dépôts	Autres organismes (1)				
1949.....	1.906	661	2.567	2.580	2.098	3.049
1950.....	1.830	594	2.424	1.736	2.323	1.837
1951.....	2.034	772	2.806	2.578	2.788	2.596
1952.....	2.398	754	3.152	2.645	3.115	2.682
1952 Octobre ...	2.468	716	3.184	2.351	3.057	2.478
Novembre...	2.609	508	3.117	3.685	3.064	3.738
Décembre ..	2.668	748	3.416	2.665	3.378	2.703
1953 Janvier ....	2.328	898	3.226	2.114	3.220	2.120
Février ....	2.219	859	3.078	2.673	3.078	2.673
Mars .....	2.531	881	3.412	2.696	3.142	2.966
Avril :						
2 au 9 ....	2.159	593	2.752	2.352	2.752	2.352
10 au 16 ..	2.326	906	3.232	1.890	2.882	2.230
17 au 23 ..	2.207	1.069	3.276	1.733	2.627	2.382
24 au 29 ..	2.717	728	3.445	1.722	2.900	2.267
Mai :						
30-IV au 7 ..	2.209	728	2.937	1.533	2.837	1.633
8 au 13 ...	2.618	718	3.336	1.522	2.877	1.981

(1) Notamment le Crédit Communal et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

(2) Notamment la Caisse d'Épargne et l'Office National de Sécurité Sociale.

(3) Notamment l'Institut de Réescempte et de Garantie et l'Office du Ducroire.

(4) Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1953. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

Exportation — Financement à moyen terme. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 18, 30 avril 1953, pp. 783-785.*)

L'achat à crédit, formule séduisante ou... risquable. (*Le Sillon belge, Bruxelles, XXIII, n° 556, 18 avril 1953, pp. 1-4.*)

La situation économique et monétaire du Congo belge. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, II, n° 3, mars 1953, pp. 88-94.*)

Le problème du ducroire. (*L'Echo de l'Industrie, Bulletin de la Fédération des Industriels luxembourgeois, Luxembourg, XXXI, n° 16, 18 avril 1953, pp. 1-2.*)

Le problème du financement des exportations. (*Bulletin hebdomadaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Bruxelles, LXX, n° 16, 24 avril 1953, pp. 345-347.*)

LICHEY W., Die Systeme der Exportrisikogarantie in Deutschland, Grossbritannien, Belgien, Frankreich, der Niederlande, der Schweiz und Schweden. (*Hamburg, Verlag Weltarchiv, 1953, 56 p.*)

THOMAS A., Fonction du ducroire. (*Bulletin hebdomadaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Bruxelles, LXX, n° 16, 24 avril 1953, pp. 349-353.*)

### 2. BOURSE — EPARGNE

Le marché mobilier et le marché hypothécaire en Belgique en 1952. (*Bruxelles, Crédit Mutuel Hypothécaire, 1953, 26 p.*)

### 3. PRIX — SALAIRES

POURVOYEUR R., Lonen en sociale voordelen in de Europese Gemeenschap voor kolen en staal. (*Economische Documentatie, Louvain, III, n° 1, 1953, pp. 14-22.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DE BLAUWE C., De wet op de uitzonderlijke winsten en het vraagstuk der werkloosheid en werkverschaffing. (*De Christelijke Werkgever, Bruxelles, IX, n° 4, avril 1953, pp. 215-216.*)

Situation économique et financière de la Belgique. (*Revue trimestrielle de la Banque de Bruxelles, n° 1, 1953, pp. 43-48.*)

### 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

Le problème du ducroire. (*L'Echo de l'Industrie, Bulletin de la Fédération des Industriels luxembourgeois, Luxembourg, XXXI, n° 16, 18 avril 1953, pp. 1-2.*)

LICHEY W., Die Systeme der Exportrisikogarantie in Deutschland, Grossbritannien, Belgien, Frankreich, der Niederlande, der Schweiz und Schweden. (*Hamburg, Verlag Weltarchiv, 1953, 56 p.*)

THOMAS A., Fonction du ducroire. (*Bulletin hebdomadaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Bruxelles, LXX, n° 16, 24 avril 1953, pp. 349-353.*)

### 6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

DE BLAUWE C., De wet op de uitzonderlijke winsten en het vraagstuk der werkloosheid en werkverschaffing. (*De Christelijke Werkgever, Bruxelles, IX, n° 4, avril 1953, pp. 215-216.*)

De tewerkstelling door openbare besturen. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVIII, n° 7, 15 avril 1953, p. 509.*)

GOTTSCHALK M., Une expérience de résorption du chômage. (*Revue de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1952, n° 2, pp. 233-277.*)

Het vraagstuk der Belgische automobielenijverheid en de strijd tegen de werkloosheid. (*Studiedienst van de Christelijke Centrale der Metaalbewerkers van België, Bruxelles, 48 p.*)

La politique de l'emploi et le chômage. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 4, avril 1953, pp. 237-240.*)

L'évolution du marché de l'emploi en Belgique en 1952. (*Informations sociales, Bulletin du Bureau International du Travail, Genève, IX, n° 8, 15 avril 1953, pp. 269-275.*)

## 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

de la FORTELLE R., Les problèmes monétaires de l'Europe. (*Revue politique et parlementaire, Paris, LV, n° 626, mars 1953, pp. 257-267.*)

HINTON D. R., The European Payments Union : a study of its origin, structure and functioning. (*Washington, Department of State, 1952, 109 p.*)

Le problème de la convertibilité des monnaies après les entretiens de Washington. (*Perspectives, Paris, IX, n° 16, 2 mai 1953.*)

MEURICE J., Le commerce extérieur, condition essentielle du progrès social. (*La Revue politique, Bruxelles, III, n° 1, 28 février 1953, pp. 5-14.*)

RICHEBACHER K., Gute vorsätze für die EZU. (*Der Volkswirt, Francfort, VII, n° 14, 4 avril 1953, pp. 10-12.*)

Stichproben aus dem EZU-Wörterbuch. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francfort, VI, n° 7, 1<sup>er</sup> avril 1953, pp. 194-195.*)

TIMMERMANS A., La Banque Internationale de Reconstruction et de Développement. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XVII, n° 2, 1953, pp. 170-208.*)

VAN HOUTTE J., L'ordre monétaire international. (*Nouvelle Revue de l'Economie contemporaine, Paris, XII, n° 40, avril 1953, pp. 1-7.*)

Verbesserte oder amputierte EZU? (*Der Volkswirt, Francfort, VII, n° 14, 14 mars 1953, pp. 7-8.*)

Was ist eine Empfehlung der OEEC wert? (*Der Volkswirt, Francfort, VII, n° 15, 11 avril 1953, pp. 5-6.*)

WORMER H., Was uns die Weltbank geben könnte. (*Der Volkswirt, Francfort, VII, n° 14, 4 avril 1953, pp. 12-16.*)

## 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

CLAESSENS H.-M., L'heure de la décision. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 18, 30 avril 1953, pp. 757-758.*)

De Nederlandse exportpolitiek. (*Staatsdrukkerij en Uitgeverijbedrijf, La Haye, 1952, 95 p.*)

EYSKENS G., Le problème de Benelux. (*La Revue politique, Bruxelles, III, n° 1, 28 février 1953, pp. 76-87.*)

Le commerce extérieur des pays de Benelux en 1952. (*Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, 1952, 75 p.*)

Nouveaux développements de Benelux. (*Vita, bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, X, n° 6, 31 mars 1953, pp. 357-360.*)

Résumé du discours prononcé par M. L. Bekaert au VII<sup>e</sup> Congrès économique du Benelux. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 18, 30 avril 1953, pp. 770-774.*)

van AMERINGEN A., Benelux et le Plan Schuman. (*Revue commerciale de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 5, mai 1953, pp. 7-10.*)

## 9. PLAN SCHUMAN

ARON R., Problems of European Integration. (*Lloyds Bank Review, Londres, n° 28, avril 1953, pp. 1-17.*)

DELMER A., La géographie de la Communauté du charbon et de l'acier. (*Annales des Mines de Belgique, Liège, LII, mars 1953, pp. 165-201.*)

KREUTZ L., Die Montan-Union heute. (*Der Volkswirt, Francfort, VII, n° 18, 2 mai 1953, pp. 5-6.*)

La Suisse et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Société de Banque Suisse, Bâle, n° 1, avril 1953, pp. 7-11.*)

Le marché sidérurgique belge. (*Bulletin mensuel du Service des Etudes et de la Documentation générales du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, V, n° 3, mars 1953, pp. 26-39.*)

MASOIN M., La véritable signification du Plan Schuman pour l'industrie belge. (*Union des Exploitations électriques en Belgique, Bruxelles, XXIII, n° 6, décembre 1952, pp. 3-14.*)

MONNET, Luxembourg! (*Fabrimétal, revue de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Bruxelles, n° 357, 27 avril 1953, pp. 319-321.*)

POURVOYEUR R., Lonen en sociale voordelen in de Europese Gemeenschap voor kolen en staal. (*Economische Documentatie, Louvain, III, n° 4, 1953, pp. 14-22.*)

PURSTEN G., Die westdeutschen Kohlenpreise im de gemeinsamen Markt der Montan-Union. (*Mitteilungen des Rheinisch-Westfälischen Instituts für Wirtschaftsforschung, Essen, IV, n° 4, avril 1953, pp. 67-70.*)

RICHEBACHER K., Luxemburger Hexen-Einmaleins. (*Der Volkswirt, Francfort, VII, n° 17, 25 avril 1953, pp. 13-14.*)

The franco-german struggle over steel. (*The Statist, Londres, CLVII, n° 3916, 28 mars 1953, p. 428.*)

The franco-german struggle over steel. Results and prospects under the community. (*The Statist, Londres, CLVII, n° 3919, 18 avril 1953, p. 534.*)

Une loi fiscale européenne : Les dispositions financières promulguées par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Bulletin for International Fiscal Documentation, Amsterdam, VI, n° 5, 1952, pp. 315-320.*)

Une nouvelle étape de la Communauté européenne : l'ouverture du marché commun de l'acier. (*L'Economie, journal d'informations industrielles, financières et agricoles du monde entier, Paris, IX, n° 395, 30 avril 1953, pp. 7-10.*)

van AMERINGEN A., Benelux et le Plan Schuman. (*Revue commerciale de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 5, mai 1953, pp. 7-10.*)

VOSEN A., Der « gemeinsame Markt » und das Währungsproblem. (*Mitteilungen des Rheinisch-Westfälischen Instituts für Wirtschaftsforschung, Essen, IV, n° 3, mars 1953, pp. 34-38.*)

#### 10. GENERALITES

La situation économique et monétaire du Congo belge. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, II, n° 3, mars 1953, pp. 88-94.*)

Situation économique et financière de la Belgique. (*Revue trimestrielle de la Banque de Bruxelles, n° 1, 1953, pp. 13-48.*)

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* belge, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

#### Loi du 26 juillet 1952

abrogeant partiellement la taxe d'ouverture des débits de boissons (*Moniteur*, 2 avril 1953, p. 2051).

#### Loi du 19 mars 1953

modifiant la loi du 15 octobre 1945 établissant un impôt spécial sur les bénéfices résultant de fournitures et de prestations à l'ennemi et celles des 16 octobre 1945 et 30 mai 1949 établissant un impôt extraordinaire sur les revenus, bénéfices et profits exceptionnels réalisés en période de guerre (*Moniteur*, 1<sup>er</sup> avril 1953, p. 2021).

#### Loi du 24 mars 1953

contenant le budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1953 (*Moniteur*, 1<sup>er</sup> avril 1953, p. 2023).

#### Loi du 24 mars 1953

relative à l'octroi de crédits spéciaux destinés à contribuer à la restauration des dommages causés aux biens privés par les inondations du 1<sup>er</sup> février 1953 (*Moniteur*, 2 avril 1953, p. 2055).

Article 1<sup>er</sup>. — Jusqu'à la date qui sera fixée par le Roi, la Société nationale de Crédit à l'Industrie, l'Office cen-

tral de Crédit hypothécaire, la Caisse nationale de Crédit professionnel et l'Institut national de Crédit agricole sont habilités à consentir des crédits spéciaux destinés à contribuer à la restauration des dommages causés par les inondations aux biens privés, meubles ou immeubles.

La somme des crédits consentis en vertu de la présente loi par les institutions de crédit susvisées n'est pas comprise dans le montant fixé par les dispositions législatives ou réglementaires aux engagements ordinaires de ces institutions.

Art. 2. — La durée et le taux d'intérêt des crédits visés à l'article 1<sup>er</sup> seront fixés par le Roi.

L'Etat prend à sa charge et rembourse aux institutions de crédit précitées la différence entre le taux d'intérêt de ces crédits et le coût réel des capitaux prêtés par ces institutions.

Le Ministre des Finances conclut à cet effet, avec les institutions de crédit et au nom de l'Etat, les conventions nécessaires.

Art. 3. — Dans le cas où les garanties et sûretés que peut constituer l'emprunteur ne sont pas suffisantes pour couvrir, en capital, intérêts, frais et accessoires, le montant du crédit nécessaire à la restauration des dommages en cause, l'Etat est autorisé à y attacher sa garantie de bonne fin.

Art. 4. — Les conditions et modalités de l'octroi des crédits et de la garantie de l'Etat visés par la présente loi sont fixées par arrêté royal délibéré en Conseil.

Art. 5. — L'article 301, 2<sup>o</sup>, du Code des droits d'enregistrement et l'article 82, 2<sup>o</sup>, du Code du timbre sont applicables aux opérations visées par la présente loi.

Les fonctionnaires qualifiés de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ont qualité pour recevoir les actes de prêt et d'ouverture de crédit visés par la présente loi.

Sont réduits de moitié les salaires dus au conservateur des hypothèques et au receveur de l'enregistrement



du chef de renseignements fournis et de formalités accomplies à l'occasion des opérations relatives à l'exécution de la présente loi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée au *Moniteur belge*.

**Arrêté royal du 30 mars 1953**

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur, 1<sup>er</sup> avril 1953, p. 2030).*

**Arrêté royal du 30 mars 1953**

*pris en exécution de la loi du 24 mars 1953, relative à l'octroi de crédits spéciaux destinés à contribuer à la restauration des dommages causés aux biens privés par les inondations du 1<sup>er</sup> février 1953 (Moniteur, 2 avril 1953, p. 2056).*

**Arrêté royal du 30 mars 1953**

*fixant la durée et le taux d'intérêt des crédits spéciaux destinés à contribuer à la restauration des dommages causés aux biens privés par les inondations du 1<sup>er</sup> février 1953 (Moniteur, 2 avril 1953, p. 2057).*

**Loi du 30 mars 1953**

*ouvrant de nouveaux crédits provisoires, à valoir sur les budgets de l'exercice 1953 (Moniteur, 13 et 14 avril 1953, p. 2294).*

**Loi du 13 avril 1953**

*contenant le budget des pensions pour l'exercice 1953 (Moniteur, 19 avril 1953, p. 2463).*

**Loi du 13 avril 1953**

*modifiant et complétant le § 2 de l'article 3 de la loi du 2 décembre 1950, modifiant les articles 4, 17 et 28 de la loi du 17 octobre 1945 établissant un impôt sur le capital (Moniteur, 20-21 avril 1953, p. 2503).*

**Arrêté ministériel du 15 avril 1953**

*relatif à un emprunt d'un milliard de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur, 17 avril 1953, p. 2381).*

**Arrêté royal du 17 avril 1953**

*portant exécution des articles 6 et 8, § 3, de la loi du 24 juillet 1952 établissant une surtaxe sur la partie exceptionnelle de certains revenus de l'année 1951 ou de l'exercice clôturé dans le courant de l'année 1952 (Moniteur, 24 avril 1953, p. 2586).*

**Arrêté royal du 17 avril 1953**

*autorisant la société coopérative Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique à contracter, sous la garantie de l'Etat, un septième emprunt, de 200 millions de francs (Moniteur, 30 avril 1953, p. 2774).*

**VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR**

**Arrêté royal du 2 mars 1953**

*relatif aux glaces de consommation (Moniteur, 3 avril 1953, p. 2085).*

**Arrêté royal du 3 avril 1953**

*coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées (Moniteur, 4 avril 1953, p. 2106).*

**Arrêté royal du 4 avril 1953**

*réglant l'exécution des dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées, coordonnées le 3 avril 1953 (Moniteur, 5 avril 1953, p. 2146).*

**Arrêté ministériel du 21 avril 1953**

*prescrivant l'établissement de certains documents par les négociants en froment (Moniteur, 24 avril 1953, p. 2590).*

**VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR**

**Arrêté royal du 30 mars 1953**

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur, 1<sup>er</sup> avril 1953, p. 2030).*

**Arrêté ministériel du 20 avril 1953**

*relatif à l'exportation de witloof (Moniteur, 23 avril 1953, p. 2565).*

**Arrêté royal du 24 avril 1953**

*relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 27-28 avril 1953, p. 2706).*

Cet arrêté modifie le tarif des droits d'entrée, annexé à la convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise, pour les houilles, les minerais et les aciers.

**Arrêté royal du 24 avril 1953**

*relatif à l'importation des produits visés par le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Moniteur, 27-28 avril 1953, p. 2718).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Les produits visés par le Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier et compris dans le marché commun sont ceux rentrant dans les positions du tarif des droits d'entrée reprises aux tableaux I et II annexés au présent arrêté.

*Art. 2.* — § 1<sup>er</sup>. Les produits visés à l'article 1<sup>er</sup> sont exempts de droits d'entrée lorsqu'ils sont importés du territoire européen d'un Etat membre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ou des territoires européens dont un Etat membre assume les relations extérieures, où ils se trouvent en libre pratique.

§ 2. Sont considérés comme étant en libre pratique les produits qui, en ce qui concerne les droits d'entrée, sont exempts de toute sujétion douanière dans un Etat membre.

Ne se trouvent pas en libre pratique :

a) les produits qui sont, dans un Etat membre, placés sous un régime suspensif des droits d'entrée, en zone franche ou dans un port franc;

b) les produits dont l'exportation donne lieu, sous une forme quelconque, à la restitution totale ou partielle des droits d'entrée.

§ 3. Il est justifié de la libre pratique dans les conditions à déterminer par Notre Ministre des Finances.

*Art. 3.* — Les produits visés à l'article 1<sup>er</sup>, qui ne répondent pas aux prévisions de l'article 2, sont soumis :

a) aux droits inscrits au tarif des droits d'entrée, lorsqu'ils sont destinés au marché intérieur des pays de la convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise, et ce dans les limites des contingents fixés par Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes;

b) aux droits inscrits au tableau I annexé au présent arrêté, lorsqu'ils sont importés dans d'autres conditions que celles prévues à l'alinéa a.

*Art. 4.* — Le présent arrêté ne déroge pas aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du Régent en date du 22 décembre 1947, relatif à l'importation de marchandises en provenance des Pays-Bas.

*Art. 5.* — Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1953, sauf en ce qui concerne le tableau II, dont les indications remplaceront celles de la position 703 du tableau I à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1953.

*Art. 6.* — Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté ministériel du 25 avril 1953**

*relatif à l'application de l'exemption des droits d'entrée dans le trafic entre les Etats membres des produits visés par le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Moniteur, 27-28 avril 1953, p. 2722).*

**Arrêté ministériel du 25 avril 1953**

*fixant, pour les produits visés par le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les contingents admissibles aux droits du tarif général (Moniteur, 27-28 avril 1953, p. 2725).*

**VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS**

**Loi du 6 mars 1953**

*portant approbation de l'accord relatif au régime douanier et fiscal du gasoil consommé comme ravitaillement de bord dans la navigation rhénane, adopté à Strasbourg, le 16 mai 1952, par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (Moniteur, 29 avril 1953, p. 2754).*

**Arrêté royal du 23 mars 1953**

*modifiant l'arrêté royal du 10 juin 1952 approuvant le tarif des droits à percevoir par la Société anonyme « Maatschappij der Brugsche Zeevaart-Inrichtingen » dans le complexe portuaire de Bruges-Zeebrugge (Moniteur, 16 avril 1953, p. 2343).*

**X — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Loi du 11 février 1953**

*portant approbation de l'Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans et de l'Annexe, signés à Paris, le 27 juillet 1950 (Moniteur, 19 avril 1953, p. 2454).*

**Arrêté royal du 7 avril 1953**

*modifiant l'arrêté du Régent du 5 novembre 1946 relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et travailleurs des entreprises agricoles (Moniteur, 9 avril 1953, p. 2214).*

**Arrêté royal du 7 avril 1953**

rendant obligatoire la décision du 21 janvier 1953 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la réparation des navires, concernant le montant de l'indemnité de sécurité d'existence (Moniteur, 16 avril 1953, p. 2349).

**Loi du 7 avril 1953**

portant modification de la loi du 30 décembre 1929 sur la réparation des accidents du travail survenus aux gens de mer, modifiée par la loi du 6 janvier 1934 et par l'arrêté-loi du 28 février 1947 (Moniteur, 19 avril 1953, p. 2470).

**Arrêté royal du 7 avril 1953**

modifiant l'arrêté royal du 25 avril 1951 dressant la liste des maladies professionnelles, avec mention, pour chacune d'elles, des industries ou professions où elles donnent lieu à réparation, ainsi que des catégories de travailleurs bénéficiaires (Moniteur, 22 avril 1953, p. 2549).

**Arrêté royal du 7 avril 1953**

rendant obligatoire la décision du 21 janvier 1953 de la Commission paritaire régionale du port d'Anvers, dénommée « Nationaal Comité der haven van Antwerpen », concernant le montant de l'indemnité de sécurité d'existence (Moniteur, 22 avril 1953, p. 2550).

**Arrêté royal du 24 avril 1953**

modifiant l'arrêté royal du 15 décembre 1952 déterminant, pour l'année 1953, les modalités d'application de l'article 6quinquies des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur, 29 avril 1953, p. 2758).

**Arrêté ministériel du 24 avril 1953**

pris en exécution de l'article 88bis de l'arrêté du Régent du 21 mars 1945, concernant l'organisation de l'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité (Moniteur, 29 avril 1953, p. 2761).

**XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE**

**Accord de réciprocité**

entre la Belgique et la France, concernant la réparation des dommages de guerre, conclu par échange de lettres, datées à Paris, le 11 mars 1953 (Moniteur, 26 avril 1953, p. 2666).

**Arrêté royal du 24 février 1953**

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux immeubles d'habitation, des coefficients d'indemnisation intégrale applicables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1953 au 30 juin 1953 (arrêté n° 20) (Moniteur, 3 avril 1953, p. 2082).

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE										CALL-MONEY	
	Escompte				Prêts et avances sur (*)					Mobilisation U. E. P. de comptes spéciaux U. E. P. (arrêté 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Autres effets publics			
1951 Moyenne annuelle....	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
1952 Moyenne annuelle....	3,24	3,74	4,74	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	(1) 3,50	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :												
1952 Février .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
Mars .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
Avril .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
Mai .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
Juin .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
Juillet .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25
Août .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
Septembre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
Octobre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
Novembre .....	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
Déc. (depuis le 18) ..	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
1953 Janvier .....	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
Février .....	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25
Mars (depuis le 5) ...	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	3,50	1,25	1,25
Avril .....	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	3,50	1,25	1,25

(1) Moyenne des cinq derniers mois.

(\*) Quotité de l'avance en avril 1953 :

Certificats de trésorerie émis à court terme .....	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947) .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951 .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948) .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949 .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 12 ans .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire, 1 <sup>re</sup> série	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944) .....	90 %	Autres effets publics .....	80 %

### II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 75.000 fr.	75.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.	
1951 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	(1) 3,—	(2) 1,50	(3) 0,50	2,50
1952 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1952 Février .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1953 Janvier .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(\*) Moyenne de quatre banques.

(1) Jusqu'à 50.000 francs. — (2) De 50.001 à 100.000 francs. — (3) Au delà de 100.000 francs.

**LE MARCHÉ DE L'ARGENT (suite)**

III — L'argent au jour le jour  
(en millions de francs)

8

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs (2)	en compensation (3)	hors compensation (4)
	Banques de dépôts	Autres organismes (1)				
1949.....	1.906	661	2.567	2.580	2.098	3.049
1950.....	1.830	594	2.424	1.736	2.323	1.837
1951.....	2.034	772	2.806	2.578	2.788	2.596
1952.....	2.398	754	3.152	2.645	3.115	2.682
1952 Octobre.....	2.468	716	3.184	2.351	3.057	2.478
Novembre.....	2.609	508	3.117	3.685	3.064	3.738
Décembre.....	2.668	748	3.416	2.665	3.378	2.703
1953 Janvier.....	2.328	898	3.226	2.114	3.220	2.120
Février.....	2.219	859	3.078	2.673	3.078	2.673
Mars.....	2.531	881	3.412	2.696	3.142	2.966
Avril :						
2 au 9.....	2.159	593	2.752	2.352	2.752	2.352
10 au 16.....	2.326	906	3.232	1.880	2.882	2.230
17 au 23.....	2.207	1.069	3.276	1.733	2.627	2.382
24 au 29.....	2.717	728	3.445	1.722	2.900	2.267
Mai :						
30-IV au 7.....	2.209	728	2.937	1.533	2.837	1.633
8 au 13.....	2.618	718	3.336	1.522	2.877	1.981

(1) Notamment le Crédit Communal et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

(2) Notamment la Caisse d'Epargne et l'Office National de Sécurité Sociale.

(3) Notamment l'Institut de Réescote et de Garantie et l'Office du Dueroire.

(4) Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

**METAUX PRECIEUX**

Cours des métaux précieux  
à Bombay (1)

9

Périodes	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin (2)	Argent Conversion en pence par oz. fin (2)
1951 31 décembre.....	422/9	90
1952 31 décembre.....	334/9	73
Moyennes journalières :		
1952 Février.....	416/9	91
Mars.....	357/3	75
Avril.....	363/2	77
Mai.....	364/9	79
Juin.....	352/3	74
Juillet.....	358/6	77
Août.....	364/9	77
Septembre.....	362/0	77
Octobre.....	349/6	75
Novembre.....	330/0	73
Décembre.....	321/3	71
1953 Janvier.....	348/9	74
Février.....	359/8	80
Mars.....	347/6	72
Avril.....	348/0	76

(1) Prix de l'oz. d'or fin : à Londres : 248 sh. depuis le 18 septembre 1949; à New-York : 35 \$ depuis le 1<sup>er</sup> février 1934.

(2) Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

**LE MARCHÉ DES CHANGES**

I — Cours officiels au 30 avril 1953, fixés par la Banque Nationale de Belgique, en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil (« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22) (en francs belges)

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
1 Deutsche Mark (1).....	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais.....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois.....	—	100,—	100,—
1 couronne danoise(2).....	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne.....	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques.....	100,—	99,70	100,30

(1) Depuis le 4 mai 1953, le cours du Deutsche Mark est fixé librement, en Bourse de Bruxelles, par les banquiers réunis en Chambre de Compensation.

(2) Depuis le 18 mai 1953, le cours de la couronne danoise est fixé librement, en Bourse de Bruxelles, par les banquiers réunis en Chambre de Compensation.

II — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles (en francs belges)

Moyennes journalières	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre sterling	100 Escudos	1 florin P.-B.	1 couronne suédoise
1951.....	1.155,38	50,34	14,27	47,76	140,14 (1)			
1952.....	1.144,58	50,29	14,27	51,38	139,86	173,98 (2)		
1952 Février.....	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63			
Mars.....	1.143,26	50,40	14,25	50,67	139,69			
Avril.....	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03			
Mai.....	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98			
Juin.....	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91			
Juillet.....	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	173,83 (3)		
Août.....	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—		
Septembre.....	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99		
October.....	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—		
Novembre.....	1.144,86	50,04	14,28	51,27	140,02	174,03		
Décembre.....	1.145,13	50,16	14,24	51,67	140,05	174,04		
1953 Janvier.....	1.145,21	50,15	14,23	51,67	140,04	174,03	13,16 (4)	
Février.....	1.145,03	50,07	14,20	51,26	140,22	174,03	13,16	9,66 (5)
Mars.....	1.144,80	50,05	14,22	50,90	140,38	174,05	13,16	9,66
Avril.....	1.144,89	50,04	14,23	50,88	140,39	174,05	13,16	9,67

(1) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(2) Moyenne du 7 juillet au 31 décembre 1952.

(3) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

(4) Moyenne du 26 au 30 janvier 1953.

(5) Moyenne du 23 au 27 février 1953.

10



### III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1952.....	250	159	150	14.790	19.644	14.949	19.794
1952 Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin.....	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336
Juillet.....	22	15	14	1.082	1.394	1.097	1.408
Août.....	20	12	11	948	1.217	960	1.228
Septembre.....	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483
Octobre.....	23	14	13	1.074	1.435	1.088	1.448
Novembre.....	18	12	11	968	1.225	980	1.236
Décembre.....	22	12	11	975	1.205	987	1.216
1953 Janvier.....	20	11	10	1.045	1.294	1.056	1.304
Février.....	20	11	11	1.084	1.344	1.095	1.355
Mars.....	22	12	12	1.381	1.940	1.393	1.952
Avril.....	20	11	11	1.112	1.462	1.123	1.473

### IV — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

#### 1 — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

16

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe																	
		Echéance de 1 à 5 ans								Echéance de 5 à 10 ans						Echéance de 10 à 20 ans			
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat	Sociétés
		3 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %	4 %	4 1/2 %	4 %	4 1/2 %	3 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %
1952 Mars.....	4,57	4,65	4,44	5,16	4,77	5,—	4,81	5,86	—	4,45	4,82	5,05	5,14	5,15	6,—	4,54	5,82	5,48	
Avril.....	4,54	4,84	4,11	5,20	4,79	4,99	4,81	5,67	—	4,47	4,80	5,07	5,13	5,17	5,86	4,45	5,70	5,59	
Mai.....	4,52	4,71	4,24	5,18	4,73	4,97	4,72	5,55	—	4,45	4,84	5,06	5,11	5,15	6,10	4,45	5,72	5,63	
Juin.....	4,51	4,61	4,27	5,07	4,66	4,94	4,71	5,95	—	4,44	4,82	5,01	5,12	5,13	5,72	4,46	5,76	5,57	
Juillet.....	4,52	4,70	4,76	4,94	4,69	4,93	4,67	6,16	—	4,45	4,90	4,98	5,11	5,03	5,74	4,55	5,95	5,59	
Août.....	4,49	4,60	4,33	4,90	4,53	4,87	4,53	5,93	—	4,46	4,70	4,83	5,01	4,94	5,58	4,44	5,69	5,70	
Septembre.....	4,47	4,50	4,22	4,77	4,44	4,88	4,51	6,12	—	4,47	4,67	4,81	4,96	4,92	5,61	4,45	5,66	5,42	
Octobre.....	4,45	4,52	4,08	4,78	4,43	4,81	4,64	5,96	5,38	4,50	4,70	4,83	4,94	4,91	6,05	4,42	5,64	5,61	
Novembre.....	4,47	4,54	4,37	4,72	4,35	4,77	4,59	6,10	5,57	4,50	4,65	4,81	4,92	4,88	6,—	4,45	5,76	5,56	
Décembre.....	4,47	4,64	4,53	4,74	4,50	4,75	4,78	6,11	5,75	—	4,75	4,85	4,92	4,94	5,88	4,45	5,75	5,35	
1953 Janvier.....	4,48	4,45	4,34	4,67	4,43	4,71	4,76	5,90	5,21	—	4,72	4,84	4,93	4,96	5,95	4,49	5,75	5,45	
Février.....	4,46	4,—	3,99	4,40	4,25	4,70	4,70	5,76	5,72	—	4,62	4,76	4,84	4,95	5,75	4,46	5,65	5,36	
Mars.....	4,45	4,—	3,93	4,30	4,27	4,62	4,65	5,95	5,47	—	4,64	4,74	4,83	4,97	—	4,47	5,70	5,36	
Avril.....	4,43	3,99	3,75	4,13	4,22	4,59	4,60	6,72	5,35	—	4,58	4,67	4,78	4,94	—	4,51	5,61	5,36	
Mai.....	4,42	3,82	3,81	4,07	4,13	4,51	4,53	6,37	5,04	—	4,52	4,64	4,72	4,90	—	4,49	5,34	5,37	

#### 2 — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités												Emprunts à lots			
	Echéance de 1 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans				Echéance à plus de 20 ans		Echéance à plus de 20 ans			
	Sociétés		Villes		Sociétés		Colonie		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 1/2 %	5 %	4 %	4 %	4 1/2 %	5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
1952 Mars.....	5,47	5,68	5,31	6,48	5,20	5,07	4,64	5,61	5,66	6,03	5,19	5,18	5,04	5,53		
Avril.....	5,58	5,91	5,29	6,40	5,21	4,74	4,62	5,61	5,60	5,94	5,19	5,18	5,05	5,56		
Mai.....	5,41	6,31	5,27	6,48	5,23	4,84	4,62	5,64	5,63	5,91	5,19	5,18	5,02	5,60		
Juin.....	5,52	6,43	5,28	6,40	5,14	5,11	4,62	5,66	5,60	5,99	5,20	5,19	5,—	5,62		
Juillet.....	5,85	6,24	5,28	6,73	5,18	4,87	4,62	5,68	5,64	5,81	5,20	5,19	5,—	5,66		
Août.....	5,34	6,33	5,22	6,40	4,99	4,98	4,62	5,67	5,63	5,84	5,19	5,19	4,98	5,52		
Septembre.....	5,31	5,75	5,24	6,42	5,06	4,98	4,61	5,66	5,62	5,71	5,18	5,19	4,96	5,52		
Octobre.....	5,32	5,88	5,20	6,40	5,18	4,93	4,61	5,63	5,61	5,86	5,15	5,18	4,92	5,44		
Novembre.....	5,34	6,09	5,13	6,34	5,06	4,89	4,60	5,59	5,59	5,88	5,13	5,16	4,89	5,45		
Décembre.....	4,37	6,26	5,09	6,16	5,01	4,83	4,59	5,74	5,60	6,—	5,14	5,16	4,87	5,40		
1953 Janvier.....	5,47	6,20	4,91	6,21	5,04	4,99	4,58	5,43	5,60	5,93	5,14	5,16	4,81	5,32		
Février.....	4,58	5,61	4,88	5,93	4,79	4,78	4,57	5,34	5,57	5,90	5,10	5,14	4,76	5,22		
Mars.....	5,48	5,97	4,88	5,97	4,81	4,83	4,57	5,31	5,63	5,81	5,06	5,13	4,77	5,26		
Avril.....	5,20	6,23	4,83	6,06	4,83	4,74	4,57	5,28	5,50	5,95	4,96	5,11	4,82	5,35		
Mai.....	4,98	6,37	4,81	6,—	4,65	4,76	4,47	5,21	5,47	5,71	4,86	5,03	4,82	5,37		

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		(1)	Apports en nature	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1951.....	1.836	1.425	1.260	799	5.805	6.196	5.731	91	2.483	10.104	113,1	1.348	3.876	4.363
1952.....p	2.165	1.640	1.401	1.235	14.251	16.407	15.698	33	3.322	21.369	41,4	1.127	13.925	5.390
1952 Janvier ...	200	129	124	45	2.590	1.209	954	4	1.160	2.498	0,5	86	708	1.445
Février ...	219	178	147	44	62	59	50	6	340	577	0,3	75	30	427
Mars ...	218	268	171	69	315	491	389	5	330	1.089	—	107	347	436
Avril ...	169	109	101	97	1.014	736	678	3	102	947	—	103	576	202
Mai ...	158	123	119	107	2.103	2.114	1.982	2	60	2.297	31,3	109	1.519	584
Juin ...	169	88	75	54	501	247	228	2	35	370	—	55	167	116
Juillet ...	173	176	158	63	651	448	424	3	85	709	7,8	111	202	362
Août ...	116	112	103	29	663	240	240	1	25	377	—	70	218	80
Septembre ...	167	88	81	55	309	283	276	2	1.100	1.471	1,0	56	199	1.203
Octobre ...	180	124	108	86	558	1.253	1.205	1	20	1.397	0,4	62	1.028	243
Novembre ...	156	99	74	140	2.027	3.958	3.950	—	—	4.057	0,1	73	3.858	93
Décembre ...	240	146	139	446	3.457	5.368	5.322	4	65	5.579	—	219	5.074	218
1953 Janvier ...p		180	159			56	49		271	507	—	118	18	343
Février ...p		133	126			363	351		300	796	—	397	17	363
Mars ...p		136	121			160	137		12	308	—	104	51	115

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.673	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	504	1.526
1952.....p	242	1.089	748	105	6.323	6.114	5.026	2	100	7.303	39,1	1.666	2.638	1.609
1951 Octobre ...	14	59	30	3	25	11	6	—	—	70	—	2	4	30
Novembre ..	9	59	46	1	40	20	20	1	50	129	—	—	20	96
Décembre ...	20	269	232	5	201	216	162	—	—	485	—	187	50	157
1952 Janvier ...	15	85	76	8	144	206	143	—	—	291	36,0	51	21	163
Février ...	23	188	154	14	206	284	118	—	—	472	3,1	123	10	142
Mars ...	23	191	83	4	20	20	12	1	50	261	—	19	3	123
Avril ...	27	132	67	11	64	60	22	—	—	192	—	19	1	69
Mai ...	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	13	93	365
Juin ...	20	30	27	6	250	180	164	—	—	210	—	11	3	177
Juillet ...	17	109	70	6	207	125	105	—	—	234	—	29	98	48
Août ...	22	80	79	12	1.261	1.334	1.332	1	50	1.464	—	1.230	25	206
Septembre ...	17	60	42	9	342	531	182	—	—	591	—	21	9	194
Octobre ...	25	52	49	7	68	29	29	—	—	81	—	33	12	33
Novembre ..	14	37	27	6	3.052	2.024	2.014	—	—	2.061	—	14	2.000	27
Décembre ...	17	24	22	8	57	487	487	—	—	511	—	104	364	41

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts



V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17

(milliers de francs)

DECEMBRE 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES			DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc par act. et soc. de personnes									
	par actions			de personnes		Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves Réévaluation de l'immobilisé Apports de créances	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant				
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	par actions		de personnes	Augmentations de capital	Nombre	Montant			Nombre	Montant	Nombre	Montant

Détail des émissions

Banques, soc. financières	—	—	—	—	—	2	20.000	380.000	380.000	—	—	—	—	—	100.000	280.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sociétés commerciales	—	—	—	8	12.000	10.500	1.000	500	250	—	—	—	—	—	1.600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	—	—	—	2	1.750	1.750	3	34.400	101.600	101.600	—	—	—	—	—	—	81.600	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments	1	1.000	1.000	3	2.800	2.650	1	200	4.800	4.800	—	—	—	—	—	—	2.300	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	—	2	2.965	2.965	—	—	—	—	—	—	—	—	2.450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	1	3.000	3.000	1	1.800	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	1	1.000	1.000	16	22.515	20.865	8	57.400	487.100	486.850	—	—	—	—	4.050	100.000	363.900	5	4.900	1	20.000	1	18.000		

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	1	1.000	1.000	7	3.550	3.400	2	2.800	700	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions	—	—	—	9	18.965	17.465	1	200	4.800	4.800	—	—	—	—	4.050	—	2.300	—	—	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	20.000	20.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	2	34.400	81.600	81.600	—	—	—	—	—	—	81.600	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	—	100.000	100.000	—	—	—	—	—	100.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	20.000	280.000	280.000	—	—	—	—	—	—	280.000	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	1	1.000	1.000	16	22.515	20.865	8	57.400	487.100	486.850	—	—	—	—	4.050	100.000	363.900	5	4.900	1	20.000	1	18.000		

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	1	1.000	1.000	16	22.515	20.865	8	57.400	487.100	486.850	—	—	—	—	4.050	100.000	363.900	5	4.900	1	20.000	1	18.000		
TOTAUX...	1	1.000	1.000	16	22.515	20.865	8	57.400	487.100	486.850	—	—	—	—	4.050	100.000	363.900	5	4.900	1	20.000	1	18.000		

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

DECEMBRE 1952

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique .....	82	87.850	82.935	158	58.369	55.702	446	3.417.099	5.332.655	5.287.071	4	65.000	15.000	—	218.916	5.038.542	125.644	10.118	127.382
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	1	40.000	35.000	35.000	—	—	—	—	—	35.000	—	—	—
Totaux .....	82	87.850	82.935	158	58.369	55.702	446	3.457.099	5.367.655	5.322.071	4	65.000	15.000	—	218.916	5.073.542	125.644	10.118	127.382

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	64	22.210	19.865	146	32.379	30.690	99	74.727	47.957	41.854	—	—	—	—	31.159	23.278	22.922	1.800	7.354
de 1 à 5 mill.	14	35.575	33.005	12	25.990	25.012	148	301.379	404.919	398.118	—	—	—	—	54.348	357.831	44.722	2.318	30.660
de 5 à 10 mill.	4	30.065	30.065	—	—	—	84	358.178	613.237	612.597	1	10.000	—	—	31.795	572.723	—	6.000	27.856
de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	58	483.087	825.038	816.998	2	30.000	15.000	—	15.400	787.170	58.000	—	13.703
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	36	635.971	1.130.917	1.106.917	1	25.000	—	—	—	1.100.917	—	—	47.800
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	17	635.777	1.233.587	1.233.587	—	—	—	—	86.214	1.119.623	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	4	968.000	1.112.000	1.112.000	—	—	—	—	—	1.112.000	—	—	—
Totaux .....	82	87.850	82.935	158	58.369	55.702	446	3.457.099	5.367.655	5.322.071	4	65.000	15.000	—	218.916	5.073.542	125.644	10.118	127.382

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)  
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1951 .....	10.850	—
1952 .....	23.760	\$ U. S. 50 fr. cong. 100 fr. s. 50
1952 Février .....	1.800	—
Mars .....	1.650	—
Avril .....	760	—
Mai .....	1.250	\$ U. S. 50
Juin .....	8.030	—
Juillet .....	—	—
Août .....	—	—
Septembre .....	400	—
Octobre .....	1.000	—
Novembre .....	8.880	fr. s. 50
Décembre .....	—	fr. cong. 100
1953 Janvier .....	400	fr. cong. 100
Février .....	1.600	—
Mars .....	3.500	fr. cong. 165
Avril .....	1.000	—

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1951 .....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1952 .....	4.910.747	863.200	3.310.315
1952 Février .....	360.832	175.418	254.261
Mars .....	359.589	40.660	438.672
Avril .....	310.643	34.963	159.522
Mai .....	363.357	16.615	194.988
Juin .....	359.991	18.002	163.441
Juillet .....	438.259	21.042	253.358
Août .....	447.889	35.042	348.715
Septembre .....	511.489	33.085	161.436
Octobre .....	487.451	273.309	418.045
Novembre .....	450.050	15.527	442.899
Décembre .....	440.430	17.187	305.285
1953 Janvier .....	334.847	355.156	261.591
Février .....	331.071	124.247	266.957
Mars .....	425.034	22.524	383.363
Avril .....	314.225	13.859	226.119

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	(milliers de fr.)
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1952 Moyenne mens.	1.266.773
1952 Janvier .....	1.135.671
Février .....	1.107.860
Mars .....	1.194.950
Avril .....	1.360.312
Mai .....	1.335.691
Juin .....	1.219.612
Juillet .....	1.340.196
Août .....	1.217.022
Septembre .....	1.236.472
Octobre .....	1.437.730
Novembre .....	1.215.117
Décembre .....	1.400.648
1953 Janvier .....	1.263.897
Février .....	1.138.665
Mars .....	1.399.508

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

18  
19  
20

# LES FINANCES PUBLIQUES

## I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes-chèques	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			extérieure (1) (2)	intérieure	extérieure (2)	totale	intérieure	extérieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale									
1940 Mars .....	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1952 Janvier .....	105.282	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	(5) 19.407	255.996
Février .....	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	(5) 19.657	258.657
Mars .....	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	(5) 19.375	260.620
Avril .....	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	(5) 18.985	261.977
Mai .....	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	(5) 19.518	264.000
Juin .....	108.957	8.761	117.718	13.983	33.819	3.024	36.843	73.784	2.015	75.799	(5) 19.642	263.985
Juillet .....	111.279	8.758	120.037	14.066	32.344	3.022	35.366	69.745	1.355	71.100	(5) 19.884	260.453
Août .....	111.141	8.758	119.899	14.191	32.326	3.017	35.343	72.490	1.254	73.744	(5) 20.586	263.763
Septembre .....	111.017	8.749	119.766	14.191	32.478	2.762	35.240	74.312	750	75.062	(5) 20.003	264.262
Octobre .....	110.863	8.739	119.602	14.249	32.046	2.752	34.798	75.892	1.499	77.391	(5) 20.046	266.086
Novembre .....	115.269	8.732	124.001	14.263	33.251	2.751	36.002	73.251	1.499	74.750	(5) 20.246	269.262
Décembre .....	119.197	8.725	127.922	14.276	31.249	3.341	34.590	67.566	1.251	68.817	20.373	265.978
1953 Janvier .....	117.911	8.702	126.613	14.265	32.354	3.328	35.682	68.647	502	69.149	19.576	265.285
Février .....	117.814	8.695	126.509	14.319	31.478	3.324	34.802	72.725	4	72.729	19.899	268.258
Mars .....	119.694	8.687	128.381	14.561	32.006	3.073	35.079	72.444	4	72.448	19.721	270.190

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

## II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
Décembre .....	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars .....	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin .....	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre .....	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre .....	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars .....	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin .....	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre .....	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre .....	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars .....	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin .....	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre .....	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191
Décembre .....	6.260	—	—	34.763	1.478	42.501
1953 Mars .....	7.819	—	—	34.660	1.565	44.044

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

## III -- RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice  
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes (1)	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période (1)	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement (1)
1951.....	34.544 (2)	12.453	23.462	70.459 (2)	—
1952.....	32.761	13.675	24.843	71.279	—
1952 Janvier.....	4.635	1.131	2.093	7.859	7.859
Février.....	2.663	959	2.166	5.788	13.647
Mars.....	2.514	1.083	2.011	5.608	19.255
Avril.....	2.487	1.205	2.108	5.800	25.055
Mai.....	3.034	1.188	2.037	6.239	31.294
Juin.....	2.805	998	2.202	6.005	37.299
Juillet.....	4.549	1.186	1.987	7.722	45.021
Août.....	2.036	1.097	2.119	5.252	50.273
Septembre.....	1.998	1.222	1.790	5.010	55.283
Octobre.....	1.843	1.306	2.055	5.204	60.487
Novembre.....	1.945	1.083	2.246	5.274	65.761
Décembre.....	2.252	1.237	2.029	5.518	71.279
1953 Janvier.....	4.409	980	1.928	7.317	7.317
Février.....	2.121	990	1.966	5.077	12.394
Mars.....	2.268	1.125	1.901	5.294	17.688

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1953 pour les exercices 1952 et 1953

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1952		EXERCICE 1953		MARS 1953
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1953
I. Contributions directes.....	31.684 (1)	29.036	3.426 (1)	3.383	1.077 (1)
II. Douanes et accises.....	13.666	12.649	2.993	3.075	1.126
dont douanes.....	4.363	4.300	1.089	1.050	405
accises.....	8.508	8.263	1.689	1.986	634
taxes spéciales de consommat.....	687		179		80
III. Enregistrement.....	24.839	22.361	5.789	6.119	1.898
dont enregistrement.....	2.189	1.980	529	589	205
successions.....	1.014	950	248	214	89
timbres et taxes assimilées....	21.395	19.100	4.939	5.253	1.573
Total....	70.189 (1)	64.046	12.208 (1)	12.577	4.101 (1)
Différence par rapport aux éval. budgét.....	+ 6.143		— 369		

(1) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

(2) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951. A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes.NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1952, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1952, s'est clôturé le 31 mars 1953.

# LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif (\*)

Source : Institut National de Statistique.

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1951 (2).....	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.767	10.773.801	(3)25.718.014	1.215.569
1952.....p	12.171	9.328	2.843	118.070.265	88.964.340	24.732.420	1.030.544	12.990.987	(3)25.581.994	1.270.237
1951 Octobre.....	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.215.079	77.886	786.579	2.052.564	102.655
Novembre.....	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.660.032	81.348
Décembre.....	317	253	64	4.656.471	4.452.040	1.133.890	109.275	595.744	2.294.136	116.964
1952 Janvier.....	109	82	27	1.904.346	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218
Février.....	179	138	41	681.569	984.086	337.275	6.527	83.558	2.158.846	107.258
Mars.....	1.519	1.214	305	10.118.635	9.317.809	1.974.104	119.712	1.086.642	1.829.314	91.260
Avril.....	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.465	1.875.389	2.395.435	121.253
Mai.....	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.155	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425
Juin.....	1.184	948	236	20.350.101	16.275.975	7.153.887	93.544	3.500.365	1.989.480	95.980
Juillet.....	503	395	108	6.432.911	4.855.721	1.524.986	61.504	753.459	2.332.635	114.370
Août.....	182	137	45	1.190.834	1.132.602	227.239	16.980	108.630	1.794.714	86.276
Septembre.....	308	214	94	2.209.196	1.648.784	376.209	34.808	147.016	2.081.731	104.401
Octobre.....	560	405	155	8.848.351	6.924.823	1.649.150	97.263	1.021.240	2.124.708	106.785
Novembre.....	311	236	75	11.385.135	7.731.195	2.151.721	42.538	1.321.654	1.869.113	93.927
Décembre.....	312	226	86	4.385.575	3.808.740	714.542	58.699	315.187	2.383.224	120.084

(\*) Les chiffres mensuels de 1952 sont provisoires.

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

## II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

### a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	7.122.116 (2)
1952.....	12.958.471	8.127.697	4.830.774	40.747.811 (1)	
1952 Février.....	905.880	590.888	314.992	35.765.312	
Mars.....	1.175.090	702.073	473.017	36.238.329	
Avril.....	954.708	782.281	172.427	36.410.776	
Mai.....	994.067	741.256	252.811	36.663.587	
Juin.....	1.149.681	710.723	439.958	37.094.545	
Juillet.....	1.386.538	711.843	674.690	37.769.235	
Août.....	1.125.276	623.689	501.587	38.270.822	
Septembre.....	941.026	644.785	296.241	38.567.063	
Octobre.....	1.084.348	644.489	439.859	39.006.922	
Novembre.....	900.422	573.595	326.827	39.333.749	
Décembre.....	1.174.359	835.654	338.705	40.747.811 (1)	
1953 Janvier.....p	1.436.443	601.743	834.700	41.582.511	
Février.....p	999.066	628.759	370.307	41.952.818	
Mars.....p	1.160.736	828.434	332.302	42.285.120	
Avril.....p	973.920	906.791	67.129	42.352.249	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre.

### b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (\*)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1951.....	36.308	414.956	153.069	279.091	883.424
1951 Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet.....	1.875	34.373	12.442	24.178	72.608
Août.....	4.062	34.929	12.561	24.031	75.683
Septembre.....	3.503	34.778	12.903	25.350	76.532
Octobre.....	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre.....	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764
Décembre.....	2.591	34.916	13.834	25.676	77.017
1952 Janvier.....	4.687	37.295	14.677	25.244	81.903
Février.....	2.753	35.520	13.122	25.788	77.183
Mars.....	3.319	37.536	14.170	27.214	82.239
Avril.....	2.658	35.159	13.482	25.964	77.263
Mai.....	3.385	37.178	13.525	26.441	80.529
Juin.....	4.723	32.927	12.400	25.683	75.733
Juillet.....	2.598	34.336	12.357	25.771	75.062

(\*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)  
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verreries	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					(1)	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)		Ensemble (2)
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	108	114	
1950 Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453	
1951 Mars	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	428	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Juin	444	466	424	454	450	448	449	401	441	455	420	462	466	464	432	428	428	378	369	416	441	418	408	410	474
1951 Septembre	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	465	466	405	387	440	460	450	418	424	500
1951 Décembre (3)	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	465	467	432	415	418	510
1952 Mars (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Juin	490	513	476	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540
1952 Septembre	485	514	478	492	489	499	495	436	458	496	458	504	482	493	489	484	458	422	399	462	484	439	448	446	527
1952 Décembre	484	520	472	498	501	493	496	436	464	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	399	460	479	455	452	526
1953 Mars	p 484	495	477	493	492	p 497	p 495	440	460	464	464	p 513	486	p 499	463	484	453	416	399	463	474	445	454	452	526
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1950 Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
1951 Mars	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Juin	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
1951 Septembre	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
1951 Décembre (4)	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516
1952 Mars (4)	472	456	435	449	501	457	459	419	470	464	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Juin	475	459	439	461	495	467	468	428	470	472	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
1952 Septembre	474	456	439	463	482	466	467	420	463	474	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544
1952 Décembre	469	456	440	446	481	469	462	415	452	469	445	490	494	492	479	443	467	420	398	491	457	410	—	—	528
1953 Mars	p 468	444	448	453	482	p 470	p 465	411	449	470	449	490	494	492	461	444	456	421	398	490	461	410	—	—	530
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1950 Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
1951 Mars	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Juin	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
1951 Septembre	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
1951 Décembre (4)	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
1952 Mars (4)	468	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	457	446	—	—	476
1952 Juin	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486
1952 Septembre	473	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	371	442	482	449	—	—	493
1952 Décembre	467	454	462	467	505	468	472	475	432	442	428	480	498	489	469	482	418	431	363	442	477	449	—	—	479
1953 Mars	p 468	447	468	470	513	p 469	p 475	475	427	441	429	478	496	487	453	482	414	431	363	443	486	449	—	—	481

(\*) L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages.

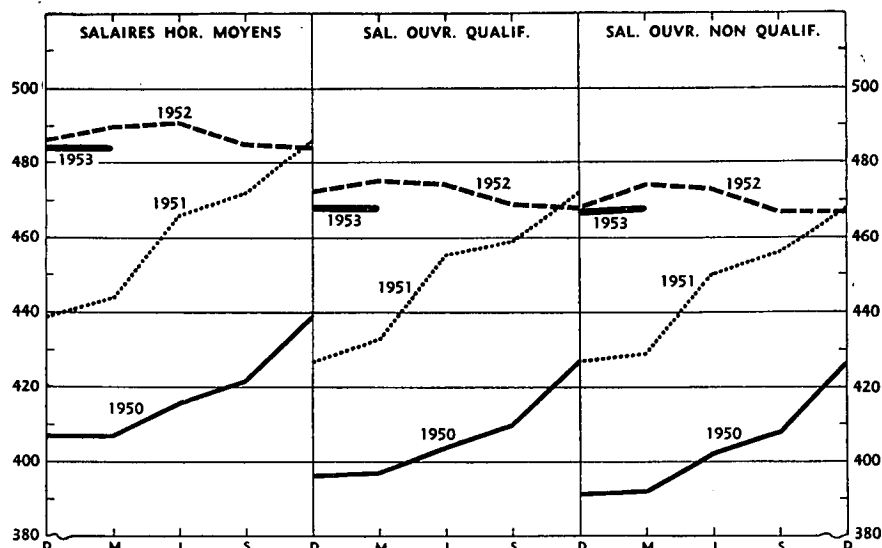
(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Moniteur belge* du 13 janvier 1951.

(4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
<b>Salaires horaires moyens.</b>				
Mars .....	407	444	490	p484
Juin .....	416	466	490	
Septembre .....	421	472	485	
Décembre .....	439	486	484	
<b>Salaires ouvriers qualifiés.</b>				
Mars .....	397	433	476	p468
Juin .....	403	455	474	
Septembre .....	409	459	469	
Décembre .....	427	472	468	
<b>Salaires ouvriers non qualifiés.</b>				
Mars .....	392	429	474	p468
Juin .....	402	450	473	
Septembre .....	408	456	467	
Décembre .....	427	468	467	



**LE MOUVEMENT DES AFFAIRES**  
I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION  
a) Mouvement du débit

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1952 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	164	257.119	177	58.764	341	315.883
1952 Avril .....	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai .....	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617
Juin .....	38	166	247.469	175	59.198	341	306.667
Juillet .....	38	167	274.513	179	60.193	346	334.706
Août .....	38	148	236.147	162	54.475	310	290.622
Septembre .....	38	160	253.745	177	56.664	337	310.409
Octobre .....	38	168	277.929	192	60.174	360	338.103
Novembre .....	38	150	232.866	167	53.993	317	286.859
Décembre .....	38	176	292.605	192	65.389	368	357.994
1953 Janvier .....	38	168	266.483	177	56.034	345	322.517
Février .....	38	155	244.877	163	50.860	318	295.727
Mars .....	38	169	257.818	184	52.562	353	310.380
Avril .....	38	164	239.551	184	55.437	348	294.988

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle .....	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1952 Moyenne mensuelle .....	2.336	158.968	1.930	9.374	156.562	84.636	2.922	4.142	163.750	257.119
1952 Avril .....	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai .....	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844
Juin .....	2.024	153.070	2.339	9.494	158.618	81.138	2.777	3.767	165.758	247.469
Juillet .....	2.215	172.474	2.215	10.975	159.280	86.764	3.024	4.300	166.734	274.513
Août .....	2.107	141.315	1.738	7.478	141.724	83.442	2.843	3.912	148.412	236.147
Septembre .....	2.220	159.037	1.770	8.192	153.225	82.723	2.833	3.793	160.048	253.745
Octobre .....	2.371	175.137	1.994	10.663	160.402	83.383	2.896	3.746	167.663	277.929
Novembre .....	1.777	138.234	1.750	7.648	143.672	83.702	2.599	3.282	149.798	232.866
Décembre .....	2.277	180.597	2.104	13.237	168.304	94.855	2.915	3.916	175.600	292.605
1953 Janvier .....	2.281	167.704	1.701	8.188	161.426	87.559	2.696	3.032	168.104	266.483
Février .....	2.195	147.724	1.403	7.182	148.767	86.787	2.509	3.184	154.874	244.877
Mars .....	2.448	181.368	1.812	7.382	162.079	86.556	2.783	3.512	169.122	257.818
Avril .....	2.232	156.513	1.989	10.024	157.007	69.743	2.623	3.271	163.851	239.551

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

**II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX**  
(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*) (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1951 Moyenne mens.	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1952 Moyenne mens.	(1)651.839	28.134	20.989	27.886	71.737	28.000	71.737	199.360	91	3,74
1952 Février .....	643.305	27.534	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars .....	644.676	27.545	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril .....	644.987	28.277	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai .....	645.370	28.103	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.851	92	4,12
Juin .....	645.628	28.025	20.982	25.994	68.001	25.748	68.001	183.742	91	3,65
Juillet .....	646.091	29.447	21.211	31.260	77.454	32.013	77.454	218.181	92	3,79
Août .....	646.565	27.282	20.976	28.972	69.145	27.623	69.145	194.885	92	3,77
Septembre .....	647.550	27.693	20.990	25.365	64.551	25.124	64.551	179.691	91	3,31
Octobre .....	649.139	28.224	21.315	28.160	74.090	29.297	74.090	205.637	91	3,60
Novembre .....	650.261	27.816	21.220	26.481	67.755	26.523	67.755	188.514	91	3,91
Décembre .....	651.839	27.413	20.820	28.767	74.293	28.344	74.293	205.697	91	3,83
1953 Janvier .....	653.783	29.368	20.928	29.664	76.514	30.032	76.514	212.724	92	3,69
Février .....	655.144	27.596	20.787	27.959	69.136	27.731	69.136	193.962	92	3,88
Mars .....	656.159	27.385	20.895	25.145	66.296	25.296	66.296	183.033	91	3,42
Avril .....	656.885	27.817	20.837	26.876	71.342	28.345	71.342	197.905	91	3,96

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(\*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

**LES PRIX**

**a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits.	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	365	388	279	496
1952 Moyenne mens.	444	402	486	395	473	556	507	291	534	462	346	374	280	359
1952 Janvier .....	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février .....	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars .....	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril .....	450	389	494	389	493	554	530	298	593	461	360	396	280	344
Mai .....	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344
Juin .....	436	376	482	399	478	557	520	298	536	463	349	379	282	339
Juillet .....	434	398	466	393	467	557	488	298	517	463	346	375	279	350
Août .....	432	410	457	392	464	557	488	293	506	464	329	353	274	355
Septembre .....	434	403	482	387	462	557	488	293	500	464	329	350	278	360
Octobre .....	430	402	489	379	453	557	491	293	463	464	318	335	279	360
Novembre .....	431	416	483	369	453	557	491	293	460	464	320	335	285	368
Décembre .....	429	409	485	361	453	557	491	293	460	464	320	335	286	377
1953 Janvier .....	423	383	486	355	446	557	483	292	446	454	316	330	283	369
Février .....	419	375	480	355	438	557	473	286	431	455	312	322	286	372
Mars .....	419	377	486	361	435	551	473	276	430	459	311	321	287	372

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits.	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1952 Moyenne mens.	325	650	499	412	412	369	550	416	273	442	477	525	420	584
1952 Janvier .....	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	656
Février .....	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars .....	392	710	687	426	386	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril .....	382	695	587	405	355	368	557	487	275	444	488	539	421	620
Mai .....	286	657	549	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	585
Juin .....	318	620	474	398	404	350	535	395	269	443	472	510	421	577
Juillet .....	306	605	426	400	417	363	531	358	269	443	474	514	420	583
Août .....	285	605	426	402	426	363	539	339	269	443	476	524	420	572
Septembre .....	259	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574
Octobre .....	260	622	423	398	437	353	526	330	269	443	468	519	419	527
Novembre .....	297	629	433	391	430	353	514	320	264	443	466	514	419	528
Décembre .....	302	630	432	390	447	345	502	314	264	443	460	509	412	527
1953 Janvier .....	277	630	428	385	445	342	480	328	264	443	455	493	412	524
Février .....	285	630	423	384	444	337	481	331	264	443	450	486	411	511
Mars .....	248	627	422	386	461	338	477	326	264	443	446	480	408	508



b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE  
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays- Bas (Cen- tral Bureau voor de Statistik)	Royaume- Uni (Board of Trade)	Suède (Admini- stration du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1952 Moyenne mens.	114	106	145	140	149	148	102
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	151	103
Avril	110	106	147	142	150	150	102
Mai	114	106	145	140	149	150	102
Juin	112	106	143	139	149	151	102
Juillet	112	106	144	136	149	150	101
Août	111	107	144	137	148	149	102
Septembre	112	106	143	138	147	148	101
Octobre	111	106	141	138	149	147	101
Novembre	111	105	140	138	148	142	101
Décembre	110	104	141	139	149	143	100
1953 Janvier	109	104	141	137	149	142	99
Février	108	104	p 139	136	p 148	141	99
Mars	108	105	p 140	p 136	p 148		99

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL  
EN BELGIQUE

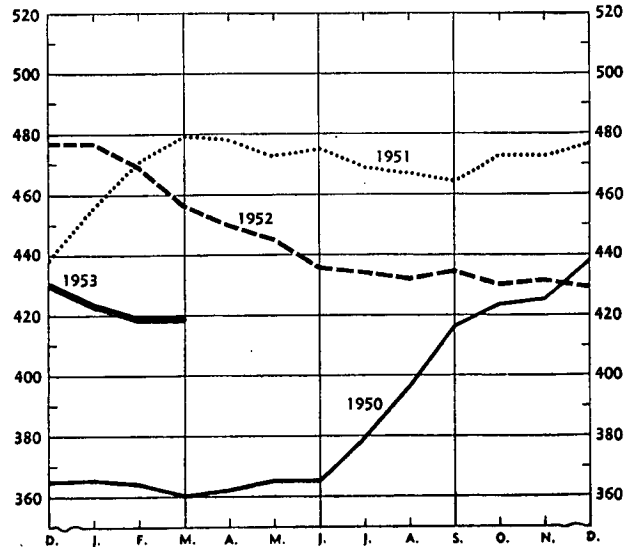
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits	56	34	22
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1952 Moyenne mensuelle	416	392	453
1952 Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448
Juillet	412	388	447
Août	413	390	448
Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447
Novembre	416	395	446
Décembre	417	398	446
1953 Janvier	416	397	445
Février	413	393	443
Mars	412	391	444
Avril	412	390	445

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

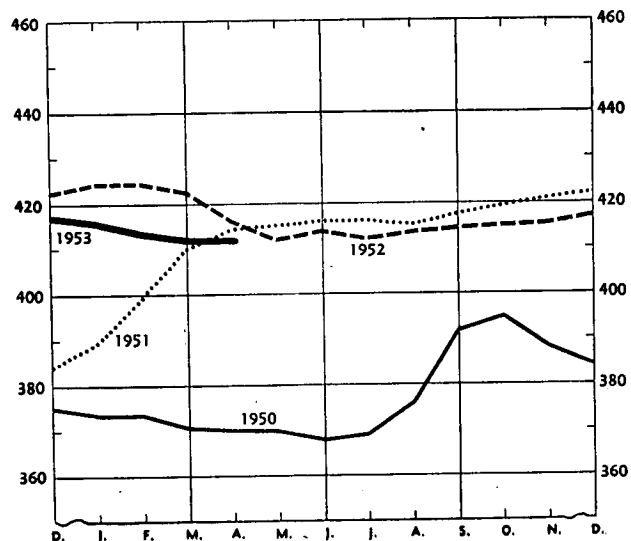
PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Janvier	366	456	477	423
Février	364	471	470	419
Mars	360	479	457	419
Avril	362	478	450	
Mai	365	473	445	
Juin	365	475	436	
Juillet	379	469	434	
Août	396	467	432	
Septembre	417	464	434	
Octobre	423	473	430	
Novembre	426	473	431	
Décembre	438	477	429	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Janvier	373	389	424	416
Février	373	399	424	413
Mars	371	410	421	412
Avril	370	414	416	412
Mai	370	415	412	
Juin	368	416	413	
Juillet	369	416	412	
Août	376	415	413	
Septembre	392	417	414	
Octobre	395	419	415	
Novembre	388	421	416	
Décembre	384	422	417	



# LA PRODUCTION

## I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1951 Moyenne mensuelle	94.417	132.862	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1952 Moyenne mensuelle	97.552	135.096	400	309	601	413	809	2.532	24,3	(2) 1.673
1952 Janvier	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.669	25,4	223
Février	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446
Avril	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712
Mai	99.160	137.227	419	331	629	416	828	2.622	24,8	1.136
Juin	97.048	134.992	358	273	553	391	753	2.328	22,6	1.349
Juillet	93.011	130.383	312	242	475	339	775	2.143	21,6	1.544
Août	91.505	127.860	355	288	538	347	755	2.283	23,2	1.590
Septembre	93.470	130.217	410	319	611	430	807	2.677	25,6	1.642
Octobre	96.868	134.085	447	352	655	464	853	2.770	26,9	1.709
Novembre	100.529	138.320	383	294	571	406	784	2.438	22,6	1.706
Décembre	100.066	137.490	419	321	616	451	835	2.642	24,4	1.673
1953 Janvier	97.899	134.927	407	332	629	440	831	2.639	25,1	1.767
Février	95.845	132.594	359	293	591	414	778	2.435	23,4	1.859
Mars	96.163	132.883	431	329	638	446	842	2.686	25,7	2.071

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne mensuelle	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1951 Moyenne mensuelle	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1952 Moyenne mensuelle	535	4.848	124	672	(2) 50	398	416	314
1952 Janvier	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril	528	4.843	114	642	48	412	431	324
Mai	545	4.849	107	665	48	402	422	314
Juin	518	4.856	103	640	48	381	391	284
Juillet	509	4.823	77	641	46	348	346	241
Août	504	4.820	107	648	46	329	338	262
Septembre	524	4.871	121	631	46	386	429	322
Octobre	561	4.863	136	652	48	415	453	347
Novembre	542	4.872	118	649	50	395	407	307
Décembre	571	4.894	127	633	50	419	443	323
1953 Janvier	563	4.841	128	649	50	390	415	296
Février	493	4.817	107	617	50	342	366	263
Mars	536	4.789	94	579	49	390	398	302

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

## II — INDUSTRIE TEXTILE

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1951 Moyenne mensuelle	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	527
1952 Moyenne mensuelle	898	5.140	165	6.338	436	1.375	1.081	665	3.569	5.161	1.088	373
1951 Décembre	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.301	305
1952 Janvier	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.664	1.413	399
Mars	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	553	4.256	5.312	1.484	384
Avril	825	4.906	198	6.135	431	1.074	885	543	3.943	4.726	1.537	332
Mai	759	4.476	166	5.921	353	1.058	941	527	3.622	4.473	1.461	342
Juin	854	3.669	130	5.278	348	1.149	1.075	569	2.791	4.306	1.512	287
Juillet	746	3.856	117	4.455	302	960	897	601	2.624	4.113	1.401	279
Août	825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	633	2.952	4.244	1.717	300
Septembre	938	4.947	164	6.753	533	1.766	1.348	789	3.225	5.557	1.986	388
Octobre	945	6.117	137	7.679	510	2.037	1.558	935	3.763	6.507	2.262	483
Novembre	773	5.718	150	6.657	534	1.765	1.399	792	3.579	5.523	2.005	433
Décembre	899	6.244	183	6.717	564	1.975	1.337	857	3.766	5.503	2.087	459
1953 Janvier	692	6.133	156	6.990	587	1.878	1.150	733	3.623	5.296	1.864	511
Février	769	5.418	140	6.422	553	1.737	1.027	621	3.394	5.183	1.777	516

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

### III — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle .....	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538	15.972	14.902	6.209	15.462		194.587	13.838
1951 Moyenne mensuelle .....	368.286	140.289	195.831	15.787	14.657	7.308	23.255	3.904	169.045	11.430
1952 Moyenne mensuelle .....	342.572	136.286	145.227	15.787	14.657	7.308	18.282	3.132	169.045	11.430
1952 Janvier .....	275.475	129.884	143.616	17.870	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février .....	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars .....	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril .....	369.774	136.908	176.083	17.353	16.168	6.586	17.796	2.844	114.767	9.883
Mai .....	403.094	129.408	159.975	17.311	17.078	1.518	15.152	2.804	181.606	13.092
Juin .....	403.759	121.929	156.113	17.758	17.068	1.586	16.297	2.613	216.347	13.171
Juillet .....	425.410	109.202	166.780	16.307	15.561	2.216	12.132	2.388	233.847	12.809
Août .....	398.011	126.788	150.137	15.525	14.746	4.542	15.760	3.025	211.364	12.126
Septembre .....	396.250	175.804	171.817	13.989	12.975	9.634	18.950	3.560	217.054	12.229
Octobre .....	385.077	148.807	166.302	13.317	11.779	6.686	21.683	3.580	198.658	14.000
Novembre .....	319.251	131.417	90.948	12.249	10.668	6.886	19.305	3.274	167.579	11.375
Décembre .....	193.441	132.499	73.234	12.670	10.882	10.990	22.132	3.345	133.621	9.638
1953 Janvier .....	170.641	129.817	72.754	12.483	10.620	14.553	22.448	3.517	111.436	9.131
Février .....	239.799	120.057	83.320	11.035	9.782	13.378	21.404	3.087	91.662	8.126
Mars .....	p 384.148	p 140.531	p 171.805				21.761	3.303	p 89.667	p 8.994

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Sources : Administration des Douanes et Accises et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1951 Moyenne mensuelle .....	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.266	32.520			
1952 Moyenne mensuelle .....	25.033	15.969	147.091	19.030	12.441	19.767	4.114	3.635	32.983			
1952 Janvier .....	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février .....	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars .....	—	19.189	157.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737			
Avril .....	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325			
Mai .....	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.158	4.061	4.103	24.887			
Juin .....	—	10.092	119.956	24.211	13.713	16.536	3.875	3.566	27.721			
Juillet .....	—	12.622	98.087	26.715	14.500	14.178	3.358	3.964	26.910			
Août .....	—	12.851	73.512	22.533	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			
Septembre .....	507	11.332	48.050	22.802	11.533	14.994	3.301	2.966	34.367			
Octobre .....	119.776	17.462	134.721	14.991	11.120	33.425	4.231	2.807	34.903			
Novembre .....	155.809	25.685	250.306	17.579	10.854	21.135	4.264	2.971	30.796			
Décembre .....	24.301	14.312	258.655	16.287	10.368	23.913	4.960	3.854	37.055			
1953 Janvier .....	705	12.426	220.108	20.677	10.348	33.369	4.758	3.876	32.414			
Février .....	382	9.378	206.864	14.399	10.216	30.749	4.371	3.522	35.188			
Mars .....	90	13.313	188.363	15.928	11.936	29.987	4.770					

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

**IV — ENERGIE ELECTRIQUE (\*)**

(milliers de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

PÉRIODES	Production (1)			Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]	Importation [5]	Exportation [6]	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels [3]				
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle .....	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1951 Moyenne mensuelle .....	32.584	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1952 Moyenne mensuelle .....	30.895	393.900	364.243	789.038	16.720	9.910	795.848
1951 Décembre .....	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier .....	38.473	469.744	395.936	904.163	14.991	25.294	893.850
Février .....	33.707	410.774	382.035	826.516	4.960	16.607	814.869
Mars .....	32.605	401.897	389.377	823.879	10.029	16.205	817.703
Avril .....	30.232	363.303	354.600	748.135	28.530	7.610	769.055
Mai .....	26.845	348.104	363.417	738.366	21.266	1.736	767.896
Juin .....	25.676	361.461	330.462	717.599	22.966	609	739.956
Juillet .....	23.788	344.976	319.955	688.719	23.689	9.011	703.397
Août .....	25.996	340.499	333.116	699.611	20.229	9.832	710.008
Septembre .....	31.767	392.805	367.193	791.765	5.863	7.322	790.306
Octobre .....	36.221	426.234	393.743	856.198	11.998	10.040	858.156
Novembre .....	30.673	418.763	363.492	812.928	15.625	6.814	821.739
Décembre .....	34.751	448.244	377.588	860.583	20.493	7.835	873.241
1953 Janvier .....	38.268	440.347	387.334	865.949	13.095	7.953	871.091
Février .....	34.589	391.739	354.837	781.165	6.584	7.951	779.798

(\*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1951 : 238; au début de l'année 1952 : 222; au début de l'année 1953 : 221.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

**V — GAZ**

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages [6]	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	Imports [8]	Exports [9]	Solde : imports moins exports [10] = [8]-[9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7]+[10]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]						
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	- 2.164	141.463
1952 Moyenne mensuelle	47	1.059	5.598	57.404	76.746	7.050	147.904	214	1.977	- 1.763	146.141
1951 Décembre .....	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	- 2.175	150.746
1952 Janvier .....	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	- 2.444	155.510
Février .....	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	- 2.404	144.276
Mars .....	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	- 2.205	156.105
Avril .....	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	- 1.812	150.807
Mai .....	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	- 1.747	153.615
Juin .....	58	1.136	5.030	56.142	76.432	6.255	145.053	37	1.752	- 1.715	143.338
Juillet .....	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.867	- 1.815	134.566
Août .....	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	- 1.174	138.368
Septembre .....	44	1.065	5.299	54.360	74.057	8.185	143.010	380	1.761	- 1.381	141.629
Octobre .....	51	981	5.690	54.712	74.450	8.703	144.587	355	1.977	- 1.622	142.965
Novembre .....	39	938	5.766	55.924	70.871	8.359	141.897	733	2.041	- 1.308	140.589
Décembre .....	40	1.003	6.412	61.293	76.430	8.273	153.451	670	2.196	- 1.528	151.925
1953 Janvier .....	39	1.012	6.514	62.869	77.321	8.417	156.172	841	2.188	- 1.347	154.825
Février .....	40	932	5.669	55.103	68.630	8.311	138.685	893	1.901	- 1.008	137.677

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines, à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952) s'élève à 18.

## LA CONSOMMATION (\*)

## I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque National de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Mars .....	515	443	666	598	647	560	409	386	265	243	565	546	713	579
Avril .....	442	497	584	614	562	590	372	393	249	237	501	522	530	513
Mai .....	404	448	538	590	527	629	376	393	248	244	504	546	467	458
Juin .....	441	369	521	481	571	552	375	361	264	228	497	497	417	363
Juillet .....	431	466	495	525	595	680	367	409	204	229	450	536	357	385
Août .....	318	369	511	471	600	616	405	397	210	223	480	528	360	363
Septembre .....	387	502	599	611	575	681	400	410	225	233	489	532	472	542
Octobre .....	580	612	568	565	601	660	410	404	242	250	534	563	562	564
Novembre .....	477	487	495	513	864	799	399	411	229	220	528	545	439	444
Décembre .....	521	545	583	585	961	1.027	464	485	251	256	618	658	487	496
	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953
Janvier .....	439	476	552	540	521	590	413		219	227	536	577	566	552
Février .....	364	350	569	532	507	545	396		228	217	542	538	536	423
Mars .....	443	472	598	605	560	624	386		243		546		579	

## B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	Indice général	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES														Jeux, jouets, sports, voyage						
		Alimentation				Habillement				Ameublement		Ménage		Tabacs	Librairie-Papeterie		Parfum.					
		Pâtisseries	Non pâtisseries	Restaurant	Total	Hommes	Femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapelierie	Total (1)	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total		Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	
1952 Janvier .....	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
Février .....	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
Mars .....	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
Avril .....	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	108	107	115	119
Mai .....	137	242	124	138	175	81	160	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	118	129
Juin .....	115	200	102	125	140	67	117	117	130	104	88	133	104	112	171	117	97	86	89	88	109	122
Juillet .....	141	215	109	140	158	79	139	161	195	140	103	157	123	129	219	137	116	112	100	102	142	183
Août .....	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
Septembre .....	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	128	279	142	102	100	211	195	120	81
Octobre .....	154	292	129	158	202	89	201	213	159	151	103	150	120	127	336	146	106	115	122	121	120	126
Novembre .....	159	280	142	151	201	76	162	141	153	131	95	125	106	106	257	121	119	258	150	165	114	559
Décembre .....	191	355	209	175	267	70	152	148	190	152	98	153	117	155	319	170	232	297	239	247	155	409
1953 Janvier .....	136	291	137	146	203	77	100	111	169	118	128	121	125	116	203	124	105	109	119	118	113	52
Février .....	117	258	126	123	182	70	82	90	105	88	98	157	119	111	204	120	89	94	93	93	106	58
Mars .....	135	262	137	146	191	91	153	151	122	115	110	154	126	127	215	136	94	96	100	99	111	107

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT			COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		GROS-SISTES		
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure		Chaussures	Alimentation générale
1951 Décembre .....	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101	
1952 Janvier .....	88	74	194	136	116	153	100	114	129	137	134	97	94	152	88	99	104	
Février .....	51	48	47	140	120	149	123	148	158	138	114	122	102	158	79	81	97	
Mars .....	96	97	74	143	131	149	118	204	169	133	104	113	115	158	87	82	97	
Avril .....	125	127	127	137	128	143	113	180	150	140	123	108	118	155	124	154	104	
Mai .....	105	123	108	140	130	149	103	143	149	162	156	116	125	177	122	135	110	
Juin .....	73	76	69	128	121	138	84	133	134	151	227	93	122	168	101	95	104	
Juillet .....	75	183	136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	156	125	122	111	
Août .....	56	56	79	131	118	143	80	127	142	155	357	86	123	169	85	81	111	
Septembre .....	91	99	99	143	123	148	115	220	153	152	319	102	121	185	84	109	110	
Octobre .....	103	143	100	147	132	157	119	155	141	166	134	117	136	177	96	128	109	
Novembre .....	78	83	89	134	117	146	99	148	132	157	197	104	116	156	93	109	98	
Décembre .....	79	103	89	161	138	181	110	140	142	217	274	149	139	179	117	105	124	
1953 Janvier .....	75	76	102	144	120	166	87	105	151	150	127	94	102	182	93	69	106	
Février .....	49	42	46	132	115	149	85	98	125	149	86	92	99	187	70	62	100	

(\*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

## II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1952 Moyenne mensuelle	9.792	32.440	682.898	873
1952 Janvier	6.630	26.940	885.358	912
Février	4.358	23.057	492.305	779
Mars	5.512	24.846	498.486	822
Avril	5.720	28.667	695.563	944
Mai	4.447	27.903	668.759	884
Juin	12.523	43.034	777.881	939
Juillet	10.373	30.691	780.909	843
Août	10.582	27.130	714.449	857
Septembre	13.194	35.941	717.207	893
Octobre	13.574	31.551	630.699	839
Novembre	14.384	38.899	615.574	800
Décembre	16.201	50.626	717.587	961
1953 Janvier	9.635	29.436	649.794	748
Février	7.474	27.732	547.969	748
Mars	8.432	32.380	734.472	810

67

## III — ABATTAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.079	6.402
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1952 Moyenne mensuelle	18.667	3.056	9.454	34.782	5.090
1952 Janvier	21.070	3.660	8.817	30.245	9.954
Février	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars	17.156	3.263	10.390	30.479	2.865
Avril	19.988	2.749	12.345	35.704	2.880
Mai	17.561	2.455	10.528	33.051	1.781
Juin	18.959	2.272	9.612	33.322	1.915
Juillet	20.053	2.699	11.432	36.973	1.455
Août	16.820	2.624	8.842	30.960	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572
Octobre	19.845	3.357	8.835	39.346	8.027
Novembre	18.001	3.308	6.644	36.478	9.814
Décembre	19.681	3.696	8.262	40.691	9.345
1953 Janvier	18.292	3.634	8.524	35.860	9.186
Février	16.424	3.020	9.300	33.002	6.613
Mars	17.990	3.293	10.877	36.678	3.981

## LES TRANSPORTS

### I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

#### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1951 Moyenne mensuelle.	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1952 Moyenne mensuelle.	276,2	582,4	34,6	893,2	75,9	969,1	955,1	14,0	98,6
1951 Novembre	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier	257,4	611,0	40,3	908,7	75,9	984,6	1.000,0	— 15,4	101,6
Février	228,4	578,3	33,0	839,7	75,9	915,6	957,1	— 41,5	104,5
Mars	251,8	618,6	31,3	901,7	75,9	977,6	995,9	— 18,3	101,9
Avril	265,9	582,8	35,6	884,3	75,9	960,2	962,7	— 2,5	100,3
Mai	262,8	566,2	30,1	859,1	75,9	935,0	969,9	— 34,9	103,7
Juin	281,4	538,4	39,4	859,2	75,9	935,1	939,0	— 3,9	100,4
Juillet	342,8	530,4	33,2	906,4	75,9	982,3	957,4	24,9	97,5
Août	337,9	544,2	33,9	916,0	75,9	991,9	944,1	47,8	95,2
Septembre	300,9	606,5	33,1	940,5	75,9	1.016,4	949,3	67,1	93,4
Octobre	274,0	642,0	35,7	951,7	75,9	1.027,6	963,6	64,0	93,8
Novembre	241,6	574,5	31,1	847,2	75,9	923,1	902,8	20,3	97,8
Décembre	270,0	595,4	38,7	904,1	75,9	980,0	919,5	60,5	93,8
1953 Janvier	279,8	534,8	44,2	858,8	52,8	911,6	991,7	— 80,1	108,8

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge	Service internat.	Transit									
1938 Moyen, mens. (3)	388.982	114.745	90.805	479.647	16.004	511	6.169	156	154	88	428
1951 Moyen, mens. ....	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1952 Moyen, mens. ....	296.804	99.406	56.824	353.628	18.984	620	5.501	203	209	94	506
1951 Novembre .....	360.898	111.969	63.498	424.396	19.506	595	6.674	257	228	102	587
Décembre .....	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier .....	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.009	228	230	110	569
Février .....	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.456	195	221	99	515
Mars .....	317.362	106.525	59.949	377.311	18.893	590	6.020	218	240	102	560
Avril .....	304.098	97.469	56.738	360.836	19.024	617	5.610	201	219	94	515
Mai .....	296.837	90.324	56.283	353.120	19.286	623	5.451	199	209	95	503
Juin .....	282.662	86.606	52.375	335.037	18.126	615	5.190	193	205	79	477
Juillet .....	269.549	81.429	54.353	323.902	17.547	677	4.827	176	193	83	453
Août .....	281.985	89.905	52.738	334.723	17.820	675	4.972	195	178	91	464
Septembre .....	303.468	100.579	60.219	363.687	18.699	615	5.562	214	199	89	502
Octobre .....	336.964	108.416	62.378	399.342	19.800	621	6.152	230	207	92	529
Novembre .....	290.842	96.994	53.821	344.663	19.304	595	5.416	202	181	87	469
Décembre .....	275.913	109.043	59.726	335.639	19.744	607	5.347	178	230	104	512
1953 Janvier .....	257.945	103.397	53.806	311.751	p 20.614	p 622	4.843	170	200	86	456

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

## c) Statistique du trafic (1)

## 2° Transport des principales grosses marchandises

## A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, bruls et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2) .....	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1951 Moyenne mensuelle .....	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1952 Moyenne mensuelle .....	506	5.501	229	2.072	661	721	445	640	29	228	81	395
1951 Novembre .....	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre .....	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier .....	569	6.009	189	2.339	662	910	460	546	32	303	110	458
Février .....	515	5.456	145	2.256	652	797	365	428	27	267	113	406
Mars .....	560	6.020	166	2.224	719	826	490	673	27	332	88	475
Avril .....	515	5.610	128	2.041	676	753	504	727	22	206	91	462
Mai .....	503	5.451	86	1.889	693	714	530	837	21	211	69	401
Juin .....	477	5.190	81	1.840	658	678	493	783	14	230	70	343
Juillet .....	453	4.827	119	1.737	653	658	441	698	28	201	66	326
Août .....	464	4.972	102	1.883	618	590	424	690	74	189	62	340
Septembre .....	502	5.562	127	2.099	659	705	469	759	40	213	72	419
Octobre .....	529	6.152	666	2.252	654	725	445	684	23	208	81	414
Novembre .....	469	5.416	716	2.035	533	649	375	493	17	167	71	360
Décembre .....	512	5.347	219	2.275	752	743	338	358	21	212	83	346
1953 Janvier .....	456	4.843	124	2.172	659	647	326	298	18	203	81	315

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

II

70

B — Service interne belge

Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux

PÉRIODES	TOTAL	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanne-ries et vêtements	Produits chimi-ques et phar-maceu-tiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. trans-portées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1952 Moyenne mensuelle	3.356	130	1.679	17	218	293	521	7	120	33	338	2.608
1952 Janvier	3.608	47	2.024	17	243	275	440	3	139	40	381	2.228
Février	3.232	37	1.886	15	234	198	351	3	126	37	344	1.657
Mars	3.624	37	1.850	13	235	332	551	3	166	37	400	2.338
Avril	3.361	34	1.607	16	224	350	583	2	115	34	396	2.265
Mai	3.331	28	1.507	15	224	379	692	3	106	31	345	2.540
Juin	3.165	36	1.430	23	232	345	654	2	124	31	288	2.547
Juillet	2.850	43	1.322	23	164	300	574	12	109	28	275	2.028
Août	3.071	44	1.481	17	177	302	572	41	119	28	290	2.126
Septembre	3.478	55	1.713	20	221	320	627	9	125	31	357	2.323
Octobre	4.023	536	1.867	18	235	299	555	3	114	33	363	4.601
Novembre	3.493	565	1.646	13	213	231	389	2	91	29	314	4.695
Décembre	3.033	93	1.816	14	216	189	269	2	100	34	300	1.944
1953 Janvier	2.848	40	1.750	15	200	205	230	2	103	28	275	1.286

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)
1936-38 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317		3.762	1.268	
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1952 Moyenne mensuelle	980	2.335	1.304	804	174	986	3.589	1.503	593	3.555	1.494	878
1952 Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339	1.222	806	177	1.084	3.375	1.400	607	3.363	1.386	748
Juin	947	2.382	1.249	713	185	930	3.473	1.429	565	3.442	1.432	867
Juillet	965	2.235	1.270	792	179	908	3.621	1.513	587	3.694	1.567	933
Août	944	2.443	1.275	785	163	846	3.531	1.521	566	3.571	1.540	856
Septembre	920	2.058	1.235	746	190	974	3.694	1.535	574	3.666	1.465	797
Octobre	1.049	2.479	1.300	863	195	1.022	3.876	1.620	621	3.864	1.615	947
Novembre	964	2.288	1.233	782	156	795	3.395	1.462	536	3.391	1.491	881
Décembre	1.037	2.579	1.347	857	184	836	3.722	1.523	580	3.477	1.459	919
1953 Janvier	965	2.445	1.150	807	147	1.040	3.445	1.394	582	3.188	1.310	792
Février	917	2.143	1.049	785	139	892	3.118	1.363	565	3.151	1.360	761
Mars	1.091	2.422		929	162	1.207	3.782	1.626	816	3.643	1.528	735
Avril	1.085	2.451		964	140							

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle	169	177	208	170	178	92	174	152
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1952 Moyenne mensuelle	157	126	130	157	126	78	134	54
1952 Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	136	143	120	90	156	57
Juin	153	130	139	151	131	92	140	59
Juillet	183	145	151	184	143	82	146	49
Août	141	116	128	139	120	82	137	51
Septembre	142	124	135	142	114	66	141	54
Octobre	152	119	124	158	126	48	148	61
Novembre	154	113	134	151	112	65	119	48
Décembre	158	128	75	157	128	73	99	43
1953 Janvier	150	106	88	150	110	98	83	44
Février	129	118	92	127	109	90	82	35
Mars	157	122		160	130			
Avril	160	107		162	107			

(1) Trafic international.



IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1952 Moyenne mensuelle ..	5.398	2.932	2.150	318	10.798	1.427	1.023	789	76	3.295	159,6	63,1	49,8	9,9	282,4
1952 Janvier .....	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2
Février .....	5.345	2.543	1.826	313	10.027	1.409	964	695	77	3.145	160,2	53,8	41,9	10,3	266,2
Mars .....	5.698	2.987	2.062	355	11.102	1.487	1.092	716	87	3.382	166,7	64,6	49,0	11,0	291,3
Avril .....	5.697	3.080	2.182	418	11.377	1.448	1.097	744	104	3.393	162,2	64,9	51,7	13,8	292,6
Mai .....	5.965	3.267	2.323	352	11.907	1.629	1.187	756	86	3.658	171,5	72,0	53,4	10,9	307,8
Juin .....	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	295,9
Juillet .....	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	51,8	9,0	275,4
Août .....	5.487	3.509	2.379	290	11.665	1.426	1.026	836	72	3.360	166,0	67,1	52,0	9,6	294,7
Septembre .....	5.670	3.331	2.357	249	11.607	1.398	1.076	804	56	3.334	164,1	69,0	54,5	7,4	295,0
Octobre .....	5.502	3.390	2.440	311	11.643	1.442	1.166	882	75	3.565	162,6	76,7	54,3	9,8	303,4
Novembre .....	5.202	2.742	2.068	331	10.343	1.416	974	768	75	3.233	158,8	64,0	50,0	9,8	282,6
Décembre .....	4.957	2.288	1.796	282	9.323	1.468	838	702	62	3.070	160,6	50,6	40,8	8,3	260,3
1953 Janvier .....	4.755	2.160	1.745	299	8.959	1.380	769	646	73	2.868	153,4	48,1	38,7	9,4	249,6

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE  
BELGO-LUXEMBOURGEOISE

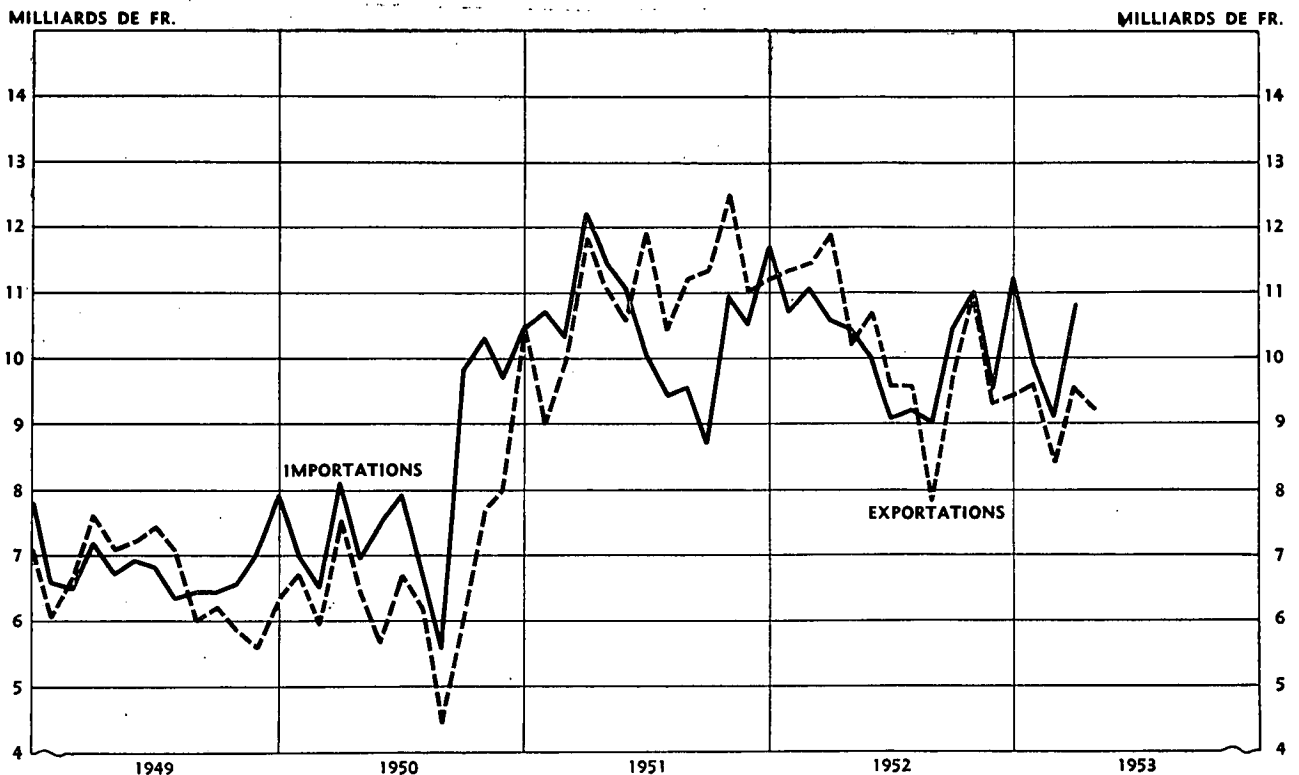
NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL  
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux
<b>Quantités (milliers de tonnes)</b>											
<i>Importations.</i>											
1951 Moyenne mensuelle	279	8,0	1.860	796	10,6	100	109	27,9	3,3	1,5	3.186
1952 Moyenne mensuelle	273	8,3	1.884	834	9,4	89	109	28,5	3,7	1,2	3.240
1952 Février .....	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384
Mars .....	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226
Avril .....	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369
Mai .....	231	8,4	1.995	820	5,7	96	105	30,3	3,6	1,0	3.295
Juin .....	186	8,2	1.805	854	7,4	62	94	29,6	3,3	0,6	3.050
Juillet .....	276	7,5	1.878	734	10,0	104	93	23,9	3,7	1,4	3.132
Août .....	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116
Septembre .....	271	8,1	2.095	790	8,8	65	114	41,8	4,6	1,0	3.399
Octobre .....	366	9,7	2.050	829	10,8	116	129	33,2	5,0	1,3	3.550
Novembre .....	300	8,7	1.763	766	5,4	84	129	27,4	3,9	1,0	3.088
Décembre .....	388	9,5	1.599	732	8,3	88	135	21,6	3,7	1,3	2.986
1953 Janvier .....	234	7,3	1.382	841	6,4	88	100	34,2	3,0	—	2.696
Février .....	186	7,2	1.484	746	10,6	95	97	20,9	3,2	0,1	2.650
<i>Exportations.</i>											
1951 Moyenne mensuelle	58	0,8	331	274	8,2	283	708	22,3	3,3	0,1	1.688
1952 Moyenne mensuelle	38	0,6	283	462	9,9	225	648	25,0	3,2	0,1	1.695
1952 Mars .....	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685
Avril .....	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691
Mai .....	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836
Juin .....	27	0,9	316	524	7,6	232	629	26,1	2,8	0,1	1.766
Juillet .....	30	0,9	311	495	8,8	221	640	21,2	2,6	0,1	1.731
Août .....	26	0,7	279	507	7,9	178	533	16,1	2,1	0,1	1.550
Septembre .....	36	0,6	318	460	9,0	188	709	19,6	2,6	0,1	1.743
Octobre .....	39	0,4	299	501	12,8	206	746	26,5	3,3	0,1	1.834
Novembre .....	47	0,5	263	402	7,9	163	594	28,5	3,0	0,1	1.509
Décembre .....	44	0,3	282	474	9,3	173	597	19,8	3,1	0,1	1.603
1953 Janvier .....	48	0,3	220	455	8,5	225	595	15,7	2,9	0,1	1.570
Février .....	53	0,6	257	441	4,6	202	521	14,1	2,9	0,1	1.496
Mars .....	54	0,7	473	525	5,8	301	638	17,1	3,2	0,1	2.018

**NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL**  
**D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.) (suite)**

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Bois-sons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graiss. d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
<b>Importations.</b>														
1951 Moy. mensuelle	1.772	165	3.207	875	203	510	2.087	1.311	381	89	10.600	3.327		
1952 Moy. mensuelle	1.813	165	2.579	958	122	442	2.093	1.552	435	93	10.252	3.164		
1952 Février	2.231	136	2.939	1.205	153	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai	1.498	158	2.281	971	73	447	2.293	1.738	422	82	9.963	3.024		
Juin	1.352	165	2.010	1.007	92	372	1.838	1.690	378	55	8.959	2.937		
Juillet	1.778	149	2.132	834	116	415	1.872	1.506	412	137	9.151	2.922		
Août	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.862		
Septembre	1.947	167	2.346	898	101	368	2.201	1.773	517	104	10.422	3.066		
Octobre	2.029	192	2.721	961	119	507	2.136	1.670	588	92	11.015	3.103		
Novembre	1.549	182	2.288	833	67	398	2.094	1.504	468	87	9.470	3.067		
Décembre	2.218	209	3.052	838	92	444	2.344	1.488	455	89	11.229	3.760		
1953 Janvier	1.710	147	2.460	978	81	408	2.259	1.507	360	43	9.953	3.092		
Février	1.525	142	2.199	814	135	405	1.975	1.372	399	52	9.018	3.403		
<b>Exportations.</b>														
1951 Moy. mensuelle	508	32	1.140	316	187	857	6.689	954	341	22	11.047	6.543	+ 447	104,2
1952 Moy. mensuelle	337	15	697	580	166	684	6.204	1.135	303	32	10.213	6.026	- 39	99,6
1952 Février	402	20	786	599	268	1.015	6.910	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	- 259	97,5
Mai	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin	293	14	665	656	113	740	5.793	1.094	258	11	9.638	5.458	+ 679	107,5
Juillet	294	15	657	601	133	614	5.851	1.102	265	26	9.558	5.522	+ 407	104,4
Août	236	12	597	600	119	507	4.592	808	241	39	7.751	5.001	- 1.168	80,9
Septembre	302	11	634	552	136	505	6.227	961	318	40	9.686	5.557	- 736	92,9
Octobre	322	13	703	607	178	547	6.879	1.201	369	36	10.855	5.919	- 160	98,6
Novembre	309	13	728	476	122	466	5.547	1.172	331	90	9.254	6.132	- 120	97,7
Décembre	351	12	844	557	144	514	5.712	936	320	24	9.394	5.861	- 1.835	83,7
1953 Janvier	387	9	708	534	126	653	5.941	872	272	54	9.556	6.087	- 397	96,0
Février	386	13	810	512	66	556	4.885	769	299	30	8.326	5.566	- 692	92,3
Mars	388	15	700	588	85	787	5.514	847	343	38	9.614	4.764		



# LE CHOMAGE

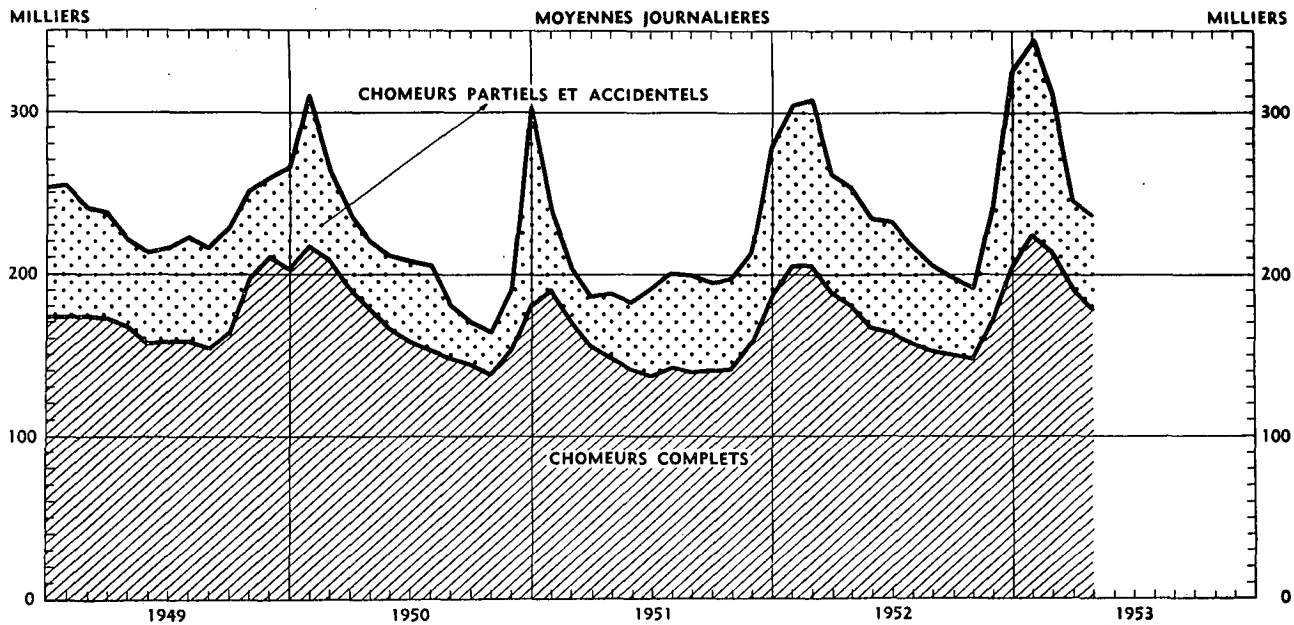
## I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Office national du Placement et du Chômage.

81

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1952 Avril .....	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai .....	204.042	186.668	390.710	166.020	68.231	234.251	3.824	1.569	5.393
Juin .....	207.346	201.164	408.510	163.865	68.266	232.131	4.688	1.950	6.638
Juillet .....	196.408	171.778	368.186	158.380	58.623	217.003	3.643	1.348	4.991
Août .....	196.612	176.945	373.557	151.707	53.325	205.032	4.400	1.546	5.946
Septembre .....	188.892	160.035	348.927	150.136	46.849	196.985	3.606	1.123	4.729
Octobre .....	179.447	133.540	312.987	146.575	44.713	191.288	3.374	1.026	4.400
Novembre .....	215.033	235.815	450.848	169.970	71.958	241.928	4.935	2.094	7.029
Décembre .....	239.904	329.339	569.243	204.054	121.075	325.129	4.502	2.679	7.181
1953 Janvier .....	258.451	283.678	522.129	224.062	119.716	343.778	5.380	2.866	8.246
Février .....	249.149	253.819	502.968	212.794	98.689	311.483	5.115	2.365	7.480
Mars .....	238.132	170.002	408.134	189.521	56.618	246.139	5.690	1.687	7.377
Avril .....				178.463	57.479	235.942			

## NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



## II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
<b>Moyenne journalière par mois</b>													
1952 Mars .....	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril .....	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.553	316	2.959
Mai .....	—	—	23	234.251	54.013	37.319	42.480	59.288	18.713	14.163	5.120	252	2.923
Juin .....	—	—	29	232.131	53.306	37.532	42.613	57.409	19.984	13.387	4.998	238	2.764
Juillet .....	—	—	23	217.003	51.324	36.714	37.597	53.892	18.419	11.139	4.934	267	2.717
Août .....	—	—	29	205.032	48.816	34.962	34.296	49.970	16.711	12.182	4.991	314	2.790
Septembre .....	—	—	24	196.985	47.561	33.079	35.833	45.280	15.970	11.446	4.662	478	2.676
Octobre .....	—	—	23	191.288	48.179	31.663	33.910	43.234	15.045	10.931	4.846	729	2.751
Novembre .....	—	—	29	241.928	58.664	39.210	44.616	52.975	19.936	13.583	7.390	2.017	3.637
Décembre .....	—	—	22	325.129	69.445	51.119	62.297	72.879	28.687	19.484	11.175	3.994	6.049
1953 Janvier .....	—	—	24	343.778	74.113	55.166	62.834	74.279	31.529	21.649	12.819	4.284	7.105
Février .....	—	—	24	311.483	65.923	50.888	54.415	65.852	29.115	22.099	11.418	4.526	7.247
Mars .....	—	—	30	246.139	55.956	41.463	43.605	55.266	21.844	15.571	7.358	1.027	4.049
<b>Moyenne journalière par semaine</b>													
1953 Mars .....	1	7	6	260.771	58.908	43.456	46.722	57.007	22.968	17.169	8.228	1.756	4.557
	8	14	6	250.835	56.388	42.091	44.456	56.260	22.037	16.380	7.727	1.190	4.216
	15	21	6	244.660	56.834	41.350	42.813	54.770	21.508	15.272	7.316	804	3.993
	22	28	6	237.661	54.029	40.359	42.062	54.236	21.233	14.428	6.770	744	3.800
	29	4	6	236.766	53.623	40.057	41.883	54.058	21.476	14.603	6.750	641	3.675
Avril .....	5	11	5	237.249	54.276	39.505	43.036	53.275	21.513	14.734	6.509	683	3.718
	12	18	6	233.667	53.623	39.282	40.898	53.556	21.201	14.354	6.549	568	3.636
	19	25	6	233.758	53.893	39.679	40.628	54.013	21.024	14.111	6.428	442	3.640
	26	2	5	239.988	54.092	40.165	41.224	55.996	23.226	14.632	6.497	551	3.605



I — BELGIQUE ET CONGO BELGE  
SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)  
(millions de francs)

RUBRIQUES	30 nov. 1952	31 déc. 1952	31 janv. 1953	28 fév. 1953
<b>ACTIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	2.313	4.201	2.329	2.276
Prêts au jour le jour .....	3.097	1.858	1.813	1.811
Banquiers .....	2.943	2.955	3.093	2.858
Maison-mère, succursales et filiales .....	751	635	655	605
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	3.894	3.405	3.494	3.053
Portefeuille-effets .....	48.295	45.134	46.805	44.198
a) Portefeuille commercial (2) .....	13.473	11.483	12.012	10.290
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	11.656	11.611	11.396	10.751
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	23.166	22.037	23.397	23.157
Reports et avances sur titres .....	1.070	1.180	1.103	1.197
Débiteurs par acceptations .....	8.502	9.134	8.783	8.390
Débiteurs divers .....	14.489	14.749	14.590	15.465
Portefeuille-titres .....	10.281	10.657	10.661	10.698
a) Valeurs de la réserve légale .....	233	233	234	234
b) Fonds publics belges .....	8.123	8.521	8.517	8.546
c) Fonds publics étrangers .....	57	57	60	67
d) Actions de banques .....	914	895	906	907
e) Autres titres .....	954	948	944	944
Divers .....	4.534	4.125	4.008	3.899
Capital non versé .....	4	4	4	4
<b>Total disponible et réalisable .....</b>	<b>100.173</b>	<b>98.037</b>	<b>97.338</b>	<b>94.454</b>
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	2	2	2	2
Immeubles .....	759	754	763	767
Participation dans les filiales immobilières .....	287	294	294	294
Créances sur filiales immobilières .....	236	239	236	244
Matériel et mobilier .....	98	94	96	100
<b>Total de l'immobilisé .....</b>	<b>1.382</b>	<b>1.383</b>	<b>1.391</b>	<b>1.407</b>
<b>Total général actif .....</b>	<b>101.555</b>	<b>99.420</b>	<b>98.729</b>	<b>95.861</b>
<b>PASSIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis .....	384	394	407	401
Emprunts au jour le jour .....	—	—	5	—
Banquiers .....	7.091	6.999	6.577	6.745
Maison-mère, succursales et filiales .....	2.183	2.212	1.857	1.667
Acceptations .....	8.503	9.134	8.784	8.390
Autres valeurs à payer à court terme .....	2.585	818	1.050	783
Créditeurs pour effets à l'encaissement .....	2.285	2.219	2.062	1.351
Dépôts et comptes courants .....	64.097	64.252	64.346	63.171
a) A vue et à un mois au plus .....	57.453	57.510	57.259	55.468
b) A plus d'un mois .....	6.644	6.742	7.087	7.703
Obligations et bons de caisse .....	920	954	1.008	1.054
Montants à libérer sur titres et participations .....	705	661	657	645
Divers .....	7.082	6.007	6.205	5.859
<b>Total de l'exigible .....</b>	<b>95.835</b>	<b>93.650</b>	<b>92.956</b>	<b>90.067</b>
C. Non exigible :				
Capital .....	3.424	3.426	3.425	3.425
Fonds indisponible, par prime d'émission .....	177	186	188	186
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .....	236	236	236	236
Réserve disponible .....	1.805	1.840	1.843	1.855
Provisions .....	78	82	83	92
<b>Total du non exigible .....</b>	<b>5.720</b>	<b>5.770</b>	<b>5.773</b>	<b>5.794</b>
<b>Total général passif .....</b>	<b>101.555</b>	<b>99.420</b>	<b>98.729</b>	<b>95.861</b>

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.  
Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 30 novembre 1952, 31 décembre 1952, 31 janvier 1953 et 28 février 1953 respectivement à 5.306, 7.902, 6.421 et 7.718 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

## ACTIF

	12-3-1953	19-3-1953	26-3-1953	1-4-1953	9-4-1953	16-4-1953	23-4-1953	29-4-1953	7-5-1953
<b>Encaisse en or</b> .....	35.093	35.094	35.078	35.078	34.948	34.491	34.492	34.492	34.373
<b>Avoirs sur l'étranger :</b>									
a) en devises étrangères .....	517	497	754	652	607	664	664	733	856
b) en francs belges .....	0,5	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
<b>Devises étrangères et or à recevoir</b> .....	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492
<b>Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</b>									
a) U.E.P. { sans provision spéciale .....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
avec provision spéciale .....	3.421	3.533	3.286	3.388	3.500	3.257	3.393	3.191	3.322
convention du 28 nov. 1952 .....	1.356	1.166	1.414	1.312	1.200	1.035	899	1.101	969
b) pays membres de l'U.E.P. ....	1.431	759	827	783	796	650	747	1.101	1.065
c) autres pays .....	446	450	444	265	280	284	289	290	299
<b>Débiteurs pour change et or, à terme</b> .....	251	259	409	409	279	279	279	286	166
<b>Effets commerciaux sur la Belgique</b> .....	5.661	5.452	5.313	6.052	6.151	5.515	5.562	5.159	5.296
<b>Avances sur fonds publics</b> .....	291	296	292	395	375	304	225	460	291
<b>Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)</b> .....	11	11	8	17	16	6	106	8	8
<b>Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 sept. 1948 et 15 avril 1952) :</b>									
a) certificats du Trésor .....	8.140	7.465	7.780	8.005	7.805	8.135	7.775	8.625	8.425
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	—	—	—	—	290	—	—	644	881
c) autres effets publics belges .....	138	87	56	38	26	25	17	3	3
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b> .....	365	379	388	379	360	390	389	372	365
<b>Avoirs à l'Office des Comptes A</b> .....	2	2	0,5	1	2	1	2	2	1
<b>Chèques Postaux { Compte B</b> .....	726	724	730	731	738	720	720	720	723
<b>Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)</b> .....	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
<b>Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)</b> .....	1.529	1.543	1.557	1.568	1.578	1.587	1.596	1.604	1.613
<b>Immeubles, matériel et mobilier</b> .....	889	889	889	889	889	889	889	889	889
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	707	708	708	708	706	710	709	709	706
<b>Divers</b> .....	387	414	447	405	491	450	467	355	404
	108.579	106.946	107.599	108.293	108.255	106.590	106.438	107.962	107.873

## PASSIF

	12-3-1953	19-3-1953	26-3-1953	1-4-1953	9-4-1953	16-4-1953	23-4-1953	29-4-1953	7-5-1953
<b>Billets en circulation</b> .....	97.166	96.357	95.843	97.458	97.741	96.250	95.868	97.242	97.439
<b>Comptes courants :</b>									
Trésor public { Compte ordinaire .....	6	4	5	5	1	3	3	4	3
Comptes Accord de Coopération Economique .....	209	220	220	226	227	225	225	221	293
Banques à l'étranger : comptes ordinaires .....	345	346	504	337	365	380	376	375	401
Comptes courants divers .....	2.338	2.117	2.794	1.748	1.313	1.979	1.697	1.528	1.344
<b>Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :</b>									
Pays membres de l'U. E. P. ....	1.353	599	950	1.211	1.297	679	1.032	1.497	1.340
Autres pays { a) .....	125	136	99	113	111	127	139	122	136
b) .....	726	724	730	731	738	720	720	720	723
<b>Total des engagements à vue</b> .....	102.258	100.503	101.145	101.829	101.793	100.363	100.060	101.709	101.679
<b>Comptes spéciaux pour avances U.E.P. (arrêtés 22-3-1952 et 26-7-1952)</b> .....	3.421	3.533	3.286	3.388	3.500	3.257	3.393	3.191	3.323
<b>Devises étrangères et or à livrer</b> .....	361	366	606	500	364	363	363	427	234
<b>Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	707	708	708	708	706	710	709	709	706
<b>Divers</b> .....	153	157	175	189	213	218	234	247	252
<b>Capital</b> .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
<b>Réserves et comptes d'amortissement</b> .....	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.270
	108.579	106.946	107.599	108.293	108.255	106.590	106.438	107.962	107.873

**SITUATIONS MENSUELLES**  
**DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.**

85

(millions de francs)

**ACTIF**

	31-10-1952	30-11-1952	31-12-1952	31-1-1953	28-2-1953	31-3-1953
Encaisse or .....	3.124	3.248	3.264	3.541	3.700	3.827
Avoirs en monnaies convertibles en or .....	3.425	3.651	4.166	4.291	4.219	4.615
Avoirs en francs belges :						
Banques et divers organismes .....	224	89	108	200	69	509
Certificats du Trésor belge .....	1.800	1.600	1.450	1.350	1.150	900
Autres avoirs .....	6	44	4	12	38	95
Francs belges à recevoir .....	—	—	—	2.325	2.225	2.075
Avoirs en autres monnaies .....	31	26	41	29	23	28
Débiteurs pour change et or à terme .....	—	—	2	2	2	1
Effets commerciaux sur le Congo belge et le Ruanda-Urundi	—	—	2	1	—	—
Avances sur fonds publics et substances précieuses .....	—	—	—	8	19	17
Avoirs aux Offices des Chèques postaux .....	4	2	3	11	15	5
Effets publics belges émis en francs congolais .....	4.436	4.436	4.430	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts) .....	99	99	99	99	103	103
Immeubles, matériel et mobilier .....	48	52	53	54	63	65
Divers .....	116	122	126	131	137	184
	13.313	13.369	13.754	16.490	16.199	16.860

**PASSIF**

	31-10-1952	30-11-1952	31-12-1952	31-1-1953	28-2-1953	31-3-1953
Billets et monnaies métalliques en circulation .....	4.057	4.113	4.202	4.151	4.128	4.096
Comptes courants et créiteurs divers :						
Congo belge .....	} 4.318	} 4.185	} 4.570	4.301	3.827	3.824
Ruanda-Urundi .....				314	324	349
Comptes courants divers .....	2.372	2.459	2.499	2.692	2.931	3.810
Valeurs à payer .....	115	135	111	2.481	2.611	2.224
<i>Total des engagements à vue</i> .....	10.862	10.892	11.382	13.939	13.821	14.303
Engagements en francs belges :						
A vue .....	798	674	559	594	428	475
A terme .....	276	275	240	310	280	110
Engagements en monnaies étrangères :						
En monnaies convertibles .....	1.069	1.194	1.224	1.269	1.356	1.667
En autres monnaies .....	7	7	13	8	22	11
Monnaies étrangères et or à livrer .....	—	—	2	3	2	1
Divers .....	152	177	184	217	140	143
Capital .....	150	150	150	150	150	150
	13.313	13.369	13.754	16.490	16.199	16.860

## II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France  
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (2)	Dont avances provisoires (3)		
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.876.806	169.552
1952 Moyenne annuelle.	193.393	21.072	874.523	252.284	7.454	21.068	709.319	593.758	1.935.932	152.512
1952 7 février .....	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.363
6 mars .....	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.844	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril .....	191.447	12.528	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai .....	191.447	13.919	855.958	278.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	167.511
5 juin .....	191.447	15.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831
10 juillet .....	191.447	17.377	883.723	258.365	7.356	24.125	689.207	600.400	1.959.556	124.837
7 août .....	191.447	20.309	876.265	250.599	6.925	20.473	718.847	594.100	1.976.644	123.321
4 septembre .....	194.943	25.963	888.006	254.131	8.060	18.534	734.861	597.700	2.002.510	138.248
9 octobre .....	194.943	27.883	929.290	263.382	7.723	23.878	733.947	595.200	2.038.142	141.944
6 novembre .....	194.943	29.133	927.356	259.951	8.339	21.654	719.911	595.800	2.030.974	133.027
4 décembre .....	198.439	30.265	932.962	259.739	7.550	21.787	713.230	600.200	2.036.309	142.170
1953 8 janvier .....	200.187	30.791	1.020.954	264.691	7.460	23.764	685.350	599.900	2.110.391	123.532
5 février .....	200.187	16.068	973.644	253.778	8.089	22.921	716.385	613.500	2.083.557	119.798
5 mars .....	200.187	16.349	981.004	255.668	8.266	24.007	730.553	625.300	2.101.472	123.373
9 avril .....	200.187	16.472	978.156	243.411	7.603	22.739	797.729	625.900	2.124.988	137.105

Taux d'escompte (actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.  
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

Bank of England  
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1952 Moyenne annuelle	0,36	1,55	314,8	15,5	22,3	352,6	1.435,2	1.475,6	13,1	12,5	277,2	73,9	376,7	11,2
1952 6 février .....	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars .....	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril .....	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai .....	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin .....	0,36	1,50	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3
9 juillet .....	0,36	1,47	316,1	28,7	17,8	362,6	1.465,4	1.500,0	14,2	13,6	283,2	69,8	380,8	9,6
6 août .....	0,36	1,53	285,8	17,6	30,5	333,9	1.508,4	1.550,0	15,8	18,2	258,5	66,6	359,1	12,1
10 septembre .....	0,36	1,57	324,2	5,8	16,0	346,0	1.452,0	1.500,0	15,1	30,5	266,0	65,9	377,5	13,2
8 octobre .....	0,36	1,61	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7
5 novembre .....	0,36	1,59	307,0	7,5	30,4	344,9	1.449,5	1.500,0	12,9	26,6	272,4	67,6	379,5	13,8
10 décembre .....	0,36	1,49	332,4	8,6	13,6	354,6	1.512,7	1.500,0	14,8	16,0	273,8	71,2	375,8	10,4
1953 7 janvier .....	0,36	1,41	358,7	6,1	14,5	379,3	1.502,0	1.525,0	13,2	24,3	275,2	73,2	385,9	6,4
4 février .....	0,36	1,41	309,1	10,2	31,4	350,7	1.451,6	1.500,0	11,3	32,2	272,0	66,9	382,4	13,1
4 mars .....	0,36	1,72	356,8	4,3	15,2	376,3	1.474,7	1.500,0	22,7	23,3	269,2	70,0	385,2	7,1
8 avril .....	0,36	1,79	359,0	18,4	10,8	388,2	1.517,3	1.550,0	11,3	39,5	280,3	74,1	405,2	8,6

Taux d'escompte (actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.  
(2) Compte de Coopération européenne.



Nederlandsche Bank

(millions de florins)

86

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande		Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor, repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances comptables sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décollant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					
		Anciennes émissions	Nouvelles émissions							Trésor	Trésor : compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décollant d'accords de paiement	Autres avoirs	Avoirs de non-résidents	Avoirs libellés en monnaies étrangères	
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1952 Moyenne annuelle...	1.314	3,9	1.443	3,6	58	721	1.350	336	43	2.919	592	1.250	66	84	127	98	47
1952 4 février	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33
7 juillet	1.303	—	1.413	4,3	34	800	1.300	372	43	2.917	705	1.027	117	105	161	105	30
4 août	1.325	—	1.563	5,3	35	587	1.300	363	42	2.954	753	1.062	68	75	141	87	30
8 septembre	1.222	—	1.847	2,3	36	343	1.300	367	42	2.937	740	1.099	31	48	133	88	30
6 octobre	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31
10 novembre	1.241	—	2.210	0,7	37	151	1.300	373	41	2.946	871	1.163	42	59	105	86	30
8 décembre	1.569	—	1.949	0,6	40	151	1.300	382	40	2.979	878	1.185	69	58	93	87	31
1953 5 janvier	2.061	21,3	1.479	0,4	39	151	1.300	387	39	3.077	881	1.155	35	34	134	86	33
9 février	2.187	—	1.512	5,1	36	151	1.300	346	38	2.982	1.051	1.163	33	46	136	87	29
9 mars	2.261	—	1.503	0,4	34	151	1.300	329	36	3.019	1.012	1.174	36	38	129	87	32
7 avril	2.291	1,7	1.591	0,5	144	151	1.300	365	35	3.077	1.293	1.174	23	48	107	69	31

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 7 avril 1953.  
précédent : 3 % depuis le 1<sup>er</sup> août 1952.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1952 Moyenne annuelle.....	5.848	337,1	206,2	30,0	13,0	4.605	1.602	98,23
1952 7 février	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29
7 juillet	5.815	287,8	201,5	43,5	9,4	4.555	1.666	98,11
7 août	5.814	327,6	205,6	30,1	10,7	4.565	1.685	98,26
6 septembre	5.796	379,0	202,1	29,2	8,6	4.613	1.663	98,40
7 octobre	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29
7 novembre	5.803	436,2	198,3	26,7	9,5	4.739	1.597	98,47
6 décembre	5.811	496,3	197,6	34,9	6,9	4.813	1.601	98,33
1953 7 janvier	5.875	494,7	234,7	41,6	10,3	4.938	1.582	97,69
7 février	5.906	458,8	198,6	18,2	4,4	4.684	1.765	98,68
7 mars	5.905	461,3	199,0	18,9	7,0	4.703	1.751	98,64
7 avril	5.911	471,0	195,7	24,5	16,5	4.745	1.741	98,39

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936

**Federal Reserve Banks**  
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1952 Moyenne annuelle	21.345	707	22.052	344	23.078	24.915	21.586	47,4
1952 6 février	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1
4 juin	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2
9 juillet	21.474	689	22.163	317	22.860	24.948	21.357	47,9
6 août	21.457	696	22.153	338	22.977	24.880	21.511	47,8
10 septembre	21.445	698	22.143	324	23.229	25.179	21.634	47,3
8 octobre	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0
5 novembre	21.433	706	22.139	310	23.520	25.500	22.016	46,0
10 décembre	21.376	767	22.143	277	24.239	26.113	22.549	45,5
1953 7 janvier	21.125	811	21.936	359	24.391	26.032	22.437	45,3
4 février	20.980	758	21.738	408	23.989	25.593	22.144	45,5
4 mars	20.724	752	21.476	400	23.852	25.636	21.330	45,7
8 avril	20.614	747	21.361	351	23.806	25.560	20.869	46,0

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 16 janvier 1953.  
précédent : 1,75 % depuis le 21 août 1950.

**Sveriges Riksbank**  
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étran- ger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1951	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,29
1952	443	596	2.657	281	1.326	201	4.106	637	223	23	883	619	4.600	25,30	22,58
1952 Février	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	23,03	24,81
Mars	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	23,20	25,20
Avril	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68
Juin	469	632	2.688	258	1.322	202	4.097	685	218	16	919	653	4.400	20,88	25,03
Juillet	454	612	2.741	269	1.305	144	4.051	782	134	14	930	641	4.800	20,30	22,20
Août	445	599	2.562	302	1.313	150	4.121	284	417	15	716	632	4.800	25,34	21,75
Septembre	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	596	633	4.800	25,09	21,73
Octobre	418	563	2.552	309	1.280	189	4.292	287	206	19	511	647	4.800	22,85	20,44
Novembre	407	549	2.549	310	1.288	202	4.291	350	128	23	501	654	4.800	22,27	19,91
Décembre	406	548	3.240	321	1.350	209	4.577	449	558	22	1.029	609	4.800	20,85	19,88
1953 Janvier	429	578	2.666	301	1.313	152	4.350	525	163	29	717	514	4.800	23,15	20,98
Février	428	577	2.665	294	1.319	140	4.365	371	260	26	657	542	4.800	23,04	20,95
Mars	428	577	2.404	322	1.240	158	4.311	343	29	24	396	563	4.800	23,30	20,93
Avril	427	576	2.605	295	1.151	153	4.365	300	39	30	369	615	4.800	22,91	20,83

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1950.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.  
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.  
(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ».  
(4) Le droit d'émission est fixé à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.  
(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

**Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 avril 1953)**

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	8 janvier 1953	4, —	Grèce	12 juillet 1948	12, —
Autriche	26 mars 1953	5, —	Irlande	25 mars 1952	3,50
Belgique	18 décembre 1952	3, — (1)	Italie	6 avril 1950	4, —
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 (2)	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	2 novembre 1950	5, —	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	22 mars 1949	4, —	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	16 janvier 1953	2, —	Suède	1 <sup>er</sup> décembre 1950	3, —
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suisse	26 novembre 1936	1,50
France	8 novembre 1951	4, —	Turquie	26 février 1951	3, —
Grande-Bretagne	12 mars 1952	4, —	Yougoslavie	20 août 1948	1, — à 3, —

- (1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.  
(2) Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

**Situations en millions de francs suisses or**  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 janvier 1953		28 février 1953		31 mars 1953			31 janvier 1953		28 février 1953		31 mars 1953	
	<b>ACTIF</b>							<b>PASSIF</b>					
<b>I. Or en lingots et monnayé.....</b>	657.029	45,9	656.518	51,3	712.617	53,6	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Encaisse.</b>							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune.....	500.000	125.000	8,7	500.000	125.000	9,8
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques.....	62.167	4,3	57.355	4,5	50.749	3,8	Actions libérées de 25 %.....	—	—	—	—	—	—
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts..</b>	7.480	0,5	10.699	0,8	7.571	0,6	<b>II. Réserves :</b>						
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>							1. Fonds de Réserve légale ...	6.948	—	—	6.948	—	—
1. Effets de commerce et acceptations de Banque.....	18.365	1,3	20.607	1,6	16.611	1,3	2. Fonds de Réserve générale...	13.343	—	—	13.343	—	—
2. Bons du Trésor.....	248.650	17,4	192.679	15,1	199.937	15,0		20.291	1,4	20.291	1,6	20.291	1,5
<b>V. Effets divers remobilisables sur demande.....</b>	33.441	2,3	31.866	2,5	33.876	2,5	<b>III. Dépôts à court terme et à vue (or) :</b>						
<b>VI. Fonds à terme et avances :</b>							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. A 3 mois au maximum.....	63.311	4,4	26.166	2,0	33.317	2,5	a) De 3 à 6 mois.....	—	—	—	—	—	—
2. De 3 à 6 mois.....	15.156	1,1	13.370	0,1	—	—	b) A 3 mois au maximum...	47.841	3,3	—	—	—	—
3. De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	12.240	0,9	c) A vue.....	447.779	31,3	458.269	35,8	470.435	35,4
4. De 9 à 12 mois.....	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
5. A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	—	A vue.....	5.391	0,4	5.191	0,4	5.880	0,4
<b>VII. Effets et placements divers :</b>								501.011		463.460		476.315	
1. Bons du Trésor.							<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :</b>						
a) A 3 mois au maximum....	125.990	8,8	64.555	5,0	64.539	4,9	1. Banques Centrales pour leur compte :						
b) De 3 à 6 mois.....	—	—	—	—	—	—	a) De 9 à 12 mois.....	—	—	—	—	—	—
c) De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	—	—	b) De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	—	—
d) De 9 à 12 mois.....	3.557	0,2	3.544	0,3	3.548	0,3	c) De 3 à 6 mois.....	28.090	2,0	32.474	2,5	23.330	1,8
e) A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	—	d) A 3 mois au maximum...	476.543	33,3	370.481	29,0	418.145	31,5
2. Autres effets et placements divers :							e) A vue.....	107.479	7,5	73.375	5,7	76.927	5,8
a) A 3 mois au maximum....	75.938	5,3	84.041	6,6	81.791	6,2	2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
b) De 3 à 6 mois.....	15.050	1,1	12.839	1,0	15.708	1,2	a) A 3 mois au maximum...	—	—	—	—	—	—
c) De 6 à 9 mois.....	21.952	1,5	21.851	1,7	13.760	1,0	b) A vue.....	242	0,0	242	0,0	242	0,0
d) De 9 à 12 mois.....	939	0,1	2.868	0,2	2.875	0,2	3. Autres déposants :						
e) A plus d'un an.....	13.312	0,9	11.041	0,9	11.068	0,8	a) A plus d'un an.....	9.292	0,7	9.287	0,7	9.297	0,7
<b>VIII. Actifs divers.....</b>	1.386	0,1	1.425	0,1	1.316	0,1	b) De 9 à 12 mois.....	5.708	0,4	5.720	0,5	5.725	0,4
<b>IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....</b>	68.291	4,8	68.291	5,3	68.291	5,1	c) De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	—	—
<b>Total actif....</b>	<b>1.432.064</b>	<b>100,0</b>	<b>1.279.716</b>	<b>100,0</b>	<b>1.329.814</b>	<b>100,0</b>	d) De 3 à 6 mois.....	12.562	0,9	28.045	2,2	26.912	2,0
							e) A 3 mois au maximum...	17.701	1,2	22.752	1,8	18.607	1,4
							<b>V. Divers.....</b>	657.617		542.376		579.185	
								14.828	1,0	15.270	1,2	15.704	1,2
							<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>						
							Report à nouveau.....	2.970	0,2	2.970	0,2	2.970	0,2
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles.....</b>	110.349	7,7	110.349	8,6	110.349	8,3
							<b>Total passif....</b>	<b>1.432.064</b>	<b>100,0</b>	<b>1.279.716</b>	<b>100,0</b>	<b>1.329.814</b>	<b>100,0</b>

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

<b>Fonds placés en Allemagne :</b>						<b>Dépôts à long terme :</b>					
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus).....	221.019		221.019		221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)...	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)...	76.181		76.181		76.181	2. Dépôt du Gouvernement allemand.....	76.303		76.303		76.303
<b>Total....</b>	<b>297.200</b>		<b>297.200</b>		<b>297.200</b>	<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus).....</b>	<b>68.291</b>		<b>68.291</b>		<b>68.291</b>
						<b>Total....</b>	<b>297.200</b>		<b>297.200</b>		<b>297.200</b>

**Note 1 :** L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

**Note 2 :** Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

**IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS**  
**Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable**  
 en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1 <sup>er</sup> juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à sept. 1950	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Juin (3) 1952	Septembre 1952	Décembre 1952	Mars 1953
<b>ACTIF.</b>										
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars) .....	350.000	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots .....	—	—	—	17.105	100.291	215.214	149.547	183.485	152.984	152.984
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	30.958	65.908	9.646	4.575	—	78.379	47.831	96.746	56.776
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat .....	—	—	—	—	—	—	—	56.603	—	59.770
	350.000	338.311	351.967	261.981	216.782	338.525	351.237	411.230	373.041	392.841
<b>II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44.050	44.050	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21.200	15.625	21.200	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	21.200	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil c (52) 193 en date du 30 juin 1952</b>	—	—	—	—	—	—	1.878	—	2.559	—
<b>IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950</b>	—	—	—	—	—	—	—	16.916	3.357	—
<b>V. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Danemark .....	—	15.570	61.094	61.699	38.523	10.389	27.012	14.492	29.736	37.134
Allemagne .....	—	142.436	182.552	104.775	—	—	—	—	—	—
Franco .....	—	—	—	—	167.978	(2)362.856	270.637	298.593	312.000	312.000
Islande .....	—	—	—	—	—	—	1.769	1.850	1.566	2.550
Pays-Bas .....	—	11.492	175.599	157.073	23.070	—	—	—	—	—
Norvège .....	—	—	20.009	8.446	9.669	8.090	—	5.439	16.506	30.750
Royaume-Uni .....	—	—	—	141.941	539.236	622.048	636.000	636.000	589.001	563.771
Suède .....	—	—	44.304	—	—	—	—	—	—	—
Turquie .....	—	—	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	169.498	511.742	503.934	808.476	1.033.383	966.418	986.374	979.409	976.205
<b>VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (1).</b>										
Norvège .....	—	—	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie .....	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
<b>VII. Divers</b>	565.250	637.738	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.393.366	1.404.046
<b>PASSIF.</b>										
<b>I. Fonds de roulement</b>	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
<b>II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.</b>										
Autriche .....	80.000	72.049	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115.000	73.509	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4.000	2.127	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne .....	—	—	—	—	43.298	117.566	205.540	271.636	238.955	270.594
Autriche .....	—	—	—	—	—	—	—	—	15.125	10.029
Franco .....	—	144.810	149.633	87.825	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	—	188	—	—	—	—	—	—
Islande .....	—	—	—	—	20	42	—	—	—	—
Italie .....	—	2.351	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000	94.211	46.556
Norvège .....	—	—	—	—	—	—	550	—	—	—
Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	124.035	153.081	182.698	183.659	213.000
Portugal .....	—	15.839	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000	38.827	38.937
Suède .....	—	—	—	2.788	111.679	149.091	141.693	133.953	133.178	126.156
Suisse .....	—	—	11.122	63.399	95.962	112.996	110.295	121.840	117.790	136.665
Turquie .....	—	1.413	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	—	—	291.968	—	—	—	—	—	—	—
	—	164.413	648.742	489.019	617.272	870.043	977.472	1.076.440	1.023.058	1.043.250
<b>IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	40.072	139.994	222.599	45.299	46.856	47.091	35.834
Italie .....	—	—	—	—	16.332	23.202	1.906	27	—	—
Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.436
Portugal .....	—	—	—	655	14.861	19.265	8.997	3.634	—	—
	—	—	—	40.727	171.187	265.066	53.502	50.517	47.091	37.270
<b>V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950</b>	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000	50.000	50.000
<b>VI. Divers</b>	565.250	637.738	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.393.366	1.404.046

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — (2) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952. — (3) Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

## REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (\*)

88.2

 1<sup>er</sup> juillet 1950 au 31 mars 1953 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE NETTE	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS (au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 <sup>er</sup> juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS									
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							MONTANT UTILISÉ (h + i = g)									
	a							DONT (3)									
		b		c		d		e		f		g		h		i	
		= (b+c+d+e)		Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre		Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre											
Allemagne .....	+ 1.465,1	- 1.035,0	+ 430,1	+ 11,9	-	0,8	500	+ 441,2	+ 270,6	+ 170,6							
Autriche .....	+ 130,1	- 245,1	- 115,0	-	+ 125,0	0,0	70	+ 10,0	+ 10,0	-							
Belgique-Luxembourg .....	+ 1.289,6	- 561,2	+ 728,4	+ 15,8	- 29,4	322,9	360 (4)	+ 402,3	+ 237,1	+ 165,1							
Danemark .....	+ 412,3	- 447,4	- 35,1	- 5,0	-	1,8	195	- 41,9	+ 37,1	- 4,8							
France .....	+ 703,1	- 1.388,1	- 683,0	+ 12,9	-	4,3	520	- 874,4	- 312,0	- 362,4							
Grèce .....	+ 42,8	- 285,4	- 242,6	+ 1,1	+ 241,5	0,0	45 (4)	nihil	-	-							
Islande .....	+ 3,9	- 17,6	- 13,7	-	+ 10,9	0,0	15	- 2,8	- 2,6	- 0,3							
Italie .....	+ 573,7	- 567,3	+ 6,4	+ 42,5	-	3,2	205	+ 52,1	+ 46,6	+ 5,6							
Norvège .....	+ 340,7	- 433,7	- 93,0	+ 0,4	+ 60,0	0,8	200	- 33,4	- 30,8	- 2,7							
Pays-Bas .....	+ 1.075,3	- 747,2	+ 328,1	-	+ 30,0	0,2	355	+ 357,9	+ 214,4	+ 143,4							
Portugal .....	+ 189,2	- 124,4	+ 64,9	-	-	3,0	70	+ 63,9	+ 38,9	+ 24,9							
Royaume-Uni .....	+ 1.945,3	- 2.520,8	- 575,5	- 93,1	- 150,0	12,1	1.060	- 830,7	- 563,8	- 267,0							
Suède .....	+ 670,2	- 478,1	+ 192,1	+ 15,4	- 9,8	2,6	260	+ 200,3	+ 126,2	+ 74,2							
Suisse .....	+ 557,7	- 337,4	+ 220,2	-	-	3,1	250	+ 223,3	+ 136,7	+ 86,7							
Turquie .....	+ 194,4	- 406,7	- 212,3	- 1,9	+ 84,5	2,2	50	- 131,9	- 30,0	- 101,9							
Total...	+ 9.593,3		+ 1.970,2	+ 100,0	+ 551,9	+ 21,3		+ 1.751,0	+ 1.080,5	+ 670,5							
					- 189,2	- 348,2		- 1.715,2	- 976,2	- 739,0							

 (1) La Suisse est comprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

 (2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1<sup>er</sup> juillet 1952, conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952.

 (3) Y compris les règlements *hors* quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
France .....	154,4
Turquie .....	81,9

Excédents réglés conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952, en vertu de l'article 13 (b) :

Belgique-Luxembourg .....	71,7
Pays-Bas .....	2,9

(4) Le quota de la Grèce en tant que débiteur est bloqué à zéro; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, en tant que créditrice, est de 331 millions d'unités de compte.

 (\*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)  
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établis- sements paratélégraphiques (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	(10)
1951 Février .....	4.984	86.964	90.682	535	18.324	44.623	63.482	154.164	58,8	12.616
1951 Décembre .....	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier .....	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février .....	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
Mars .....	5.478	94.778	98.980	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662
Avril .....	5.523	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.091	59,2	15.257
Mai .....	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595
Juin .....	5.605	96.311	100.580	524	20.246	49.326	70.096	170.676	58,9	14.552
Juillet .....	5.703	97.175	101.449	484	20.306	48.402	69.192	170.641	59,5	14.527
Août .....	5.687	96.588	100.782	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477
Septembre .....	5.597	95.990	100.283	468	20.820	49.372	70.660	170.943	58,7	7.384
Octobre .....	5.578	96.704	101.071	451	20.496	51.254	72.201	173.272	58,3	7.522
Novembre .....	5.546	96.262	100.450	510	20.501	50.376	71.387	171.837	58,5	6.899
Décembre .....	5.506	97.784	102.001	681	19.781	50.659	71.121	173.122	58,9	7.971
1953 Janvier .....	5.524	97.466	101.645	476	20.026	49.804	70.306	171.951	59,1	6.918
Février .....	5.504	97.939	102.095	691	20.351	48.835	69.877	171.972	59,4	7.456

(\*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne: « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises de l'ordre de 6,7 milliards au 30 juin 1952.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger en juillet provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

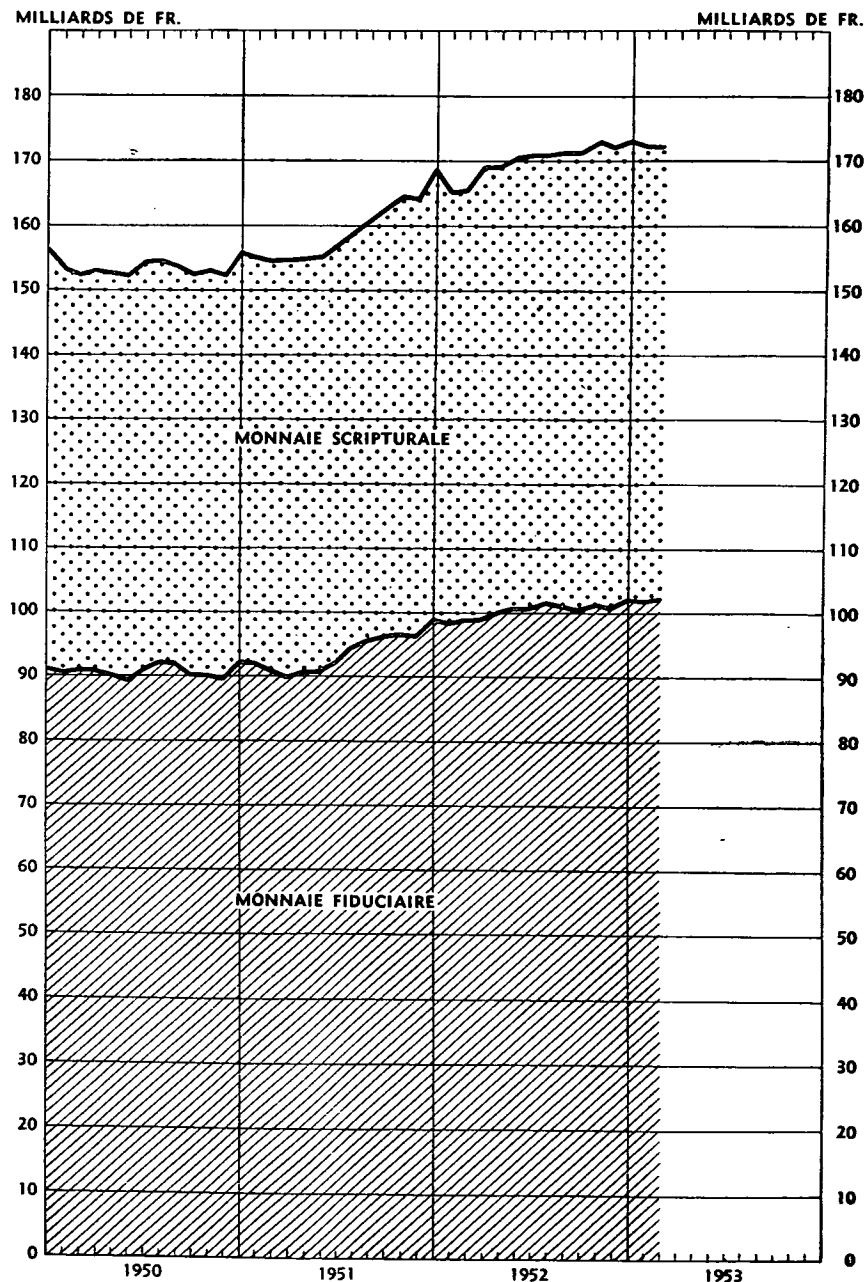
VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE  
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Décembre .....	3,77	1,94
1952 Janvier .....	3,70	1,94
Février .....	3,79	1,89
Mars .....	3,63	1,81
Avril .....	3,72	1,74
Mai .....	4,12	1,75
Juin .....	3,65	1,73
Juillet .....	3,79	1,81
Août .....	3,77	1,58
Septembre .....	3,31	1,62
Octobre .....	3,60	1,69
Novembre .....	3,91	1,59
Décembre .....	3,83	1,87
1953 Janvier .....	3,69	1,66
Février .....	3,88	1,60

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES



# TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

## STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
<b>LE MARCHÉ DE L'ARGENT</b>		<b>LA PRODUCTION</b>	
I — Taux d'escompte et de prêts .....	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne .....	4	II — Industrie textile .....	56
III — L'argent au jour le jour .....	8	III — Productions diverses .....	56
<b>LES MÉTAUX PRÉCIEUX</b>		IV — Énergie électrique .....	58
Cours des métaux précieux.....	9	V — Gaz .....	59
<b>LE MARCHÉ DES CHANGES</b>		<b>LA CONSOMMATION</b>	
I — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique .....	10	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ....	10	II — Consommation de tabac .....	66
<b>LE MARCHÉ DES CAPITAUX</b>		III — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	<b>LES TRANSPORTS</b>	
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	a) recettes et dépenses d'exploitation	
IV — Rendement des titres à revenu fixe .....	16	b) wagons fournis à l'industrie	
V — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	c) trafic :	
Tableau rétrospectif		1° trafic général	
Émissions des sociétés congolaises en décembre 1952 :		2° grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
Émissions des sociétés belges en décembre 1952:		II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70
Groupement par importance du capital		III — Les ports .....	71
VI — Emprunts des pouvoirs publics.....	18	a) Anvers	
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal ....	19	b) Gand	
VIII — Inscriptions hypothécaires .....	20	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
<b>LES FINANCES PUBLIQUES</b>		<b>LE COMMERCE EXTÉRIEUR</b>	
I — Situation de la Dette publique .....	25	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25	<b>LE CHOMAGE</b>	
III — Rendement des impôts .....	26	I — Chômage complet et partiel .....	81
<b>LES REVENUS ET L'ÉPARGNE</b>		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises .....	30	III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions .....	81
Tableau rétrospectif		<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES</b>	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	I — Belgique et Congo belge :	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		Situations globales des banques.....	85
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Banque Nationale de Belgique :	
III — Indice trimestriel des salaires .....	32	Situations hebdomadaires .....	85
<b>LE MOUVEMENT DES AFFAIRES</b>		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
I — Chambres de compensation .....	35	Situations mensuelles.....	85
a) Mouvement du débit		II — Banques d'émission étrangères :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Situations .....	86
II — Chèques postaux .....	36	Banque de France	
<b>LES PRIX</b>		Bank of England	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Nederlandsche Bank	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Banque Nationale Suisse	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière .....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	89